

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Communauté de Communes du Saulnois

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national ;
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et signé le 30 mars 2021 par l'État en région.



Contenu du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes du Saulnois

Préambule	3
1) Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région.....	6
2) Portée	7
3) Méthode de réalisation conjointe du diagnostic et de la stratégie territoriale	9
4) Renforcer l'attractivité du Saulnois en valorisant pleinement ses atouts territoriaux	10
a. Le développement économique en milieu rural : le cœur de métier de la CCS.....	10
b. Remettre en avant l'importance et la diversité agricole du territoire..	12
c. Un territoire aux portes des métropoles de Nancy et Metz : un atout pour relancer l'économie résidentielle locale	14
d. Une terre d'histoire, de patrimoine et de richesses naturelles à faire connaître	17
5) Faire du Saulnois un territoire exemplaire sur le plan de la transition écologique et du développement durable.....	21
a. Une économie circulaire à réinterroger et à renforcer	21
b. Un territoire novateur en matière d'énergies renouvelables et vertueux dans la lutte contre le réchauffement climatique	23
c. Des mobilités douces à développer dans un espace géographique de 1.000 km ²	25
d. L'eau une richesse de territoire à préserver	27
6) Incrire le territoire dans une logique interterritoriale et de complémentarités entre communes et EPCI	29
a. Des logiques interterritoriales engagées et à développer	29
b. L'accompagnement en ingénierie des 128 communes du territoire..	29
7) Processus de choix et de financement des projets	30
8) Les engagements des partenaires	35
9) Gouvernance du PTRTE de la Communauté de Communes du Saulnois : le Comité de Pacte	36
10) Signataires du PTRTE	38
11) Bilan écologique du territoire	39
12) Fiches projets de la Communauté de Communes du Saulnois	44
13) Annexe 1 - Aides régionales accordées en 2020 et 2021 au territoire communautaire du Saulnois	126
14) Annexe n°2 - Subventions d'investissement (DETR/DSIL) accordées par l'Etat au titre du plan de relance (2020 et 2021)	129

PREAMBULE

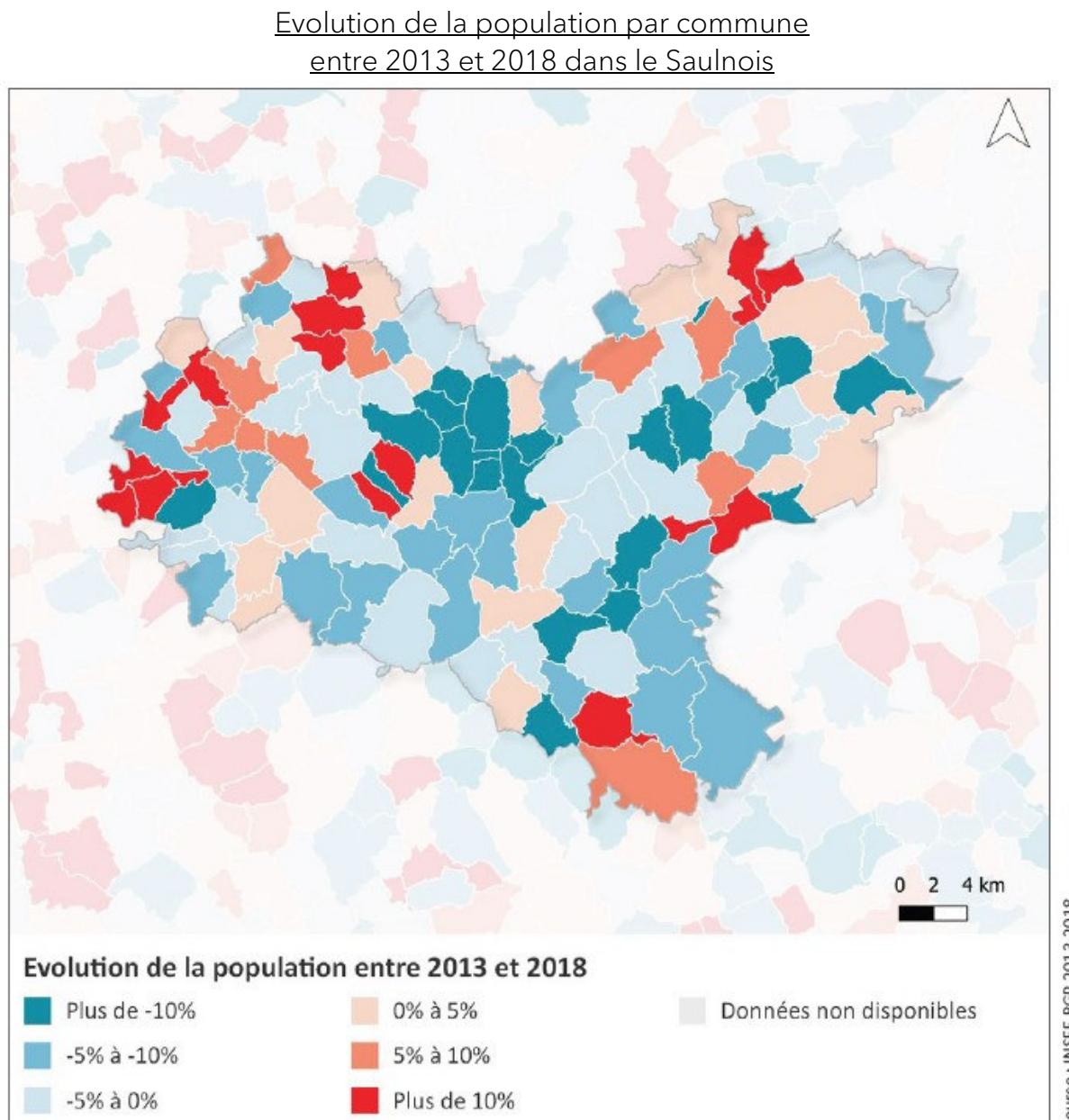
Avec ses 128 communes et ses presque 1000 km², la Communauté de Communes du Saulnois (CCS) fait partie de la catégorie des territoires XXL. Seule une communauté de communes à l'échelle nationale la devance en nombre de communes, en comptant à peine une de plus (129), en l'espèce la Communauté de Communes de Haute Saintonge en Charente-Maritime. La conjonction de la faiblesse démographique des communes (117 des 128 communes comptent moins de 500 habitants, 40 en comptent même moins de 100 habitants) et de la grande taille du territoire positionne le Saulnois dans la catégorie des territoires ruraux à très faible densité, à peine un peu plus de 30 habitants au km².

Ce double constat emporte des conséquences importantes en termes d'échelle et de spatialisation des politiques publiques et des compétences que la communauté de communes doit exercer au regard de ses statuts. Ainsi, si le territoire partage une même histoire, autour du sel notamment, et une dimension rurale affirmée, il est difficile de le considérer comme homogène sur les plans économique, social, géopolitique et même tout simplement géographique. Sur ce dernier point, il n'y a, en effet, rien de comparable entre les paysages remembrés à grandes mailles et à dominante céréalière du secteur de Delme et ceux plus découpés et vallonnés de la continuité occidentale du Pays des Etangs autour de Dieuze ou d'Albestroff.

De même, le territoire est soumis à des influences urbaines très différentes d'une partie du Saulnois à l'autre. La partie occidentale du territoire est en effet sous influence des aires urbaines du Sillon Lorrain, vers la métropole messine au nord (ancien canton de Delme) et plutôt vers la métropole nancéienne au sud (ancien canton de Château-Salins et une partie de l'ancien canton de Vic-sur-Seille). Ainsi, pour le Saulnois, les modèles de l'INSEE recensent 41 communes sous influence des aires urbaines de Metz et Nancy, 44 appartiennent à la couronne d'influence d'un pôle de moins de 50.000 habitants et surtout que 40 sont considérées comme hors d'influence d'un pôle, soit le tiers du territoire.

C'est dans ce contexte très singulier d'un territoire à la fois rural, peu dense, sous influence d'aires urbaines importantes sur un tiers de son territoire, avec des problématiques d'inégale répartition des évolutions démographiques (cf. carte ci-après) ou de difficultés d'accès aux services publics et de mobilité contrainte, que s'inscrit la rédaction du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) du Saulnois lequel doit contenir le diagnostic, la stratégie de la CCS (en lien avec ses communes membres), ses grands projets (avec leur degré de maturité) et

faire coïncider l'ensemble avec les attendus de ses deux grands partenaires du développement des territoires que sont l'Etat et la Région Grand Est.



Cette esquisse de projet de territoire pour la CCS au cours du mandat 2020-2026 n'intègre pas les éléments sociaux du territoire (petite-enfance, prévention, accompagnement vers l'emploi dans sa dimension sociale...) lesquels sont traités à part, en l'espèce dans la Convention Territoriale Globale de services aux familles votée le 30 juin 2021 par l'assemblée communautaire. Il y est tout de même fait partiellement référence en raison de la résonnance territoriale qui rejaillit dans chacune des politiques abordées, notamment sur le plan de l'attractivité résidentielle.

Sur le plan rédactionnel, la CCS a retenu une présentation autour de trois grands thèmes territoriaux rassemblant plusieurs compétences communautaires et qui constitueront en quelque sorte la matrice des ambitions du territoire.

Il s'agit en l'espèce de :

- **L'attractivité territoriale (point 4)** se déclinant en 4 grands domaines très imbriqués à savoir le développement économique, les spécificités agricoles du Saulnois, l'attractivité résidentielle et enfin l'économie touristique ;
- **L'innovation et l'exemplarité territoriale sur le plan de la transition écologique (point 5)** rassemblant l'économie circulaire, les énergies renouvelables, la protection de la biodiversité et des écosystèmes, la lutte contre le réchauffement climatique et les mobilités durables ;
- **Et enfin de l'inter-territorialité (point 6)** pour mener à bien des projets qui dépassent les limites d'une seule intercommunalité.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et Écologique**
(avec bilan écologique)
- **Cohésion territoriale et coopérations**
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **Économie plurielle ancrée dans les territoires**
(de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

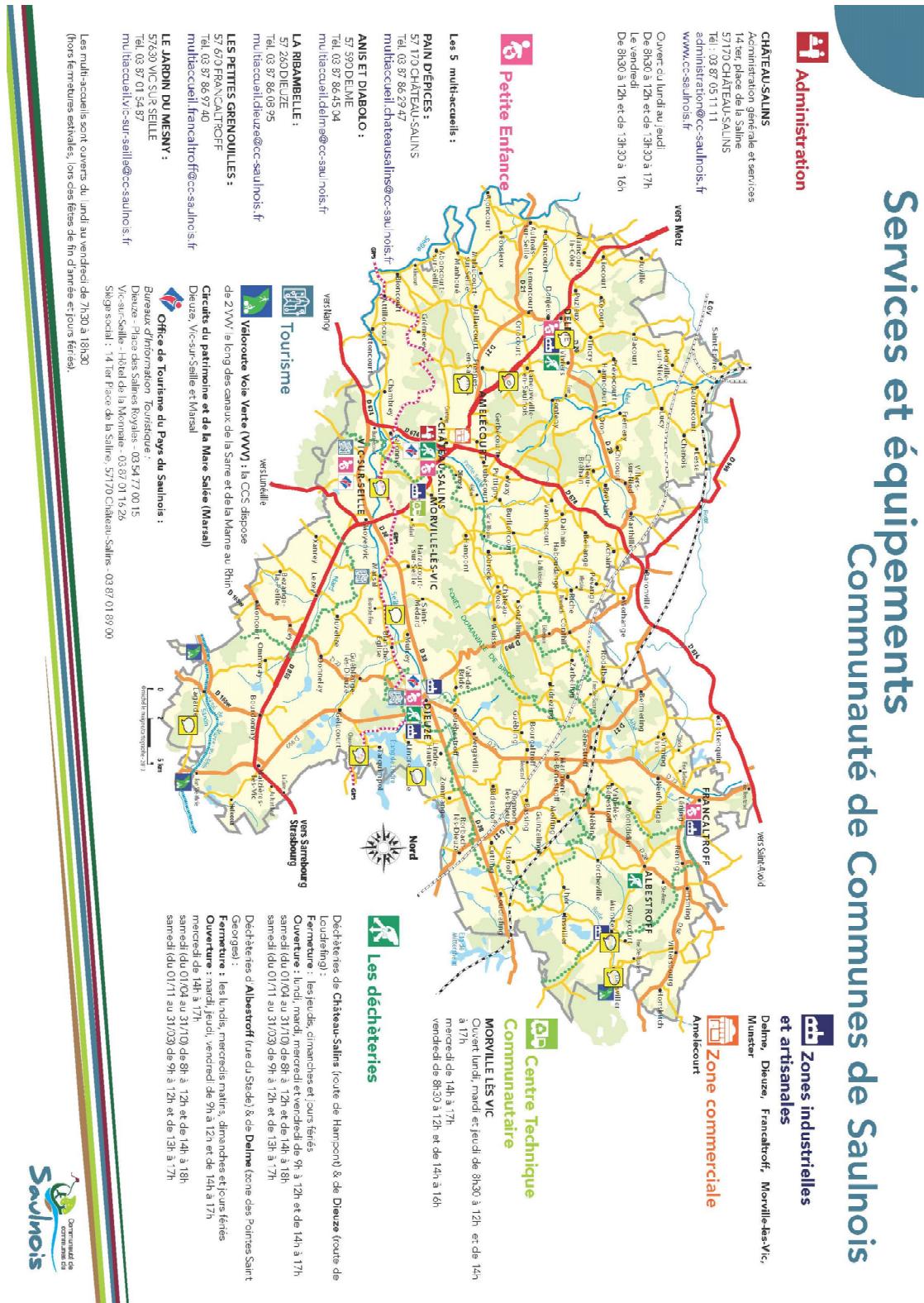
- le déploiement des usages du numérique
- les synergies inter-territoriaux et interrégionales
- les dynamiques transfrontalières

- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau départemental et interterritorial : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics, Plan Alimentaire Interterritorial (en cours), Réserve de biosphère Moselle Sud.
 - Au niveau de la Communauté de Communes du Saulnois : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Contrat de ruralité (2017-2021), Convention Territoriale Globale (CAF de la Moselle / CCS / 2021).

2. Portée

- Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre le périmètre de la Communauté de Communes du Saulnois. Celui-ci regroupe 128 communes pour une population de 30.000 habitants.



- Convergence progressive des contractualisations préexistantes

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat de ruralité	Janv. 2017 - Janv. 2021	CCS
Projet Alimentaire Territorial	En cours d'élaboration	EPCI + PETR du Pays de Sarrebourg
Petites Villes de Demain avec les communes de Château-Salins et Dieuze	Convention signée le 18 juin 2021	Communes de Château-Salins et Dieuze + EPCI
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	En cours d'élaboration	CCS
Plan Climat Air Energie Territorial	En cours d'élaboration - Stratégie et fiches actions validées lors du conseil communautaire du 27 octobre 2021	CCS

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

3. Méthode d'élaboration de réalisation conjointe du diagnostic et de la stratégie territoriale

La partie (points 4, 5 et 6) diagnostic et stratégie de territoire du pacte a été réalisée à l'appui d'une démarche associant à la fois :

- **Des études existantes**, notamment celles relatives au Pacte Rural (2017-2020) ou à la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial (Cabinet Triesse Gressard) mais également aux données de l'Observatoire des Territoires mis en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ;
- **Des études nouvelles**, notamment l'étude « *nouveau regard* » réalisée par le cabinet Six, commandée par la Région Grand Est en avril 2021 en accompagnement de 6 territoires régionaux expérimentaux ;
- **Une consultation des élus territoriaux** tout au long de l'année 2021 :
 - o Conférence des maires du 18 au 22 janvier 2021 ;
 - o Conférence des maires du 13 au 17 septembre 2021 ;
 - o Présentation de l'étude « *nouveau regard* » au conseil du communauté le 26 mai 2021 à Delme.
- **Des ateliers** associant des élus, des acteurs locaux, d'autres collectivités (Région) et l'Etat (Sous-Préfecture de Sarrebourg/Château-Salins, Direction Départementale des Territoires) notamment ceux membres du second collège des 10 commissions communautaires :
 - o Par visio-conférence le vendredi 28 mai 2021 ;
 - o En présentiel le jeudi 24 juin 2021 à Delme.

Au regard de ces données acquises, le parti pris méthodologique retenu pour la rédaction des points 4, 5 et 6 du Pacte a été celui de mener conjointement, par famille et thèmes d'actions, le diagnostic et la stratégie de territoire en renvoyant à l'issue du rédactionnel vers des fiches projets en fonctionnement et/ou en investissement (point 12).

Cette méthode apporte de la fluidité de lecture et permet un lien aisé entre l'analyse de l'existant (forces, faiblesses, atouts, handicaps) et les orientations retenues à ce stade par l'intercommunalité, pour mettre en œuvre son projet de territoire à l'aune des grands enjeux, notamment ceux autour de la transition écologique.

4. Renforcer l'attractivité du Saulnois en valorisant pleinement ses atouts territoriaux

a) Le développement économique en milieu rural : le cœur de métier de la CCS

a1. Un territoire qui dispose d'un véritable « patrimoine immobilier d'entreprise » de zone mais qui doit encore renforcer son empreinte territoriale en matière de développement économique.

Le territoire communautaire compte 2.671 établissements économiques référencés par l'INSEE, parmi lesquels 1.781 autoentrepreneurs ou indépendants (cf. tableau n°1). Si on exclut cette dernière catégorie, on dénombre en réalité 890 entreprises représentant 7.741 emplois locaux.

Contrairement à ce qui est régulièrement évoqué alors que le Saulnois est présenté comme d'abord rural, l'industrie et la construction représentent une part significative (24%) et supérieure à la moyenne observée à l'échelle départementale (18%). Le poids industriel et d'emploi de la ZAE de Dieuze explique cependant en grande partie ce constat (Ficomirrors, Euro Dieuze, Biosolve, PTL, Rafer...).

Tableau n°1 - Nombre d'établissements par classe dans le Saulnois et en Moselle.

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CC du Saulnois	Moselle	CC du Saulnois	Moselle
Ensemble	2 671	67 497	100,0	100,0
0 ou inconnu	1 781	41 704	66,7	61,8
1 à 9 salariés	803	20 836	30,1	30,9
10 à 49 salariés	65	4 004	2,4	5,9
50 à 99 salariés	18	548	0,7	0,8
100 à 199 salariés	2	239	0,1	0,4
200 à 499 salariés	2	123	0,1	0,2
500 salariés et plus	0	43	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

En revanche, les activités autour de l'enseignement, de la santé et des fonctions tertiaires sont sous-représentées comparativement au niveau départemental, mais apparaissent conformes à ce qui est observé en milieu très rural.

Parmi les singularités du Saulnois en matière économique, il est essentiel de relever que le territoire comporte 7 zones d'activités économiques dans son champ de compétence communautaire (Delme, Amelécourt, Dieuze (2), Francaltroff, Morville-lès-Vic, Munster) avec des niveaux de remplissage différents selon les secteurs. Ces zones constituent indéniablement des points d'appui pour l'installation d'entreprises dans le territoire. On peut également s'interroger sur le nombre de parcelles disponibles sur les zones au regard de la demande d'installation. C'est particulièrement le cas pour les ZAE de Dieuze et Amelécourt.

A l'usage, il semble également que la Communauté de Communes gagnerait à dépasser son rôle d'aménageur de zones économiques, après les avoir créées ou acquises (en particulier celles en application de la loi NOTRÉ du 7 août 2015) et à s'engager dans des fonctions plus larges de développeur et de facilitateur économique à l'échelle de l'ensemble du territoire et dans toutes ses dimensions (commerce, artisanat...).

Pour cela, outre les règlements d'aides (conformes au SRDEII porté la Région Grand Est), il s'agirait de créer un réseau économique propre au Saulnois, en lien avec Moselle Attractivité, pour valoriser les produits, les entreprises, les emplois et les rendre visibles au-delà des limites du territoire.

De même, la communauté de communes doit accompagner les transitions en cours, notamment numériques et dans le domaine du E-commerce. Celui-ci représente désormais une grande part des ventes. Plusieurs chercheurs en économie parlent même désormais de la « fin programmée des grandes surfaces ».

a2. Principales orientations et évolutions retenues pour renforcer l'attractivité économique territoriale.

- Poursuivre et accélérer les implantations dans les 7 zones d'activités économiques communautaires ;
- Réfléchir à une spécialisation des zones et lever tous les freins fonciers de leur développement (Dieuze, Amelécourt notamment) ;
- Mettre en place un réseau d'acteurs économiques territoriaux autour d'une marque de territoire, d'opérations de benchmarking, en lien avec Moselle Attractivité ;
- Renforcer le soutien aux commerçants et artisans locaux (règlement d'aides en lien avec le SRDEII - POCE) ;
- Développer le commerce numérique (promotion numérique, « marketplace », « click and collect » ...) comme solution complémentaire au maintien du commerce local. D'une manière générale, il convient de soutenir et accompagner la mue du tissu commercial ;
- Elaborer un Schéma de Développement Commercial (SDC) intégrant différents moyens d'actions (signalétique, bourse des locaux vacants, vitrines virtuelles, commerces temporaires...) ;

- Travailler à la diversification des activités économiques et à l'innovation territoriale comme levier de développement des territoires ;
- Renforcer nos actions dans le domaine de l'accompagnement vers l'emploi (Bus de l'emploi, Maison de l'Emploi, Mission Locale du Sud Mosellan, Pôle Emploi, stages d'immersion, projet TRANSCO ...);
- Organiser des journées type « Jobs dating » en lien avec les acteurs économiques et de la formation du territoire.

Grands projets, en fonctionnement et en investissement, liés aux objectifs territoriaux

- Extension de la ZAE de Delme (Fiche n°E1)
- Réorientation de la ZAE d'Amelécourt (Fiche n°E2)
- « Fonds de résistance » dans le cadre de la crise sanitaire
- Plateforme « J'achète Moselle Sud » (2020/2021)
- Dispositif de développement du E-Commerce local : « Ma Ville Mon Shopping » (2021-2024) (Fiche n°E5)
- Règlement d'aide et de soutien aux artisans et commerçants (Fiche n°E4)

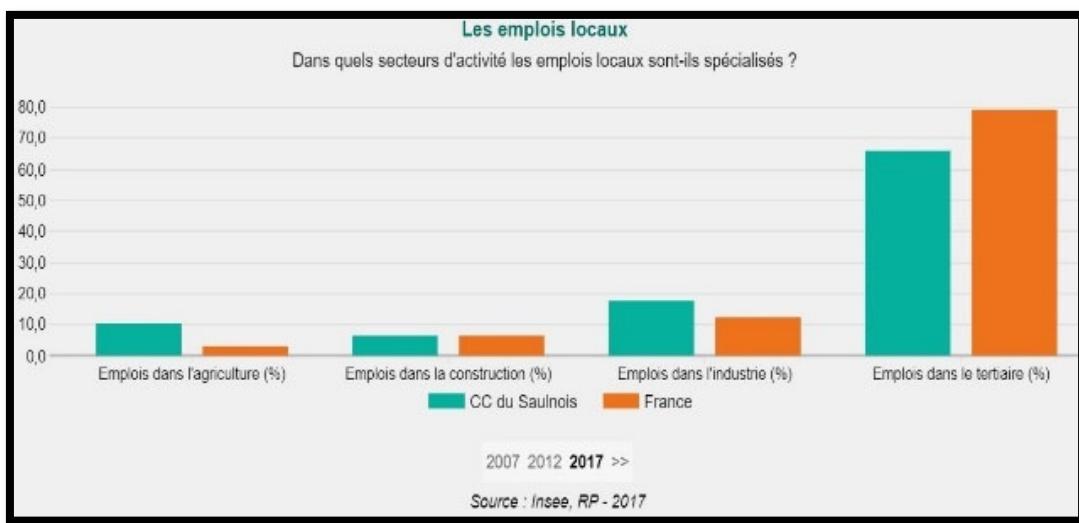
b) Remettre en avant l'importance et la diversité agricole du territoire

b1. Un territoire productif « agricole » à conforter et à diversifier.

La part relative des emplois agricoles dans le Saulnois représente 10% des emplois locaux soit quasiment 5 fois la part moyenne française qui s'établit à environ 2% (cf. figure n°1). Le territoire compte ainsi 543 exploitations agricoles, ne soit pas moins de 18% du total mosellan. A cela, il convient d'ajouter 148 établissements actifs employeurs en agriculture, sylviculture et pêche, soit 19% du total mosellan. Ces quelques chiffres montrent l'importance économique du domaine agricole du Saulnois.

Dans le détail, en termes de surface agricole utile (SAU) d'abord, le Saulnois est occupé à 77% par des céréales et des cultures d'oléo-protéagineux. Les prairies permanentes représentent quant à elle 19% de la SAU. La culture viticole, bien que marginale en surface (moins de 0,5% de la SAU) et se concentrant exclusivement sur le secteur de Vic-sur-Seille, représente un fort potentiel en termes de valorisation économique et d'image territoriale (produits de terroir).

Figure n°1 - Parts des secteurs d'activité dans le Saulnois et en France



En termes d'exploitations agricoles ensuite, l'élevage bovins lait représente plus de la moitié des exploitations du Saulnois avec 319 exploitations intégrées à cette filière. En second rang, mais avec des chiffres quasiment divisés par 2, ce sont les grandes cultures qui comptabilisent 178 exploitations et qui se concentrent géographiquement sur les secteurs de Delme et de Château-Salins. Les autres exploitations se répartissent par ordre décroissant de la façon suivante : bovins-viande, autres élevages de petits animaux, élevage de chevaux et élevage de volailles et lapins.

Ces caractéristiques font du Saulnois un territoire d'élevage et de cultures céréalier qui s'inscrit dans des logiques exportatrices et des filières agro-alimentaires (logique des productions à façon). Les filières d'ores et déjà soutenues et accompagnées par la CCS, gagneraient néanmoins probablement à une plus grande diversification des productions (maraîchage, élevage ovin et pisciculture notamment) et surtout à s'orienter vers de la valorisation directe et locale (circuits courts) pour donner plus de lisibilité aux produits du territoire dans une logique de « marketing territorial ».

b2. Principales orientations et évolutions retenues au regard des enjeux.

- Poursuite du soutien des acteurs agricoles producteurs de richesses économiques (Règlement d'aides) et d'aménités environnementales (Prestations pour Services Environnementaux en lien avec l'AERM) ;
- Développement des circuits courts et des produits de terroir ;
- « Mangeons Saulnois » ;
- Soutien à la diversification agricole (maraîchage, élevage ovin, pisciculture ...);

- Développement d'une stratégie de maîtrise foncière avec la SAFER pour saisir toutes les opportunités de développement et soutien aux actions des Jeunes Agriculteurs ;
- « Reverdisation » des exploitations agricoles (photovoltaïque...).

Grands projets, en fonctionnement et en investissement, liés aux objectifs territoriaux

- Engagement de la CCS dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial en lien avec le PETR du Pays de Sarrebourg (Fiche A1)
- Soutien au projet Défi Laine en lien avec les territoires du PETR, participation au capital de la SCIC en cours de constitution (Fiche A2)
- Fonds de soutien à l'investissement agricole avec des orientations thématiques différentes tous les ans (Fiche A3)
- Investissement dans une plateforme numérique pour augmenter et valoriser les produits locaux (« Ma ville mon shopping ») (Fiche E3)

c) Un territoire aux portes des métropoles de Nancy et Metz : un atout pour relancer l'économie résidentielle locale

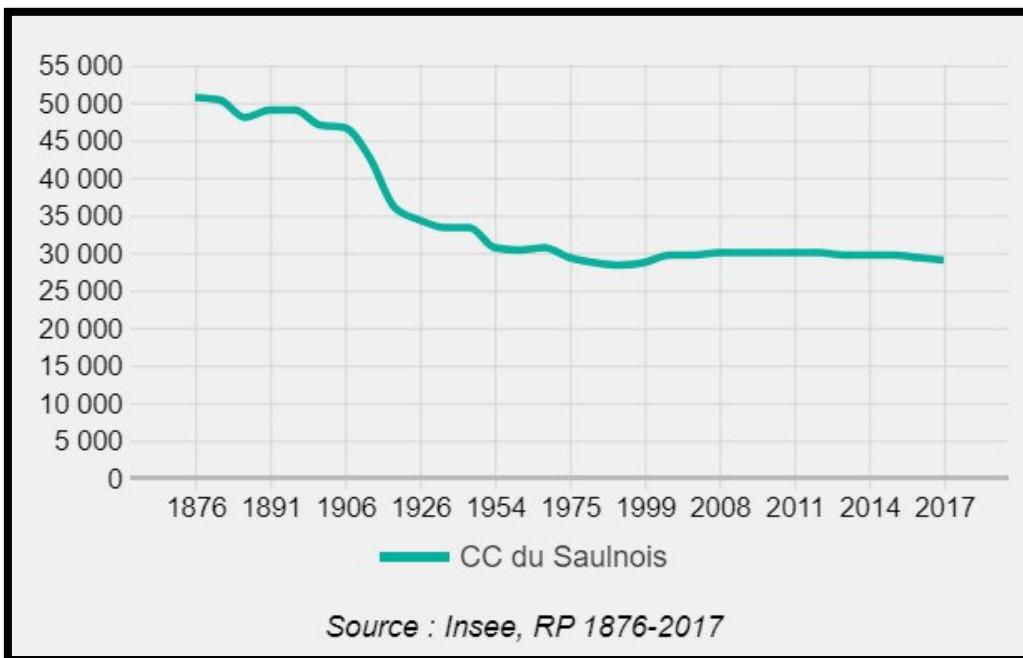
c1. Une économie résidentielle à conforter pour soutenir l'économie locale et donner envie de résider dans le Saulnois

Sur le temps long (cf. figure n°2), la démographie du Saulnois affiche deux périodes bien distinctes. D'abord celle de l'exode rural de la fin du XIX^{ème} siècle au début des Trente Glorieuses (commune à tous les territoires ruraux français) qui a vu le territoire perdre presque la moitié de sa population passant d'un peu plus de 50.000 habitants à 30.000 en 1954. Ensuite celle de la stagnation au niveau de 1954, autour des 30.000 habitants, avec une légère baisse sur la période récente s'expliquant essentiellement par le départ du 13^{ème} RDP de Dieuze en 2011.

Cette population stable, autour de 30.000 habitants, et surtout sa très faible densité (30 habitants/km²), positionnent le Saulnois parmi les territoires les plus ruraux à l'échelle nationale.

Avec ses 128 communes, elle est d'ailleurs classée dans la catégorie des intercommunalités XXL françaises. Elle est même la deuxième plus grande Communauté de communes de France en nombre de communes, juste derrière la Communauté de communes de la Haute-Saintonge, située dans le département de la Charente-Maritime laquelle compte 129 communes, soit seulement une de plus.

Figure n°2 - Evolution du nombre d'habitants sur la période 1876-2017
dans le Saulnois



Si le territoire reste donc globalement stable en termes d'habitants, il souffre néanmoins, en moyenne plus significativement qu'ailleurs en France, d'un vieillissement (cf. figure n°3) qui doit interroger le territoire sur l'orientation de ses politiques publiques en termes d'accompagnement social et de santé, mais également d'habitat et d'attractivité résidentielle, en particulier pour soutenir le fonctionnement des services publics locaux (établissements scolaires, services de l'Etat, de la Poste...). Le territoire dispose néanmoins déjà d'une Maison France Services à Vic-sur-Seille, une autre portée par La Poste à Delme et enfin une troisième en cours de labellisation au sein de l'agence postale communale à Albestroff.

Le Saulnois souffre, c'est un fait, d'un déficit d'attractivité résidentielle. Il dispose cependant d'atouts à valoriser plus encore qu'il ne le fait actuellement. Son positionnement géographique aux portes des deux métropoles de Nancy (30 km) et Metz (40 km) et le besoin récent de ruralité et d'espaces paysagers de qualité (d'où l'importance d'une amélioration qualitative des centres villageois et tout particulièrement des centres bourgs à condition que l'offre de mobilité soit améliorée et que les conditions financières d'accès à la propriété restent stables). C'est tout l'objectif du programme Petites Villes de Demain porté par la CCS et les villes de Château-Salins et Dieuze.

En effet, le territoire du Saulnois est inscrit dans le dispositif « Petites Villes de Demain » depuis le 18 juin 2021 (date de signature de la convention d'adhésion avec

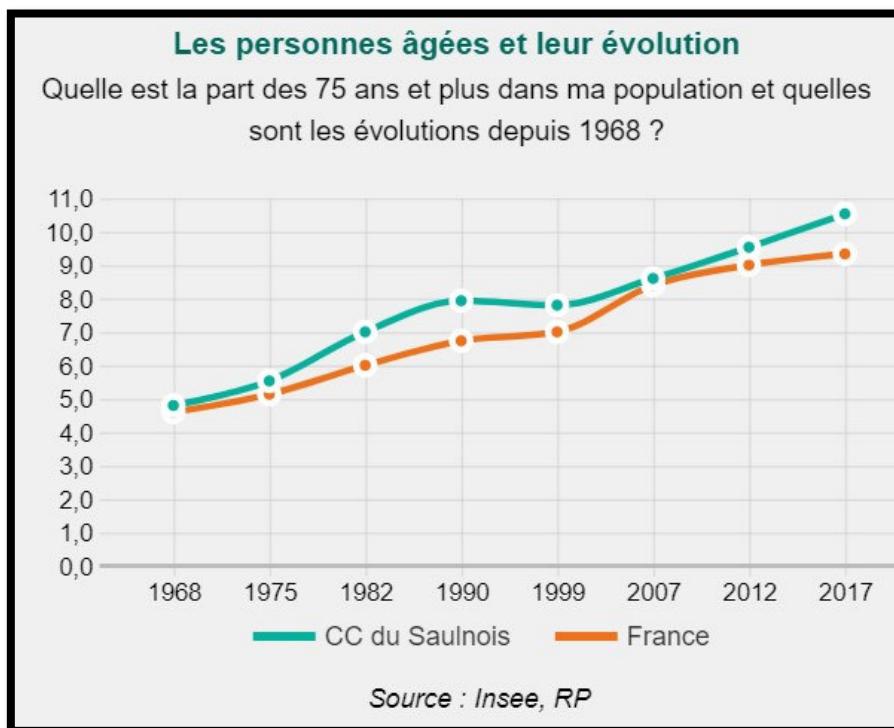
les différents partenaires) et vise à la revitalisation des centres bourgs de Dieuze et de Château-Salins dans une logique et une cohérence intercommunale.

Ainsi, durant la durée du dispositif (2020-2026) les trois collectivités devront œuvrer conjointement pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants tout en renforçant l'attractivité du territoire. C'est à la fois en matière de politique de l'habitat (lancement d'une OPAH), qu'en matière de développement économique (soutien aux artisans et commerces locaux) que la Communauté de Communes du Saulnois viendra contribuer et renforcer les projets communaux de Dieuze et Château-Salins (requalification des centres villes, réhabilitation de bâtiments, démocratie participative).

De plus, le territoire est aujourd'hui en pleine transition depuis la crise sanitaire (migration résidentielle en hausse depuis les périphéries urbaines, synergie interterritoriale, exode des urbains vers le rural), constituant ainsi un enjeu majeur en matière d'aménagement du territoire.

Il est à noter pour étayer cette hypothèse que le service Autorisation Droit du Sol du Pôle Aménagement et développement du territoire de la CCS a observé entre le 1^{er} semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021, une très forte progression de l'instruction des documents d'urbanisme, de l'ordre de 37%.

Figure n°3 - Part des 75 ans et plus dans la population du Saulnois de 1968 à 2017



Pour favoriser son attractivité résidentielle, le Saulnois doit par ailleurs poursuivre voire amplifier ses politiques familiales (cf. Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Moselle). La création et l'exploitation de 5 multi-accueils sur l'ensemble du territoire, ainsi que du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) installé au siège de

la communauté de communes et itinérant sur l'ensemble du territoire, sont de nature à favoriser l'implantation de jeunes couples dans le Saulnois.

c2. Principales orientations et évolutions retenues au regard des enjeux.

- Un espace géographique central entre Metz, Nancy et Strasbourg dont les dessertes doivent être renforcées, notamment avec la métropole nancéienne très proche ;
- Des espaces fonciers plus abordables que dans les zones urbaines et péri-urbaines dont l'urbanisation doit être favorisée par des outils communautaires (service d'instruction renforcé) et interterritoriaux (SCOT...) ;
- Favoriser l'implantation par le développement de services aux familles : multi-accueil, RPAM, LAEP, mobilités ;
- Redonner de l'attrait aux centres villageois en soutenant les investissements des communes (ex : fonds de concours territorialisé) et en mutualisant des services (ex. balayage, avaloirs, secrétaires de mairie...) ;
- Approfondir les politiques d'amélioration de qualité du bâti (façades, lutte contre l'habitat indigne...) sur le double plan esthétique et de l'efficacité énergétique ;
- L'aménagement numérique du territoire est un facteur fondamental de l'attractivité résidentielle et économique : la CCS entend poursuivre et accroître son implication au sein de Moselle Fibre et favoriser le développement des usages numériques ;
- Soutien des démarches communales dans le cadre du « New Deal Mobile » pour améliorer partout sur le territoire la couverture en téléphonie mobile.

Grands projets, en fonctionnement et en investissement, liés aux objectifs territoriaux

- Mise en place d'une OPAH à l'échelle de l'ensemble du territoire dans le cadre du programme Petites Villes de Demain avec les communes de Château-Salins et Dieuze (OPAH RU → ORT) (Fiche AT n°1) ;
- Poursuite des opérations Habiter Mieux ;
- Amélioration thermique et d'usage du patrimoine communautaire bâti ;
- Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) (Fiche AT n°2) ;
- Poursuite du développement numérique du territoire pour obtenir une couverture FTTH complète.

d) **Une terre d'histoire, de patrimoine et de richesses naturelles à faire connaître**

d1. Un patrimoine et un écrin de verdure exceptionnels mais méconnus

Le territoire du Saulnois dispose d'un réel patrimoine culturel, paysager et naturel.

Que ce soit :

- sur le plan de la diversité naturelle, paysagère, faunistique et floristique avec en particulier l'écosystème de l'étang de Lindre, les prés et mares salés de la vallée de la Seille, les très nombreuses prairies permanentes du territoire ou encore les pelouses calcaires de la butte de Delme ;
- en termes de patrimoine architectural avec l'Hôtel de la Monnaie ou le Château des Evêques à Vic-sur-Seille, la Collégiale Saint Léger de Marsal ou l'Abbatiale Saint-Nicolas de Munster ;
- d'équipements muséographiques avec le Musée Départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille, le Musée Départemental du sel à Marsal, le Centre d'Art Contemporain de Delme ou les Salines Royales de Dieuze ;
- mais aussi avec des sites d'histoire militaire nombreux (Riche...).

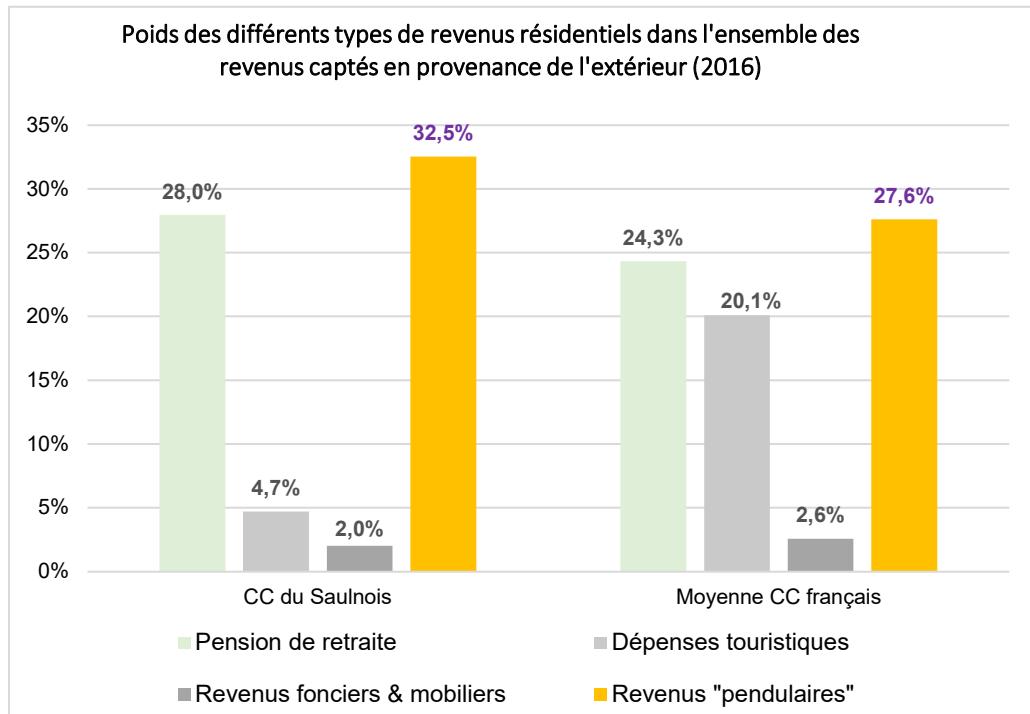
Le Saulnois dispose d'un panel des possibles en matière touristique véritablement remarquable.

A ce patrimoine, il convient par ailleurs d'ajouter les savoirs et les produits qui contribuent également à la valorisation et *in fine* au développement du territoire. Là encore, le Saulnois est une terre féconde. Ainsi, citons pêle-mêle : la limonaderie Geyer - Lorina à Munster, la Grenouille assoiffée, la Malacuria, la brasserie de l'Arsenal, les glaces de la Promesse, la vente de produits à la Ferme (La Gissière à Maizières-lès-Vic, la fromagerie de Vergaville, la ferme de la Rose à Albestroff...) ou encore les domaines viticoles.

Les associations locales autant que l'office de tourisme contribuent à faire connaître et valoriser ce patrimoine rural très riche et marqué par une histoire longue autour de l'exploitation du sel notamment (Or blanc) et l'ensemble des productions du territoire.

Toutefois, si ce patrimoine est intrinsèquement exceptionnel, se pose néanmoins la question de sa valorisation sous l'angle économique. L'étude menée par le cabinet d'études Six pour le compte de la Région Grand Est (mai-juin 2021) concernant les ressorts et les flux économiques territoriaux du Saulnois, démontre que le poids des revenus économiques captés par le Saulnois (4,7%) est bien en-deçà de la moyenne constatée pour les autres communautés de communes à l'échelle française (20,1%) (cf. figure n°4).

Figure n°4 - Flux économiques captés par le Saulnois comparativement à la moyenne observée pour les communautés de communes à l'échelle nationale



Plusieurs explications peuvent être évoquées quant à ce constat :

- le manque de structures d'hébergement sur le territoire ;
- une communication territoriale à renforcer en dehors du Saulnois pour capter les flux touristiques ;
- la quasi absence d'infrastructures de loisirs en dehors des sentiers de randonnée, du canal de la Marne au Rhin et du vélorail de Dieuze ;
- un besoin de compléter l'offre touristique par des relais culturels et/ou festifs pour capter un public plus large, à l'instar de FestiSaulnois dont la première édition a rencontré un vif succès ;
- la nécessité de faire vivre « une identité » Saulnois.

d2. Principales orientations et évolutions retenues au regard des enjeux.

- Une richesse naturelle exceptionnelle à protéger et à valoriser: biodiversité faunistique et floristique, paysages ruraux et forestiers.... (Etang de Lindre, vallée de la Seille, pelouses calcaires de la butte de Delme ...) ;
- Une terre d'Histoire(s) à mieux faire connaître (Pays de l'Or Blanc, Grandes Guerres...) par le territoire et ailleurs ;
- Construire un projet de médiation culturelle de territoire pour faire rayonner le Saulnois par son patrimoine et par des animations culturelles ciblées (concerts de plein air ou dans des équipements du territoire, animation dans les périscolaires...) ;

- Soutien aux initiatives culturelles du territoire (festivals, animations diverses...) à l'instar de FestiSaulnois organisée pour la première fois en août 2021 ;
- Soutien aux actions menées par l'Office Communautaire du Pays du Saulnois pour faire connaître toutes les richesses du Saulnois et favoriser l'économie récréative et touristique du territoire (gastronomie, hébergements, produits locaux...). Il s'agit de défendre une offre touristique attractive et globale ;
- Développement du tourisme vert et fluvial notamment en renforçant le partenariat avec Terres d'Oh ! ;
- Développer l'offre de randonnée pédestre et/ou cyclotouristique en complétant l'existant par un maillage de sentiers complémentaires, développé en partie par les communes et par l'intercommunalité pour des itinéraires plus longs.

Grands projets, en fonctionnement et en investissement, liés aux objectifs territoriaux

- Elaboration d'un programme de mise en valeur touristique autour du Sel : Pays de l'or Blanc avec les communautés de communes Sel et Vermois, Seille et Grand couronné, Sanon (Fiche TC1)
- Organisation de FestiSaulnois dans plusieurs lieux du territoire (Ley en 2021) (Fiche TC2)
- Conventionnement avec la Cité Musicale de Metz autour d'un projet territorial culturel et musical (Fiche AT3)
- Création d'une signalétique renouvelée du territoire (Fiche TC3)
- Création d'un nouveau tronçon de Vélo Voie Verte reliant le Saulnois à la métropole de Nancy via la voie de l'Amezule (Fiche TC4)
- Projets de maillage des voies vertes et sentiers à l'échelle du territoire (Fiche TC5)
- Création de sentiers de la mémoire (Organisation de manifestation commémorative d'ampleur) - Reconnaissance UNESCO site de Riche (Fiche TC6)
- Réserve de Biosphère Moselle Sud (Fiche TC7)

5. Faire du Saulnois un territoire exemplaire sur le plan de la transition écologique et du développement durable

a) Une économie circulaire à réinterroger et à renforcer

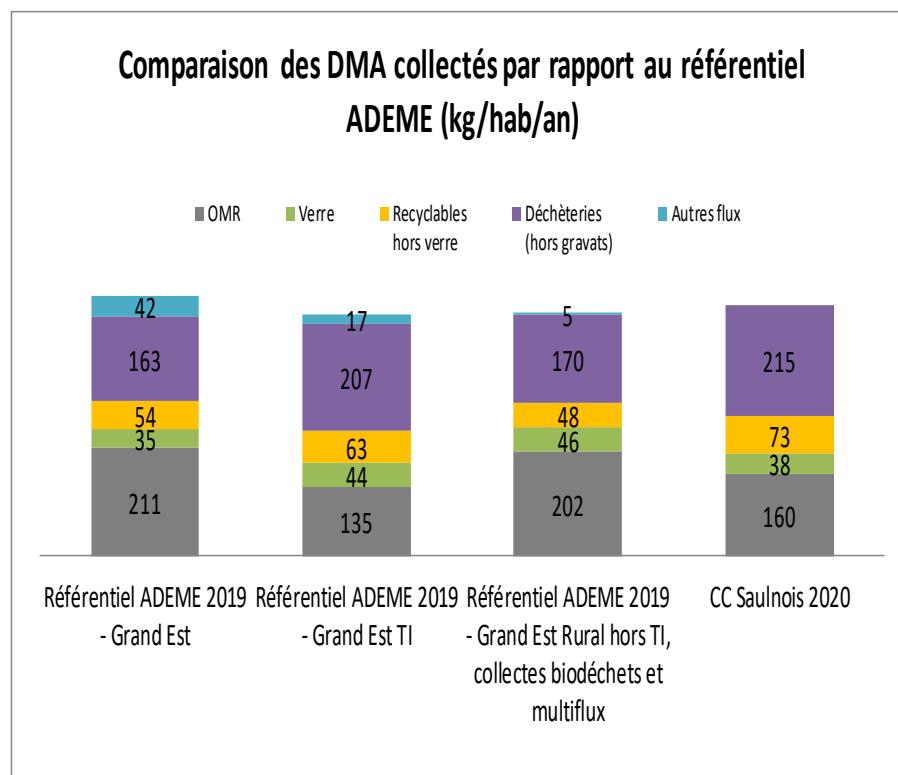
a1. Une collecte et un traitement des déchets à l'échelle de 128 communes

Dans le cadre d'un Service Public de Prévention et de gestion des déchets, la CCS gère la collecte en régie des déchets ménagers et recyclables en porte à porte, assure le traitement de ceux-ci au-travers de plusieurs marchés, exploite quatre déchèteries bien réparties sur le territoire communautaire (Albestroff, Delme, Dieuze et Château-Salins) et s'est engagée dans une politique active de sensibilisation au tri et à la résorption de la production de déchets.

En 2020, à l'échelle du territoire ce sont ainsi 4.615 tonnes de déchets ménagers (en baisse de 1,3% sur un an), 2.099 tonnes de recyclables (+7,7% sur an) et 1.096 tonnes de verre (-2,3% sur 1 an) qui ont été collectées.

Au niveau des déchèteries, le tonnage global collecté (tout venant, bois, mobilier, carton...) se situe à 7.427 tonnes en sensible hausse sur 1 an (+0,32%).

Figure n°5 - Données de collecte comparées avec les référentiels ADEME



La figure n°5, établissant une comparaison des productions de déchets du Saulnois au regard des référentiels de l'ADEME, montre que les quantités d'OM collectées sont inférieures de 67 Kg/hab/an par rapport au référentiel « rural » à l'échelle de la Région Grand Est. En même temps, elles sont supérieures de 28 kg/hab/an si l'on se réfère aux collectivités appliquant, comme le Saulnois, la tarification incitative. Pour les recyclables, le territoire apparaît plus performant que les autres à hauteur de 26 kg/hab/an, en particulier du fait de la mise en œuvre rapide de la redevance incitative. S'agissant des déchets issus des déchèteries, les tonnages récupérés sont supérieurs à l'ensemble des référentiels.

Une politique d'économie circulaire impliquant avant tout de la prévention pour limiter la production de déchets à la source, depuis plusieurs années la CCS s'efforce de développer des actions de sensibilisation en ce sens, notamment :

- en favorisant l'usage des composteurs, facilité par des habitations individuelles dominantes sur le territoire (guides composteurs, marché des bacs à compost...);
- en suscitant le recyclage en éco-jardinerie (visites de jardins, paillage...) et dans la gestion des espaces verts (formations de la Fredon Grand Est...);
- en multipliant les opérations de sensibilisation dans les établissements scolaires (ex : stop au gâchis au collège de Château Salins).

a2. Principales orientations et évolutions retenues au regard des enjeux

- Point de vigilance sur le coût de service au regard d'une augmentation attendue des coûts de prestation et de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP), ajouté d'un tarissement des réserves de gestion (effet ciseau) ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire en structurant le service autour du triptyque des 3R : réduire, réutiliser et recycler (« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ») ;
- Développer encore les modes alternatifs de recyclage : compost, broyage des végétaux...
- Réflexion autour d'une réorganisation des périmètres de desserte des déchèteries (logique de proximité d'usage versus coût d'usage des équipements) ;
- Chercher des filières de collecte pour certains déchets et en particulier les pneus usagers (ALIAPUR).

Grands projets, en fonctionnement et en investissement, liés aux objectifs territoriaux

- Transformation de la déchèterie de Dieuze (Fiche OM1)
- Création d'une plateforme relais pour limiter les coûts de transfert (Fiche OM2)
- Compactage des déchets issus des déchèteries (Fiche OM 3)
- Travaux de rehausse des quais à la déchèterie d'Albestroff (Fiche OM4)
- Acquisition de nouveaux camions de collecte avec carburants alternatifs (Fiche OM5)
- Déploiement du tri à la source des biodéchets (Fiche OM6)

b) Un territoire novateur en matière d'énergies renouvelables et vertueux dans la lutte contre le réchauffement climatique

b1. Un territoire producteur d'énergies renouvelables mais qui doit renforcer ses politiques d'accompagnement vers la sobriété énergétique

La loi Climat Energie de 2019 a fixé des trajectoires claires en matière de transition écologique, en particulier la neutralité carbone sur le territoire national à l'horizon 2050, la réduction de 40% des énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 et une forte hausse de la production d'énergies renouvelables (33% de la consommation finale en 2010).

Le Saulnois est actuellement un territoire producteur d'énergies renouvelables :

- éolienne avec des parcs réalisés à Fresnes-en-Saulnois, à Amelécourt, à Malaucourt-sur-Seille et à Manhoué et d'autres en projets ;
- photovoltaïque notamment sur les grandes surfaces bien exposées des bâtiments agricoles. Il apparaît qu'en ce domaine il y ait encore un gisement important dans le territoire ;
- et issue de la méthanisation avec l'unité « Méthanisation Seille Environnement » à Haraucourt-sur-Seille et une en cours de réalisation à Amelécourt.

Au-delà de la production d'énergie décarbonée, le Saulnois s'est également engagé dans le soutien aux économies d'énergie (sobriété énergétique), en particulier dans le domaine du bâtiment par le biais du programme Citergie et de l'Espace Infos Energies (EIE). La CCS souhaite pour ce nouveau mandat renforcer ses politiques en faveur de la sobriété énergétique territoriale. Le programme d'information SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), faisant l'objet d'une mission donnée à l'ADIL 57 (Agence Départementale d'Information Logement), s'inscrit dans cette ambition.

b2. Principales orientations et évolutions retenues au regard des enjeux

- Maîtriser l'implantation d'éoliennes à l'échelle du territoire, en lien avec les communes.
- Engager le chantier de développement du photovoltaïque, notamment dans les délaissés et sur les bâtiments agricoles : un travail d'identification des sites d'implantation est en cours.
- Poursuivre l'accompagnement des unités de méthanisation du territoire (Haraucourt-sur-Seille, Amelécourt...)
- Finalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui s'articulera autour de 5 grandes orientations et 40 actions :
 - o Une collectivité exemplaire engagée dans la transition (pôle développement durable, commissions citoyennes, sensibilisation, chargé de mission accélérateur de transition, formation des personnels...)
 - o Un territoire sobre en énergie qui tend vers l'autonomie énergétique (accompagnement de la rénovation énergétique des habitations, mis en place d'un service *ad hoc*, ...)
 - o Un territoire qui s'adapte au changement climatique (aider le secteur agricole à s'adapter au changement climatique, encourager les PSE, aide au secteur agricole thématisée, développement de l'éco-foresterie, de l'éco-pâturage et des pratiques raisonnées, ...)
 - o Une économie attractive, innovante et durable (accompagner les porteurs de projet innovant pour la transition énergétique, développement des stations multi-énergies,...)
 - o Une mobilité durable répondant aux besoins du territoire (cf. c2)
- Tous les investissements communautaires seront repensés à l'aune de leur bilan GES pour faire de la CCS un EPCI exemplaire en terme de lutte contre le réchauffement climatique.
- Développement des actions de sensibilisation auprès des publics scolaires dans tous les domaines du développement durable (paysages, eau, faune, flore, énergies...)

Grands projets, en fonctionnement et en investissement, liés aux objectifs territoriaux

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Installation de bornes de rechargement de véhicules électriques (en cours de réalisation) ;- Adhésion au dispositif « Paiements pour services environnementaux » (PSE) de l'Agence de l'Eau (Fiche EDD1) ;- Installation de pompes à chaleur au siège de la CCS et au Centre Technique Environnement (en cours de réalisation) ;- Réponse à l'appel à projet AMI « Système d'Accompagnement à la Rénovation Energétique SARE », en délégation à l'ADIL 57 (Fiche EDD2) ; |
|---|

- Réponse à l'appel à projet « Accélérateur de Transition » pour poursuivre et approfondir les actions menées dans le cadre de Citergie et s'agissant de la mobilité durable (cf. 2c) (Fiche EDD3) ;
- Réponse à l'appel à projet du CD57 « Semaine européenne du développement durable » (2021) et actions de communication et de pédagogie en matière de développement durable (Fiche EDD4).

c) Des mobilités douces à développer dans un espace géographique de 1.000 km²

c1. Un territoire rural sans compétence particulière en matière de mobilités où l'essentiel reste à construire

En dehors de son réseau viaire, le Saulnois ne dispose quasiment d'aucune infrastructure de transport. Seule la gare de Bénestroff, sous la forme d'une halte ferroviaire et desservie par des TER Grand Est, est encore opérationnelle sur la ligne Metz - Sarrebourg. Cependant, du fait de son positionnement et malgré la mise en place de navettes bus TER entre Morhange et Sarrebourg, son transit annuel est assez faible (6540 voyageurs en 2014).

Sur le plan routier, 4 grands axes traversent le territoire et concentrent l'essentiel du trafic (cf. tableau n°2), porté en particulier par les navetteurs vers les métropoles de Metz et Nancy et le bassin de Saint-Avold :

- la RD 955, colonne vertébrale Ouest Est du Saulnois entre Metz et Sarrebourg dispose de passages en 2 fois 2 voies. Il est à noter que cet axe concentre l'essentiel du trafic poids lourds puisque sur 3 des 5 points de comptage de son parcours dans le Saulnois, plus de 20% du trafic est constitué de poids lourds. A hauteur de Liocourt, le trafic journalier est le plus important du Saulnois avec presque 6000 v/j ;
- la RD 674 qui traverse du Sud vers le Nord le Saulnois fait le lien entre Nancy et Sarreguemines. Elle est très utilisée notamment pour les navetteurs vers la métropole nancéienne depuis Château-Salins et Vic-sur-Seille notamment. Le trafic maximum est atteint à hauteur de Burthécourt en direction de Moncel-sur-Seille. En termes de poids lourds, le poids dans le trafic tourne autour de 10%, soit 2 fois moins en moyenne que sur la RD 955 ;
- la RD 38 qui met relation Nancy avec le Pays des Etangs en passant par Vic-sur-Seille et Dieuze. Son trafic est moindre, au maximum il atteint 3899 v/j à Mulcey. La part des poids lourds y est très marginale, toujours inférieure à 10% du totale ;
- et enfin la RD 22 qui relie Dieuze au bassin de Saint-Avold concernant principalement les navetteurs et très peu le transit des camions (inférieur à 10%).

Tableau n°2 - Trafics routiers journaliers des principales routes du Saulnois

Axes routiers	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5
RD 955 (Metz - Sarrebourg)	Liocourt 5776 v/j	Delme 4511 v/j	Morville-lès-Vic 4888 v/j	Lezey 3289 v/j	Maizières-lès-Vic 3373 v/j
RD 674 (Nancy-Sarreguemines)	Burthécourt 5240 v/j	Château-Salins 3592 v/j	Amelécourt 3180 v/j	Marthille 2895 v/j	
RD 38 (Nancy-Fénétrange)	Burthécourt 5240 v/j	Moyenvic 2440 v/j	Mulcey 3899 v/j	Dieuze 2832 v/j	Loudrefing 1526 v/j
RD 22 (Dieuze-Saint-Avold)	Vergaville 3078 v/j	Bénéstroff 2260 v/j	Francaltroff 3279 v/j		

Source : Carte des trafics - UTT de Sarrebourg/Château Salins (2019)

Pour ce qui concerne les transports en commun, en dehors des navettes inter-cités, des lignes de bus scolaire gérées par la Région Grand Est et de quelques initiatives locales de transport à la demande (véhicule géré par le CCAS de Château-Salins, Delme, Mobibus de Dieuze et environs), le territoire ne dispose d'aucune offre spécifique. De fait, les habitants du Saulnois sont quasiment totalement dépendants du transport par véhicule individuel.

S'agissant de la mobilité douce, à l'exception de la vélo voie verte sur le ban communal de Lagarde, laquelle s'inscrit plutôt dans une logique touristique, il n'existe aucune réelle infrastructure sécurisée pour circuler dans le Saulnois. De même, il n'existe pas de parkings de regroupement pour le co-voiturage.

C'est pour cela que la CCS s'est engagée, comme le prévoyait la loi sur les mobilités de 2019, dans le processus de prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM) début 2021. L'arrêté préfectoral post consultation des communes confirmant cette prise de compétence a été signé le 1^{er} juillet 2021. Avec cette compétence nouvelle, la CCS entend développer les mobilités douces et laisser à la Région Grand Est ses compétences exclusives, en l'espèce les lignes TER, le transport scolaire et le transport interurbain.

c2. Principales orientations et évolutions retenues au regard des enjeux

- Création d'une station multi-énergies sur le territoire pour donner un débouché notamment à la filière méthanisation Bio (GNV) (cf. 2 b) ;
- Développement de l'électro-mobilité : bornes électriques, flotte de véhicules de la CCS... (cf. 2 b) ;
- Favoriser toutes les initiatives dans les domaines de l'autopartage (applications, parkings de co-voiturage...) (cf. 2 b) ;
- Penser « mobilité douce » dans tous les aménagements urbains (trottoir, dessertes intermédiaires...) ;
- Mise en place d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) pour comprendre les flux de mobilité territoriale et orienter les politiques publiques futures à mener ;

- Poursuite du développement des chemins de grande randonnée dans une logique d'interconnexion avec les projets communaux, intercommunaux et départementaux (PDIPR).

Grands projets, en fonctionnement et en investissement, liés aux objectifs territoriaux

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de véhicules électriques pour la CCS (1 véhicule acquis à ce jour) - Création d'une station multi-énergies (Fiche MOB1) - Réponse à l'appel à projet « TENMOD » pour la mise en place d'un PMS (Fiche MOB2) - Création d'aires de covoiturage - Création de voies dédiées aux mobilités douces interconnectées (Fiche TC5) |
|--|

d) L'eau une richesse de territoire à préserver

d1. Un grand territoire d'enjeux en termes de politiques de l'eau

Le territoire du Saulnois s'inscrit géographiquement dans 3 grands bassins versants :

- celui de la Seille au Sud et le long de la limite administrative avec la Meurthe-et-Moselle (Syndicats de la Seille) ;
- de la Nied dans sa partie Nord-Ouest (Syndicat de la Nied) ;
- et enfin de la Sarre dans sa partie Nord-Est (SDEA).

En matière d'hydrologie, depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCS est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), avec des items gérés différents selon les bassins. Les récents évènements météorologiques violents ont montré toute l'importance du bon entretien des rivières, d'une gestion raisonnée des hydrosystèmes en milieu très rural et de la connaissance précise de leur fonctionnement. A ces égards, le territoire du Saulnois est traversé par des enjeux cruciaux en termes de gestion des rivières et de risque d'inondation.

Sur le plan de l'eau et de l'assainissement, la CCS a pris la compétence contrôle de l'Assainissement de Non Collectif et a mis en place un service dédié à cet effet (SPANC). Sur la question de la mise aux normes des ANC, les communes concernées du Saulnois s'interrogent régulièrement sur le faible niveau d'accompagnement financier des partenaires qui fait peser *in fine* une grosse charge sur les habitants. Il y a probablement lieu de réinterroger les règlements financiers et le ciblage des aides de droit commun.

En revanche, pour ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement des eaux usées, la compétence n'a pas été prise à ce stade. Une réflexion à ce propos devrait être menée alors qu'à législation constante, ces deux compétences seront obligatoires pour les communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2026.

Au-delà des aspects réglementaires et techniques complexes autour de ces deux compétences, une réflexion anticipée est d'autant plus nécessaire que le territoire du Saulnois est littéralement émietté en termes de gestion. Ainsi pour l'eau potable, pas moins de 14 syndicats et 18 communes possèdent la compétence, et pour l'assainissement (principalement non collectif) ce sont 4 syndicats et les communes qui assurent cette mission.

d2. Principales orientations et évolutions retenues au regard des enjeux

- Programme d'entretien des rivières et de renaturation des cours d'eau en lien avec les syndicats de rivière de la Seille et du SDEA, dans le cadre de la compétence GEMAPI ;
- Soutien aux actions de protection des réserves en eau ;
- Poursuite des missions de contrôle ANC et évolutions de service à mesure d'un possible développement de l'AC ;
- Engagement de réflexions sur la prise de compétence Eau et Assainissement qui (à législation constante) sera obligatoire pour les CC au 1^{er} janvier 2026 ;
- Fusion des 3 syndicats de rivière de la Seille en un syndicat unique pour la gestion de la Seille ;
- Elargissement des items gérés par le SDEA (2021) sur le secteur du bassin de la Sarre.

Grands projets, en fonctionnement et en investissement, liés aux objectifs territoriaux

- Préparation/réflexion quant à la prise de compétence « Eau et Assainissement » obligatoire, à législation constante, à compter du 1^{er} janvier 2026. (Fiche O1) ;
- Poursuite du programme de travaux menés par les syndicats de rivière (Seille / Nied).

6. Incrire le territoire dans une logique interterritoriale et de complémentarités entre communes et EPCI

a) Des logiques interterritoriales engagées et à développer

- Création d'un espace de dialogue avec les intercommunalités du sud mosellan avec les Communautés de communes de Sarrebourg Moselle Sud et du Pays de Phalsbourg et le PETR du Pays de Sarrebourg pour travailler, en coopération territoriale notamment sur les sujets suivants
 - o Projet Alimentaire Inter Territorial (Fiche n°A1)
 - o Réserve de Biosphère Moselle Sud – UNESCO (Fiche n°TC6)
 - o Actions dans le domaine du soutien économique et commercial (ex : J'achète Moselle Sud, MosLaine (Fiche n°A2)
 - o Actions dans le domaine de l'accompagnement vers l'emploi – AMI Transitions collectives (Fiche encore à réaliser)
 - o Actions dans le domaine environnemental : périmètre AOM, déchèteries...
- Mise en place de contrats de réciprocité avec les métropoles de Nancy (30 km) et Metz (40km). Un premier contact a été pris en ce sens avec la métropole messine (circuit courts et actions culturelles).

b) L'accompagnement en « ingénierie » (y compris sur le plan financier) des 128 communes du territoire

- Création d'un fonds de concours territorialisé pour soutenir les investissements des communes et renforcer l'attractivité territoriale du Saulnois (cf. 1c). Avec ce dispositif, ce sont un peu plus de 600.000€ qui seront injectés dans le territoire avec un fort effet de levier attendu (projet opérationnel).
- Développement de l'accompagnement en ingénierie des communes de la CCS :
 - o Renforcement du Pôle Aménagement et développement des territoires - Mission aide technique
 - o Participation et encadrement des programmes nationaux (ex : Petites villes de demain, AMI...)
- Programme de développement des coopérations entre la CCS et ses communes membres :
 - o Organisation de groupements de commande pour le compte des communes (ex : entretien de l'éclairage public...)
 - o Mise en place d'un service « Secrétaires de mairie »
 - o Poursuite voire élargissement des prestations de service (balayage, avaloirs, broyeur...)
 - o Renforcement des actions de formation mutualisée

7. Processus de choix et de financement des projets

- Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE : à ce propos les communes membres ont été consultées doublement lors des deux cycles de conférence des maires (janvier et septembre 2021) et par mail le 07 juillet pour faire remonter leurs projets. Ceci a donné lieu à la réalisation d'un tableau rapprochant les objectifs poursuivis par les projets des communes avec la stratégie territoriale du Saulnois (Tableau ci-après) ;
- Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles) ;
- Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droit commun, sur-mesure, privé, ...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif ;
- Concernant la relance, les projets identifiés, c'est-à-dire ceux prêts à démarrer (réalisés en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région Grand Est au sein d'un comité départemental *ad hoc*, voir régional (en cas de mobilisation de financements européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE ;
- Les plans de financement présentés dans chaque fiche action sont indicatifs et ne sauraient engager financièrement et juridiquement l'Etat. Chaque demande de subvention devra être déposée selon les règles propres à chaque dispositif (DETR/DSIL notamment). Elle sera orientée vers le fonds le plus approprié, en fonction de son éligibilité et des enveloppes budgétaires disponibles, et fera l'objet d'une instruction et d'une décision individuelle, après consultation ou avis des comités de programmation dédiés.

Ci-après le tableau des projets communaux et leur concordance avec la stratégie territoriale portée par la CCS :

Axe 1 - Renforcer l'attractivité				Axe 2 - Etre exemplaire en terme de transition écologique			
Obj 1	Obj 2	Obj 3	Obj 4	Obj 1	Obj 2	Obj 3	Obj 4
Attractivité économique	Agriculture forte et diversifiée	Attractivité résidentielle	Tourisme / culture	Economie circulaire	Transition écologique	Mobilité	Eau
DELME		Rénovation gymnase	Réhabilitation Gue(ho)st House		Bornes électriques (parking de co-voiturage)	Liaisons avec Donjeux et Puzieux	
		2ème tranche lotissement communal				Création d'un parking de co-voiturage	
ALBESTROFF		Achat d'un bâtiment par procédure d'utilité publique et travaux d'aménagement de la cour de l'école, construction d'une maison de services					
BERMERING					Amélioration de l'éclairage public (LED)		
PUZIEUX		Aménagement qualitatif de l'entrée du village				Création d'une liaison douce entre Puzieux et Delme	
HAMPONT							
HABOUDANGE							
LANEUVILLE-EN-SAULNOIS							
RICHE							
VIRMING					Rénovation de l'éclairage public (LED)		
XOCOURT		Création d'un parc communal: verger partagé, aire de jeux, accueil de randonneurs Rénovation de la fontaine du village	Ouverture de chemins de randonnées		Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie et de l'église		
VIC-SUR-SEILLE		Création d'un pôle jeunesse et d'animation (requalification friche agricole en zone urbaine) Requalification de la place Philippe Leroy Végétalisation, accessibilité et préservation des murs d'enceinte du cimetière Création d'un jardin du souvenir	Création de la marque culturelle "Les Estivales de Vic"				Traitemennt écologique de la Seille
LEMONCOURT		Aménagement paysager rue de l'église, rue de la corvée et rue principale; Requalification du chœur du village	Aménagements piétonnier		Création d'un verger partagé avec espace de convivialité		
SOTZELING					Installation d'un poêle à granules dans le logement communal Rénovation énergétique des bâtiments scolaires et périscolaires d'Hampont dans le		
VITTERSBOURG		Enfouissement des réseaux	Création d'un sentier pédestre		Installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux		

Axe 1 - Renforcer l'attractivité				Axe 2 - Etre exemplaire en terme de transition écologique			
Obj 1 Attractivité économique	Obj 2 Agriculture forte et diversifiée	Obj 3 Attractivité résidentielle	Obj 4 Tourisme / culture	Obj 1 Économie circulaire	Obj 2 Transition écologique	Obj 3 Mobilité	Obj 4 Eau
RODALBE		Aménagement fleurs vivants des entrées de village Enfouissement des réseaux secs	Développer les chemins de randonnées (avec aménagements de chemins) Réfection du chemin communal vers Racrange				
GUEBLANGE-LES-DIEUZE		Aménagement de la placette Rue du Château					
VERGAVILLE		Aménagement de la place de l'Eglise et création d'un commerce multi-services					
MANHOUË		Requalification/Végétalisation de la rue Principale					
LEY		isolation + crépit école mairie presbytère isolation intérieure + peinture du logement de l'école École : sol de la cour de récréation, réfaction du préau Construction d'un city stade, terrassement et pose d'un abri dans la cour de l'école, terrassement et pose d'un abri bus dans le haut du village, installation de 3 bancs dans le village et d'un verger fruitier au lotissement, aménagement de plantations au sol sur la place centrale, aménagement de la salle polyvalente et d'une aire de jeux.				Création d'une voie douce permettant de relier le lotissement au cœur du village	
DIEUZE		Construction pôle scolaire et social Réaménagement centre ville (place du marché) Réhabilitation des Salines Royales : caserne, centre d'apprentissage, maison du directeur (transformation en hôtel-restaurant), laboratoire, espace muséographique Réhabilitation de commerces (commerces à l'essai) 2ème tranche de maisons seniors Création d'un city stade Création d'un stade de football				Création d'un espace de covoiturage et d'un espace de stationnement de camping-car	

	Divers		
	Bâtiments publics	Sécurité	Autres
DELME	Dossiers "accessibilité"	Sécurisation de la traverse urbaine	
ALBESTROFF			
BERMERING	Réfection (<i>intérieure et extérieure</i>) de la salle communale Réfection de la Mairie-Ecole (<i>Mairie extérieure - Ecole intérieure</i>) Agrandissement du columbarium		
PUZIEUX	Réhabilitation salle des fêtes		
HAMPONT	Réhabilitation du bâtiment communal multiservices (mairie, local associatif et logement)		
HABOUDANGE	Achat d'un bâtiment à l'abandon dans le cœur du village pour le transformer en local technique communal	Entretien de la voirie	Avenir de la maison de retraite
LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	Réhabilitation de la salle communale		
RICHE	Réhabilitation de la salle communale		
VIRMING			
XOCOURT	Réfection de la toiture de la mairie et du logement communal, isolation		
VIC-SUR-SEILLE	Réfection de la toiture de l'église, bas côtés, chœur et clocher	Création d'un espace de stationnement France Services - Mairie, Développement de la vidéosurveillance	Création et animation d'un Site Patrimonial Remarquable

LEMONCOURT		Aménagement sécuritaire des entrées du village Réfection des bâtiments communaux (mairie + locaux techniques) Réfection de la toiture et de la façade de l'église	
SOTZELING			
VITTERSBOURG	Entretien du patrimoine communal (bâtiments - voirie)	Sécurisation de la traversée du village(feux tricolores ou assimilés) Mise aux normes de la voirie pour l'accessibilité PMR	Mise en place d'un espace numérique dans l'école Création d'un site internet pour la commune
RODALBE		Amélioration de l'esthétique de bâtiments communaux	Organisation de fêtes artisanales et festives entre villages d'un secteur Achat de matériel commun par la CCS (tentes, gros équipements).
GUEBLANGE-LES-DIEUZE			
VERGAVILLE		Amélioration de trottoirs PMR	
MANHOUÉ		Sécurisation de la rue Principale	
LEY		Installation de panneaux de sécurité , création d'un parking handicapé + installation de barrières et d'escaliers sur la place de l'église, réfection de la traversée du village, création de trottoirs et d'une allée piétonne, mise aux normes de 2 arrêts bus, installation de feux pédagogiques	
DIEUZE			Création d'un appartement d'urgence

8. Gouvernance

Comité de Pacte

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du Comité de Pacte

Le comité de pacte, au sein de la préfecture et de l'EPCI, devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires.

Composition :

- Le président de la Communauté de Communes du Saulnois
- Le préfet de la Moselle ou le sous-préfet d'arrondissement
- Le président de la Région Grand Est ou son représentant
- Les maires des communes concernées au regard de l'ordre du jour de la réunion

Rôle

Le comité de pilotage assure le suivi collégial de la mise en œuvre du Pacte territorial de relance et de transition écologique.

Ordre du jour prévisionnel des réunions du comité de pacte - Seront inscrits à l'ordre du jour :

- Bilan et suivi du vivier de projets inscrits ou à inscrire dans le PTRTE
- Suivi des dossiers et orientation des projets inscrits dans le PTRTE
- Evolution de la stratégie de territoire
- Suivi de la mise en œuvre du bilan écologique
- Tout autres sujets jugés utiles dans le cadre du suivi collégial de la mise en œuvre du pacte

Rythme des réunions

Le comité de pilotage se réunira une fois par an.

Le comité de pilotage pourrait assurer le suivi de différents dispositifs de contractualisation, dans le cas où des périmètres similaires concerteraient différents dispositifs de contractualisation.

9. Les engagements des partenaires

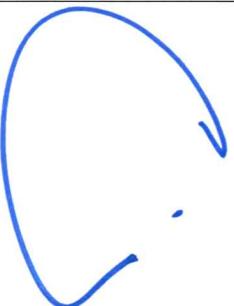
- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région *ad hoc* qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fonds territorial d'accompagnement des territoires.
 - Ce document est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

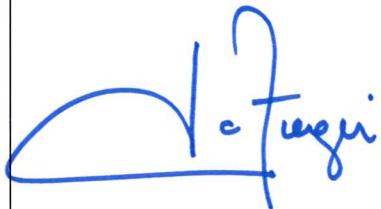
→ Les contacts techniques du PTRTE

Communauté de Communes du Saulnois	Région Grand Est Maison de la Région de Metz	Etat Sous-Préfecture de Sarrebourg/Château-Salins
<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES Tel : 03 87 05 80 75 administration@cc-saulnois.fr</p>	<p>Mme Marie-Pierre AUGUSTIN Directrice mariepierre.augustin@grandest.fr Tel : 03 87 31 81 53</p> <p>M. Serge TILLY Chef du service développement territorial de la Maison de Région de Metz serge.tilly@grandest.fr Tel : 03 8733 62 33</p> <p>M. Laurent DALSTEIN Chargé de mission contractualisation Direction de la cohésion des territoires Laurent.dalstein@grandest.fr Tel : 03 87 33 61 33</p>	<p>Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement Anne LECARD anne.lecard@moselle.gouv.fr Tel : 03 87 25 74 68</p> <p>Mme Catherine HUEL catherine.huel@moselle.gouv.fr Tel : 03 87 05 08 19</p> <p>Mme Anne ALBERT DCAT - Préfecture de la Moselle anne.albert@moselle.gouv.fr Tel : 03 87 34 88 92</p>

10. Signataires du PTRTE

01 DEC. 2021

M. Jérôme END Président de la Communauté de Communes du Saulnois	M. Jean ROTTNER Président du Conseil Régional Grand Est	M. Laurent TOUVET Préfet de la Moselle
		

M. Camille ZIEGER Président du PETR du Pays de Sarrebourg


11. Bilan écologique du territoire

Indicateur 1 – Lutte contre le changement climatique - Emissions de GES annualisé en tCO2e

Les GES s'élèvent à 386.758 tCO2e.

En moyenne, un habitant du Saulnois émet 13 tCO2e (moyenne français = 7 tCO2e).

La répartition par secteur pour le territoire est la suivante :

- 64 % Agriculture
- 15 % Transport routier
- 9% Résidentiel
- 7% Industrie
- 1% Déchets
- 1% Branche énergie

Indicateur 2 – Lutte contre le changement climatique - Consommation énergétique finale en GHw

La consommation énergétique finale total est de 918 GHw.

Elle se répartit comme suit :

- 46 % Produits pétroliers
- 21% Electricité
- 17% Gaz naturel
- 11% Bois énergie
- 5% Autres énergies renouvelables

Indicateur 3 – Lutte contre le changement climatique - Production d'énergie renouvelable globale du territoire en MWh

186 GWh de production d'énergie renouvelable sur le territoire = 21,4 % de la consommation énergétique finale du territoire

Indicateur 4 – Lutte contre le changement climatique – SAU du territoire en agriculture biologique ou en conversion

Le Saulnois représente 7,6 % de la SAU départementale certifiée bio, soit environ 2.300 hectares.

Moselle = 30.321 hectares certifié bio + en conversion

Selon l'Agence BIO (2019), 33 exploitations agricoles du Saulnois sont engagées dans la production biologique.

Indicateur 5 – Lutte contre le changement climatique – Part des véhicules à faibles émissions

La part des véhicules à faibles émissions est une donnée qui pourra être calculée quand l'étude "Plan de Mobilité Simplifié" de la CCS aura été rendue.

Indicateur 6 – Lutte contre le changement climatique – Part modale des modes actifs

La part modale des modes actifs est une donnée qui pourra être calculée quand l'étude "Plan de Mobilité Simplifié" de la CCS aura été rendue.

Indicateur 6bis – Lutte contre le changement climatique – Km d'aménagements cyclables sécurisés (piste cyclable ou voie verte)

13 km de VVV + une piste cyclable entre Albestroff et Insming 800m

Indicateur 7 – Prévention des risques – Nombre d'habitants situés dans une zone à risque

- **66** des 128 communes du Saulnois sont soumises à un risque naturel du type inondation.
- **44** des 128 communes du Saulnois sont soumises à un risque naturel du type mouvement de terrain

Source : Base Gaspar - DDRM 2021

Indicateur 8 – Gestion de la ressource en eau – Part des installations de traitement des eaux usées non compatible ave les normes européennes

En assainissement collectif (données 2019) :

36 STEP sur 38 sont conformes en équipement et en performance, soit **94,7%**, 2 STEP sur 38 sont conformes en équipement et non conformes en performance

En assainissement non collectif (données 2020) :

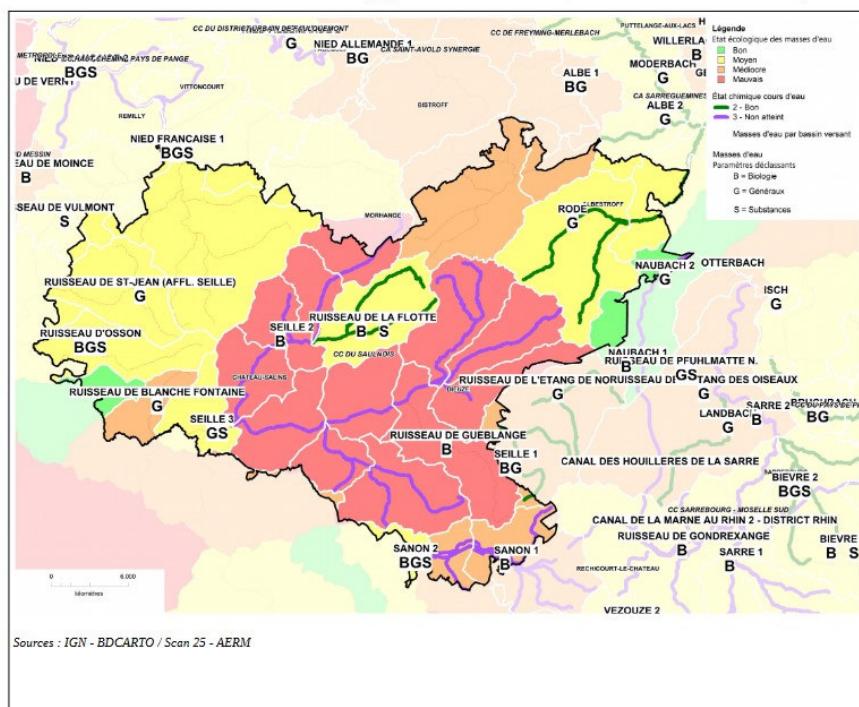
1673 installation d'ANC sont conformes sur les 2847 installations contrôlées par le SPANC, soit un taux de conformité des équipements de **58,7%**

Indicateur 9 – Gestion de la ressource en eau – Taux de fuite

2,89%

Données issues de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement, renseignées pour les collectivités suivantes : Syndicat intercommunal des eaux de Château-Salins, Syndicat des eaux de la vallée de la Rose, Syndicat des eaux de Basse Vigneulles Faulquemont, Syndicat des eaux de Vergaville, Syndicat des eaux de Fontenoy/Oron, Syndicat des eaux de Bacourt, Syndicat des eaux de Hellimer/Frémostroff, Syndicat des eaux de Berthelming, Domnom, Craincourt, Guéblange-lès-Dieuze et Val de Bride (soit 84 communes)

Indicateur 10 – Gestion de la ressource en eau – Part des rivières en bon état écologique

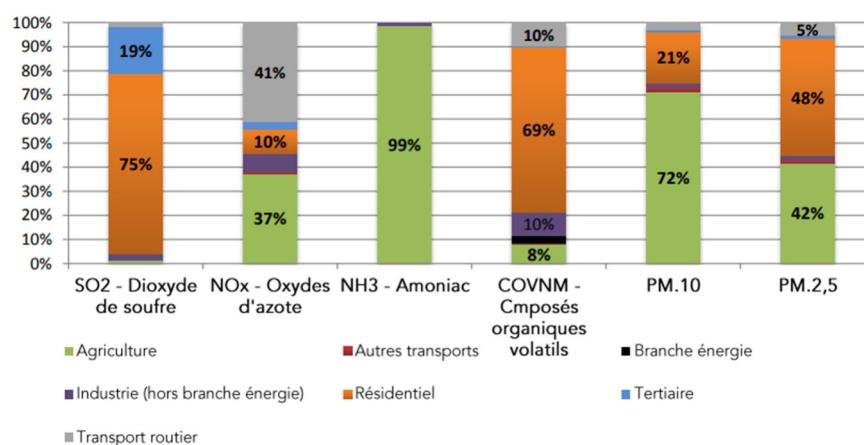


Indicateur 11 – Economie circulaire – Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant

En 2020, chaque habitant du Saulnois produit en moyenne 516 kg de DMA soit :

- 158 kg d'OMR
- 97 kg de recyclables secs (multi-matériaux + verre)
- 212 kg de déchets occasionnels (déchèteries)
- 49 kg de gravats

Indicateur 12 – Lutte contre les pollutions – Inventaire territorial d'émissions de polluants (SO₂ / NOx / COV / PM_{2,5} / NH₃ en tonnes)



Indicateur 13 – Biodiversité - Qualification du patrimoine naturel : part du territoire recensé en ZNIEFF de type II / type I

Indicateur 14 – Biodiversité - Part du territoire artificialisé

Selon les données de l'observatoire des territoires de l'ANCT (sources : CORINE Land Cover 2018), **2,7% des terres du Saulnois sont artificialisées** contre 5,3% en moyenne par EPCI en France.

Les terres agricoles en revanche représentent 76,1% du territoire du Saulnois et les espaces boisés 20%.

12. Fiches « Projets prioritaires »

Fiche E1 – Extension de la zone d'activités économiques de Delme

- Maître d'Ouvrage

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 57170

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MARQUES Laurent

Téléphone du référent : 03.87.05.80.89

Adresse électronique du référent : laurent.marques@cc-saulnois.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Extension de la zone d'activités économiques de Delme** relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique du territoire, la Communauté de Communes du Saulnois dispose de 5 zones d'activités à vocation économique (industrie, artisanat, commerciale) réparties sur le territoire, dont la zone de DELME.

Cette dernière, aménagée dans les années 2000, a connu son urbanisation se développer par l'installation de diverses entreprises ou artisans. En effet, la proximité des métropoles de NANCY et METZ, des infrastructures autoroutières et des modes de transports ferrés ou maritime, présente un atout majeur pour ce site.

Aujourd'hui la zone de DELME ne possède plus de terrains disponibles pour l'installation d'acteurs économiques du territoire (artisans, industriels).

Ainsi, le projet vise à réaliser une extension de la zone actuelle en aménagement deux tranches supplémentaires de 4.5 ha et 1.7 ha (enclavées autour du silo agricole).

Scenario d'aménagement – options n°1 et 2



34

Impact socio-économique et environnemental :

D'une manière générale, le projet permettra :

- D'implanter de nouvelles entreprises sur le territoire, renforçant ainsi l'activité économique de celui-ci ;
- De maintenir des entreprises ou artisans locaux en quête de foncier pour agrandir leurs activités ;
- De réduire l'empreinte carbone par la proximité d'autres modes de transports dans un rayon de 40 kms (aérien, ferré, maritime) ;
- De maintenir une opération d'aménagement intégrant les notions de protection de l'environnement (gestion des eaux, infiltration, économie d'espaces, bâtiments écologique).

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La Communauté de Communes du Saulnois est fortement sollicitée sur ce secteur compte tenu de sa proximité avec les métropoles de Metz et Nancy. Situé à moins de 20 minutes des grands axes autoroutiers vers Paris ou le Luxembourg, Delme constitue une couronne péri-urbaine de METZ et dans une moindre mesure de NANCY.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- La communauté de communes du SAULNOIS en tant qu'aménageur et collectivité compétente en matière d'économie et aménagement de l'espace
- Les services de l'Etat
- Les bureaux d'études (ingénierie + Maîtrise d'oeuvre)
- Les collectivités territoriales (CCS-Région – Ville de Delme)
- Les chambres d'artisanat et d'industrie, du commerce
- Les concessionnaires de réseaux

- **Échéancier des réalisations**

45

Date de début des travaux : horizon 2022
 Fin prévisionnelle des travaux : horizon 2023
 Date de délibération sur le projet : --

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	1 400 000		Aménagement
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	75 000 € 90 000 €		Etudes Acquisitions foncières
Montant total du projet		1 565 000 €	
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes		0 €	

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche E2- Réorientation urbanistique de la zone d'Amelécourt

- Maître d'Ouvrage

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 57170

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MARQUES Laurent

Téléphone du référent : 03.87.05.80.89

Adresse électronique du référent : laurent.marques@cc-saulnois.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : REORIENTATION URBANISTIQUE DE LA ZONE D'AMELECOURT

relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

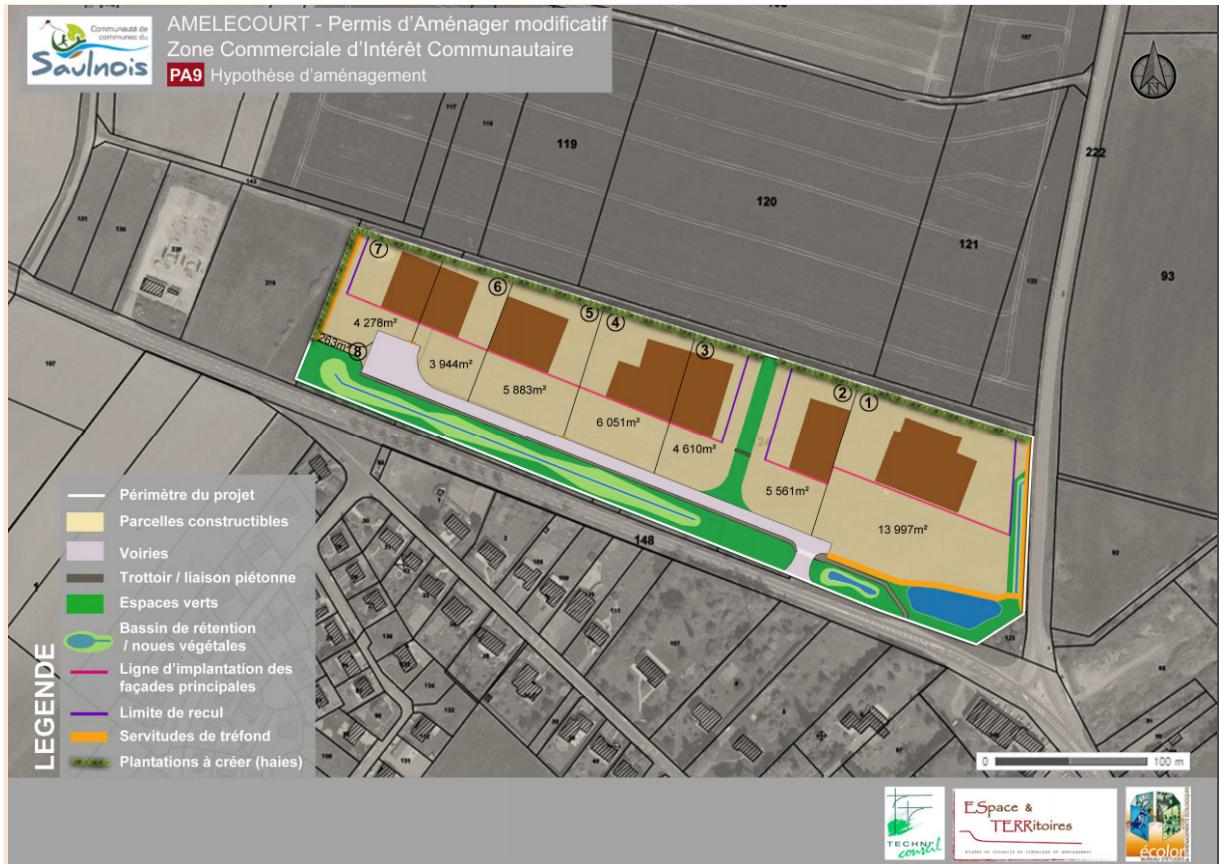
Descriptif du projet :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique du territoire, la Communauté de Communes du Saulnois dispose de 5 zones d'activités à vocations économiques (industrie, artisanat, commerciale) réparties sur le territoire, dont la zone de d'AMELECOURT.

Cette dernière, aménagée en 2018, est spécifiquement dédiée à l'implantation de grandes surfaces commerciales, et constitue un point d'ancrage à l'entrée de ville de CHATEAU-SALINS (limitrophe à AMELECOURT).

Son urbanisation est aujourd'hui freinée par des contraintes juridiques fortes en matière d'urbanisme et de foncier. Seul le magasin « POINT VERT » s'y est installé depuis la création de la zone.

Ainsi, le projet vise à modifier les règles d'urbanisme sur cette zone par l'instauration ou suppression de règles complémentaires permettant l'implantation d'activités de type « artisanat de service » par exemple. En cohérence avec le PLU de la ville d'AMELECOURT, une déclaration de projet est nécessaire pour cette modification.



Impact socio-économique et environnemental :

D'une manière générale, le projet permettra :

- D'implanter des commerces supplémentaires sur le territoire du Saulnois, tout en conservant une logique et une cohérence avec les actions de revitalisation des centres bourgs
 - De maintenir une opération d'aménagement intégrant les notions de protection de l'environnement (gestion des eaux, infiltration, économie d'espaces, bâtiments écologique)

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La non-occupation de la zone accentue aujourd’hui la vacance commerciale du territoire. Les modifications des règles d’urbanisme offriront la possibilité d’implanter des activités de type « artisanat de service » sur silhouette commerciale.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- La communauté de communes du SAULNOIS en tant qu'aménageur et collectivité compétente en matière d'économie et aménagement de l'espace
 - Les services de l'Etat (DDT)
 - Les bureaux d'études (ingénierie urbanisme)
 - Les collectivités territoriales (ville de CHATEAU-SALINS et AMELECOURT)
 - Les chambres d'artisanat et d'industrie, du commerce

• Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : fin 2021

Fin prévisionnelle des travaux : automne 2022

Date de délibération sur le projet : 26/05/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	5 000 €		Etudes
Montant total du projet	5 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	0 €		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche E3 – Règlement d'aide et de soutien aux commerçants et artisans du Saulnois

• Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 Ter, Place de la Saline 57170 CHÂTEAU SALINS

Nom du représentant légal : Monsieur Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Philippe LADONET

Téléphone du référent : 03 87 05 80 87 / 06 46 03 14 56

Adresse électronique du référent : philippe.ladonet@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Règlement d'aide et de soutien aux commerçants et artisans du Saulnois

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Communauté de Communes du Saulnois dans son ensemble

Descriptif du projet :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, par délégation de la Région Grand Est, cheffe de file dans ce domaine, l'intercommunalité accompagne les acteurs économiques locaux par un soutien financier auprès des commerçants, artisans et petites entreprises.

Dans ce sens, l'action publique contribue au maintien, à la pérennisation ou l'émergence d'entreprises ou porteurs de projets.

En lien avec la Région Grand Est, cette action s'inscrit comme un élément complémentaire auprès des acteurs économiques du territoire.

Impact socio-économique et environnemental :

L'incitation à l'émergence de projet, à l'innovation ou à l'amélioration des entreprises locales sont les éléments clés du dynamisme économique du territoire.

Certains projets, soutenus par la Collectivité, permettent une amélioration énergétique, une transition numérique, ou autres démarches garantes de l'environnement.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Dans ce contexte lié à la pandémie, l'essor économique du territoire s'est vu véritablement freiné. L'accompagnement des entreprises, artisans ou commerçants est une nécessité pour la relance de l'économie territoriale.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- La Région Grand Est
- Les chambres des métiers et du commerce
- Les unions de commerçants

- **Échéancier du projet**

Date de début : avril de chaque année
 Fin prévisionnelle : décembre de chaque année
 Date de délibération sur le projet : 2019

Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Subvention aux commerçants ou artisans :	60 000 €		Reconduit chaque année
Action de promotion	1 000 €		Campagne de communication.
Montant total du projet	61 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche E4 – Ma ville, mon shopping, mon territoire Saulnois

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 Ter, Place de la Saline 57170 CHÂTEAU SALINS

Nom du représentant légal : Monsieur Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Philippe LADONET

Téléphone du référent : 03 87 05 80 87 / 06 46 03 14 56

Adresse électronique du référent : philippe.ladonet@cc-saulnois.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Ma ville, mon shopping, mon territoire Saulnois

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Communauté de Communes du Saulnois dans son ensemble

Descriptif du projet :

Pour faire suite aux réflexions menées concernant la transition numérique du territoire en matière commerciale, la Communauté de Communes a souhaité mettre en place un dispositif du type « Click and Collect » ou « Call and Collect ». Cette démarche est réalisée en collaboration avec les Unions des Commerçants existantes sur le territoire. Elle a permis de retenir la solution « Ma Ville, Mon Shopping » proposée par le groupe « LA POSTE ». C'est une plateforme web gérée par la Société E-SY COM (filiale du Groupe LA POSTE, www.mavillemonshopping.fr) qui permet une solution numérique commerciale à l'échelle d'un EPCI, tel que le Saulnois. Les commerçants, artisans, entreprises et producteurs du territoire pourront ainsi bénéficier d'une solution de digitalisation de leur activité, favorisant l'e-commerce local et incluant un système de livraison sur le territoire qui apparaît nécessaire pour développer le commerce numérique.

Impact socio-économique et environnemental :

15% du commerce national est aujourd’hui numérique. Les récents diagnostics des comportements d’achats (préalables à l’élaboration du PRTE, Cabinet Six) ont souligné l’évasion commerciale vers les métropoles lorraines et la faiblesse de l’économie présente. La crise sanitaire a souligné la nécessité de développer des solutions de

digitalisation pour les commerçants, artisans et producteur. Favoriser la consommation locale permet de fortifier ces acteurs économiques indispensables à la vie du territoire. Optimiser numérique et livraisons à l'échelon de la Communauté de Communes permet de réduire les déplacements carbonés, vers d'autres territoires.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

A l'instar de la réussite de l'opération « Bons d'achats bonifiés » mise en œuvre fin 2020, il est indispensable pour l'intercommunalité de poursuivre cette dynamique de transition digitale pour le territoire. De plus, les conclusions communes aux différents groupes de travail menés (atelier PTRTE, commission développement économique, groupe de travail « Animation commerciale du territoire ») identifient cette action comme nécessaire pour le territoire et elle se greffe au volet redynamisation commerciales des deux centre-bourgs de Château Salins et Dieuze, dans le cadre de Petite Ville de Demain (PVD). La subvention de la Banque des Territoires nécessite un déploiement sur la fin de l'année 2021.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

En collaboration avec les Unions de Commerçants du territoire, acteurs incontournables quant à la réussite de la démarche, la Communauté de Communes entend assurer un rôle fédérateur et d'initiateur en matière de transition numérique pour le commerce local. Il s'agira également de travailler avec les chambres consulaires, les communes, le groupe La Poste et bien sûr tous les acteurs économiques concernés (commerçants-artisans-producteurs) du Saulnois.

- **Échéancier du projet**

Date de début : Mi-octobre 2021
Fin prévisionnelle : Mi-octobre 2022
Date de délibération sur le projet : 30-06-2021

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Ma Ville Mon Shopping :	17461,20		Abonnement à la solution en année 1 : mise en place et maintenance
Action de promotion	2 550		Campagne de communication.
Montant total du projet	20 011,20		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public	16008,96		Subvention Banque des Territoires PVD
Autre financement privé			
Autofinancement	4002,24		Reste à charge CCS
Montant total des recettes	20 011,20		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Fiche E5 – Extension de la ZAC de Morville les Vic

•

• Maître d’Ouvrage

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS

Nature : mairies ■ communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE : 57170

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MARQUES Laurent

Téléphone du référent : 03.87.05.80.89

Adresse électronique du référent : laurent.marques@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Réalisation de la tranche 4 Zone de Morville Lès Vic** relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ■ ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique du territoire, la Communauté de Communes du Saulnois dispose de 5 zones d'activités à vocations économiques (industrie, artisanat, commerciale) réparties sur le territoire, dont la zone de MORVILLE LES VIC.

Cette dernière, créée en 1999, a connu son urbanisation se développer par l'installation de diverses entreprises ou artisans. En effet, la proximité des métropoles de NANCY et METZ, des infrastructures autoroutières et des modes de transports ferrés ou maritime, présente un atout majeur pour ce site.

Au fil du temps, l'aménagement, de 2000 à 2005 des tranches 1 et 2 (plateau bas) et de la tranche 3 (plateau haut) en 2014 a permis l'installation de bons nombres d'entreprises, favorisant ainsi l'emploi local.

Aujourd'hui la zone de MORVILLE LES VIC ne possède plus de terrains disponibles pour l'installation d'acteurs économiques du territoire (artisans, industriels).

Ainsi, le projet vise à réaliser une extension de la zone actuelle en aménagement deux tranches supplémentaires (tranche 4) pour une superficie d'environ 3.5 ha



Impact socio-économique et environnemental :

D'une manière générale, le projet permettra :

- D'implanter de nouvelles entreprises sur le territoire, renforçant ainsi l'activité économique de celui-ci
- De maintenir des entreprises ou artisans locaux en quête de foncier pour agrandir leurs activités
- De réduire l'empreinte carbone par la proximité d'autres modes de transports dans un rayon de 40 kms (aérien, ferré, maritime)
- De maintenir une opération d'aménagement intégrant les notions de protection de l'environnement (gestion des eaux, infiltration, économie d'espaces, bâtiments écologique)

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La Communauté de Communes du Saulnois est fortement sollicité sur ce secteur compte tenu de sa proximité avec les métropoles et le département voisin. Situé à moins de 30 minutes des grands axes autoroutiers vers Paris ou Luxembourg, Morville les Vic constitue une couronne péri-urbaine de METZ ou NANCY

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- La communauté de communes du SAULNOIS en tant qu'aménageur et collectivité compétente en matière d'économie et aménagement de l'espace
- Les services de l'Etat
- Les bureaux d'études (ingénierie + Maîtrise d'oeuvre)
- Les collectivités territoriales (CCS-Région – Ville de Delme)
- Les chambres d'artisanat et d'industrie, du commerce
- Les concessionnaires de réseaux

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : été 2022

Fin prévisionnelle des travaux : hiver 2022

Datede délibération sur le projet : --

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	1.3 m€		Aménagement
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			Etudes Acquisitions foncières
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	0 €		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

• Fiche E6 – Extension de la ZAC de DIEUZE « La Sablonnière »

• Maître d’Ouvrage

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 57170

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MARQUES Laurent

Téléphone du référent : 03.87.05.80.89

Adresse électronique du référent : laurent.marques@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : EXTENSION Tranche 2 et 3 ZAC de la Sablonnière relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

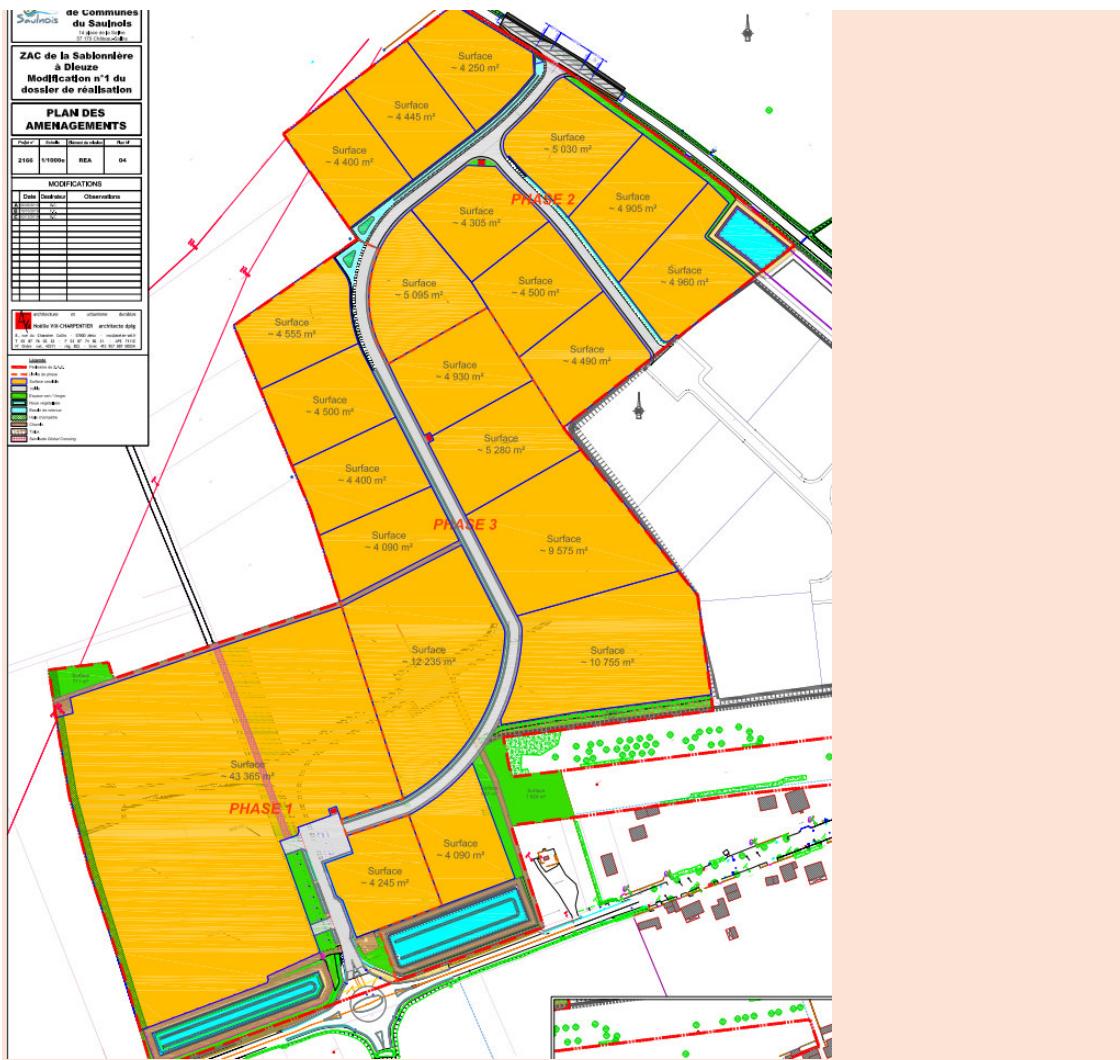
Descriptif du projet :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique du territoire, la Communauté de Communes du Saulnois dispose de 5 zones d'activités à vocations économiques (industrie, artisanat, commerciale) réparties sur le territoire, dont la zone « La Sablonnière » de Dieuze.

Cette dernière, créée en 2020, a fait l'objet de l'aménagement d'une première tranche de travaux d'une superficie d'environ 5 ha et a permis l'installation d'un site industriel agroalimentaire. En effet, la proximité des métropoles de NANCY et METZ, des infrastructures autoroutières et des modes de transports ferrés ou maritime, présente un atout majeur pour ce site.

Aujourd’hui la tranche 1 de la ZAC est occupée par l'usine BIOGAM et la zone ne possède plus de terrains disponibles pour l'installation d'acteurs économiques du territoire notamment industriels. Il est donc essentiel de réaliser les phases 2 et 3 d'aménagement de ladite zone.

Ainsi, le projet vise à réaliser les phases 2 et 3 de la zone actuelle en aménagement deux tranches supplémentaires d'environ 15 ha.



Impact socio-économique et environnemental :

D'une manière générale, le projet permettra :

- D'implanter de nouvelles entreprises-notamment industrielles sur le territoire, renforçant ainsi l'activité économique de celui-ci
- De maintenir des entreprises ou artisans locaux en quête de foncier pour agrandir leurs activités
- De réduire l'empreinte carbone par la proximité d'autres modes de transports dans un rayon de 40 kms (aérien, ferré, maritime)
- De maintenir une opération d'aménagement intégrant les notions de protection de l'environnement (gestion des eaux, infiltration, économie d'espaces, bâtiments écologique)

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La Communauté de Communes du Saulnois est fortement sollicité sur ce secteur compte tenu de sa proximité avec les métropoles et le département voisin. Situé à moins de 1h00 minutes des grands axes autoroutiers vers Paris ou Luxembourg, DIEUZE constitue une couronne péri-urbaine de METZ ou NANCY

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- La communauté de communes du SAULNOIS en tant qu'aménageur et collectivité compétente en matière d'économie et aménagement de l'espace

- Les services de l'Etat
- Les bureaux d'études (ingénierie + Maîtrise d'oeuvre)
- Les collectivités territoriales (CCS-Région – Ville de Delme)
- Les chambres d'artisanat et d'industrie, du commerce
- Les concessionnaires de réseaux

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : horizon 2022

Fin prévisionnelle des travaux : horizon 2023

Date de délibération sur le projet : --

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	3.5 m€		Aménagement
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			Etudes Acquisitions foncières
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			0 €

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche A1 – Engagement de la CC dans l’élaboration d’un Projet Alimentaire Territorial en lien avec le PETR du Pays de Sarrebourg

- Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 Ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Darlène TOUSSAINT

Téléphone du référent : 0387058074

Adresse électronique du référent : darlene.toussaint@cc-saulnois.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : Engagement de la CCS dans l’élaboration d’un Projet Alimentaire Territorial en lien avec le PETR du Pays de Sarrebourg

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

La CC du Saulnois est un territoire très rural, occupé à 71% par des surfaces agricoles.

- 529 exploitations agricoles en 2016 (contre 540 en 2011) et 184 salariés ETP

- 69308 hectares de SAU, dont 68% de terres arables

S’agissant d’un secteur économique dominant sur son territoire, la Communauté de Communes du Saulnois développe déjà des actions en matière d’agriculture et souhaite les approfondir dans le cadre de sa compétence « Agriculture et diversification des activités agricoles ».

Elle dispose d’une vision assez précise de son système alimentaire, notamment sur les aspects agricoles et les circuits courts. La vision des enjeux du territoire est également assez claire. Il en ressort que le territoire du Saulnois est largement déficitaire pour les fruits, la vigne, les légumes, la viande de porc et les volailles de chair et que sa production couvre les besoins pour le blé, le colza, le lait, les œufs, le bœuf et l’agneau.

En outre, notons la présence du Domaine départemental de Lindre, le plus grand étang piscicole français géré par le Conseil Départemental (classé espace naturel sensible, site NATURA 2000 et bénéficiant du label de reconnaissance international RAMSAR).

La pisciculture valorise peu sa production localement, du fait de l’absence d’atelier de filetage.

Enjeux identifiés sur la CC du Saulnois :

- Développer les débouchés locaux encore peu explorés (produits locaux en restauration collective et commerciale et en GMS ; améliorer la visibilité offre/demande)
- Développer l'offre agricole locale pour apporter plus de diversité aux consommateurs (développer l'arboriculture, le maraîchage et la pisciculture ; favoriser l'accès au foncier ; optimiser les outils de transformation existants et étude d'opportunité pour la mise en place de nouveaux outils)
- Renforcer les partenariats et les synergies entre les acteurs locaux
- Renforcer la visibilité des produits et l'identité du territoire
- Sensibiliser / Former / Accompagner les acteurs locaux

Suite à l'installation de la nouvelle mandature 2020-2026, les élus de la CC du Saulnois et du PETR du Pays de Sarrebourg se sont rapprochés, notamment au travers d'une candidature auprès de l'UNESCO au titre de réserve de biosphère, qui couvre les 2 territoires. Le plan de gestion de la réserve inclut notamment un axe majeur sur les circuits de proximité.

Des coopératives et des outils de transformation sont communs entre les 2 territoires et beaucoup d'enjeux se recoupent entre eux. Il est apparu alors tout à fait pertinent pour les élus d'établir un Projet Alimentaire interterritorial pour optimiser et renforcer les actions qui en découlent.

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier du projet**

Date de début :

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche A2 - Soutien au projet Défi Laine en lien avec les territoires du PETR, participation au capital de la SCIC MosLaine

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 Ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Darlène TOUSSAINT

Téléphone du référent : 0387058074

Adresse électronique du référent : darlene.toussaint@cc-saulnois.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Soutien au projet Défi Laine en lien avec les territoires du PETR, participation au capital de la SCIC en cours de constitution

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier du projet**

Date de début :

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			
Financements	€	%	Commentaire
Etat			

Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche A3 - Fonds de soutien à l'agriculture du Saulnois

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 Ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Darlène TOUSSAINT

Téléphone du référent : 0387058074

Adresse électronique du référent : darlene.toussaint@cc-saulnois.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Fonds de soutien à l'agriculture du Saulnois

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

En vue de favoriser le développement d'une agriculture répondant aux enjeux du développement durable sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes du Saulnois décide d'apporter son concours au programme d'investissements sur son territoire par l'intermédiaire d'une aide directe dénommée « *Programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la Communauté de Communes du Saulnois* ».

Le budget, les conditions d'attribution ainsi que l'objectif de ce programme sera revu chaque année (exemple : pour l'année 2021, le budget alloué est de 30 000 €, la thématique est le « Soutien aux agriculteurs au titre du maintien des élevages dans le Saulnois »)

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Région Grand Est

- **Échéancier du projet**

Date de début : 30-06-2021

Fin prévisionnelle : 31-12-2021

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
CC Saulnois	30 000	100	
Montant total du projet	30 000		
Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	30 000	100	
Montant total des recettes	0		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche AT1 - OPAH et Petites Villes de demain

- Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 Ter, Place de la Saline 57170 CHÂTEAU SALINS

Nom du représentant légal : Monsieur Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Laurent MARQUES

Téléphone du référent : 03 87 05 80 89

Adresse électronique du référent : laurent.marques@cc-saulnois.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : OPAH ET PETITES VILLES DE DEMAIN

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : PVD

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine,

usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Communauté de Communes du Saulnois dans son ensemble

Descriptif du projet :

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », programme national visant à revitaliser les centres bourgs des communes de moins de 20 000 habitants, le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois a été retenu sur proposition de Monsieur le Préfet de la Moselle, et plus particulièrement sur ses villes centres DIEUZE et CHATEAU-SALINS.

Le territoire s'inscrit donc dans la continuité des réflexions sur la revitalisation des centres bourgs (initiées en 2018), et vise à redynamiser les centres-villes.

Impactant à la fois les domaines de l'économie commerciale, de la mobilité, de l'habitat et du logement, l'action intercommunale prend tout son sens dans ce dispositif.

Au cœur du dispositif « Petites Villes de Demain », l'engagement d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine – constitue l'élément majeur de l'action territoriale.

Un chef de projet, spécifiquement dédié à ces programmes, aura la responsabilité de mettre en œuvre les actions des collectivités territoriales en cohérence avec les programmes d'actions nationales.

En matière d'habitat, la Communauté de Communes est engagée dans le programme « Habiter Mieux » depuis plusieurs années.

Impact socio-économique et environnemental :

Le constat d'habitations vieillissante, de logements insalubres, et de bâtiments énergivores, constitue la principale raison de l'engagement de la collectivité dans les dispositifs « Habiter Mieux » ou « OPAH » permettant à l'action publique de s'engager en matière de protection de l'environnement.

A la fois en ce qui concerne le logement et le développement économique commerciale du territoire, les habitants du territoire pourront voir leur territoire évoluer, le rendant plus attractif.

En prenant en compte les notions de mobilités et déplacements, d'empreinte écologique, de protections de l'environnement, et d'économie , l'essence même du triptyque du développement durable se retrouve dans le projet « Petites Villes de Demain »

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Les centres-bourgs de Château Salins et Dieuze, ont été fortement impacté par l'évasion professionnelle des habitants du territoire vers les métropoles voisines ces dernières années. Dans ce territoire, exclusivement rural, la place de l'industrie, de l'artisanat et du commerce ne sont pas les mêmes qu'en tissu urbain (population, équipements, transports, infrastructures) et impactent directement l'attractivité du territoire.

De plus, les actions en matière d'habitat demeurent prioritaires sur le territoire compte tenu des bâtis vieillissants, de l'augmentation de logements vacants et insalubres.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Collectivités territoriales (communes du territoire, région Grand Est, Département de la Moselle).
- Services de l'Etat (ANAH – DDT-Préfectures)
- Opérateurs (ADIL – CALM – Bailleurs Sociaux)
- Etablissement public Foncier Grand Est
- Banque des Territoires – Agence Nationale pour la Cohésion des territoires
- Chambres des Métiers – du Commerce
- Union des commerçants
-

• **Échéancier du projet**

Date de début : Programme pluriannuel 2021-2026

Fin prévisionnelle : fin 2026

Date de délibération sur le projet : 26/05/2021

• **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Chef de projet :	30 000, 00		Ingénierie
Etudes pré-opérationnelle OPAH	75 000 .00		
Actions de communication	20 000 .00		
Habiter-Mieux	125 000.00		5 x 25 000 € / an
OPAH	450 000.00 €		
Montant total du projet	720 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat	15 000	50	Ingénierie Chef de Projet
	37 500	50	Etudes Pré-opérationnelle ANAH
Europe	225 000	50	OPAH

Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public	9 000	30	Ingénierie Chef Projet Banque des Territoires
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes	277 500 €		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

Fiche AT2 – Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant - Investissement

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14ter Place de la Saline 57170 CHÂTEAU-SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Amandine ZICCARELLI

Téléphone du référent : 03 87 05 80 80

Adresse électronique du référent : amandine.ziccarelli@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : Convention Territoriale Globale (CAF et MSA)

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 14ter Place de la Saline 57170 CHÂTEAU-SALINS

Descriptif du projet :

Les lieux d'accueil parent-enfant (Laep) ont pour objectif de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels. Ils sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familier pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

La CCS, par sa compétence accueil de la petite-enfance et vie familiale, propose aux familles du Saulnois 121 places d'accueils répartis sur 5 structures multi-accueils de taille familiale permettant un accueil qualitatif pour les enfants de 10 semaines à 6 ans. Par ailleurs, la CCS accompagne les professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile) et les parents sur ce sujet à travers le relais petit enfance itinérant (ancien Relais Parents Assistants Maternels).

Aussi, à travers le diagnostic de territoire réalisé en 2020, la CCS a fait le constat d'un besoin d'accompagnement des familles et de structure adapté pour la relation parent/enfant. En effet, des ateliers parentalité sont proposés (journée de la petite-enfance...) et rencontrent un succès avec une forte demande des familles (participation des parents aux ateliers du RPE forte).

La mise en place du LAEP semble importante en continuité des services existants et permettra de développer un nouveau lieu destiné à la parentalité et identifié comme tel. La ruralité du territoire impose l'itinérance du service permettant ainsi de se rapprocher des familles et ainsi de s'équiper de matériel en ce sens (véhicule, matériel itinérant...).

Impact socio-économique et environnemental :

- Service destiné aux parents et futurs parents ;
- Accompagnement de la parentalité, prévention des liens d'attachements,
- Proximité avec les familles par un service itinérant,
- Renforcement des liens parents/enfants, qualité du lien.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

C'est un service destiné aux familles qui permet donc de rendre le territoire attractif et complet en termes de service familiaux et d'aide à la parentalité. Les liens dégradés des familles poussent à mettre en place des services liés à la prévention et au renforcement du lien parent/enfant, mais aussi parce qu'il s'agit d'un besoin de territoire. Cela est renforcé par les impacts de la crise sanitaire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Le service petite-enfance de la CCS (équipe des multi-accueils, relais petit enfance)
 Les structures médico-social (CMP, IME, SERAD, SESSAD) et d'animations (périscolaires, MJC, centre social)
 La protection maternelle et infantile du Département de la Moselle (puéricultrices, cadre de santé)
 L'éducation nationale (école maternelle prioritairement)

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2023

Fin prévisionnelle des travaux : 2024

Date de délibération sur le projet : 2023

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres : véhicule, matériel itinérant	20000		Véhicule itinérant (13 000€) Matériel itinérant (7000€) comprenant du matériel pédagogique pour les enfants, leur sécurité, et aussi du matériel informatique (portable, ordinateur...)
Montant total du projet	20000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	40000	20	
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé	10000	50%	CAF de la Moselle
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche AT3 – Mise en place d'une contractualisation (contrat de réciprocité) en faveur de l'éducation artistique et culturel

- Maître d'Ouvrage

Nom : CC du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Siret : 245 701 206 00147

Adresse : 14 ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Cécile CHAPUT

Téléphone du référent : 03 87 05 80 76

Adresse électronique du référent : cecile.chaput@cc-saulnois.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : AT 3 Mise en place d'une contractualisation en faveur de l'éducation artistique et culturel

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : CC du Saulnois

Descriptif du projet :

Située en milieu rural et éloignée des diffusions culturelles, la volonté de la CCS est de rendre la culture accessible au plus grand nombre de ses citoyens.

Pour développer cette politique culturelle, elle souhaite contractualiser avec un établissement culturel capable de proposer des initiations aux pratiques artistiques et culturelles mais aussi une programmation culturelle.

Cette contractualisation poursuit plusieurs objectifs :

- Développer, initier, renforcer une politique d'Education artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes en favorisant la mise en œuvre de parcours culturels, dans et hors temps scolaire, en relation étroite avec l'éducation nationale ;

- Développer les pratiques artistiques et culturelles des habitants, en famille, en groupe ou de façon individuelle ;

- Valoriser les spécificités territoriales artistiques et culturelles pour une meilleure appropriation par les enfants, les jeunes et les habitants ;

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : le territoire du Saulnois est un territoire relativement éloigné de la culture et ou la mobilité est également un frein à l'accès à la culture.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : la CCS, la Cité Musicale de Metz, les communes, les acteurs culturels locaux...

- **Échéancier du projet**

Date de début : Novembre 2021

Fin prévisionnelle : Août 2026

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Convention pluriannuelle	150 000 €		
Montant total du projet	150 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

Fiche TC1 : Programme de mise en valeur touristique autour du Sel : Pays de l'or Blanc avec les communautés de communes Sel et Vermois, Seille et Grand couronné, Sanon

• **Maître d'Ouvrage**

Nom : CC du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre : 3 communautés de communes (Sel et Vermois, Sânon et Seille – Grand Couronné)

Code INSEE :

RIB :

Siret : 245 701 206 00147

Adresse : 14 ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Cécile CHAPUT

Téléphone du référent : 03 87 05 80 76

Adresse électronique du référent : cecile.chaput@cc-saulnois.fr

• **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Mise en valeur touristique du patrimoine salin – Pays de l'Or Blanc

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Communautés de communes du Saulnois, Sel et Vermois, Seille et Grand couronné, Sanon

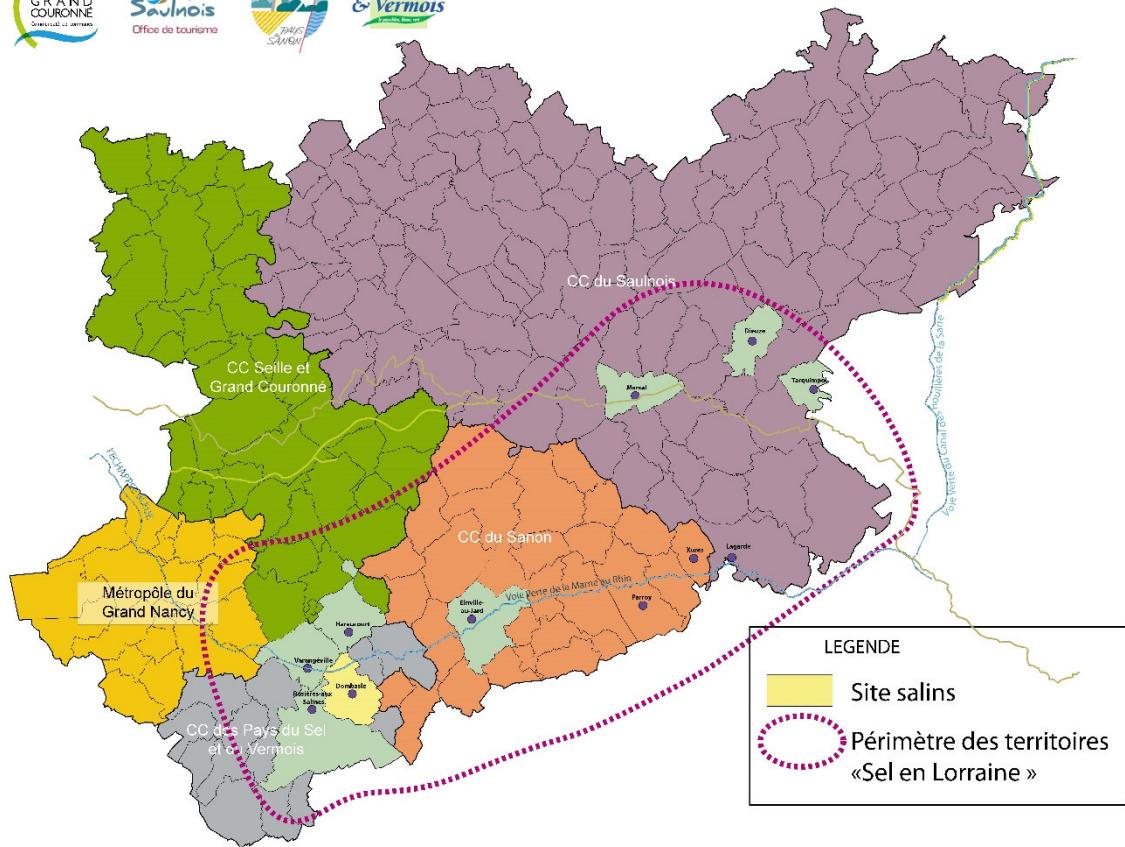
Descriptif du projet :

Le sel est une des grandes richesses du sous-sol lorrain ; il est l'héritage d'une ancienne mer qui recouvrait notre région, il y a 240 millions d'années.

Exploité de façon intensive dès le premier âge du fer (800 avant-JC) dans la région de Marsal en Moselle, sa production est continue jusqu'à nos jours et place la Lorraine parmi les grandes régions salinières d'Europe.

La présence du sel se signale en surface par des sources et les mares salées, où se développe une végétation halophile très particulière (comme la salicorne) qui vaut à cette région d'être protégée au titre du programme européen Natura 2000 pour le territoire du Saulnois mais aussi par nos paysages tels que les bassins de décantation, effondrements, chevalements, saumoducs, puits d'extraction, salines, soudières.

Le projet de structuration touristique autour de la thématique de l'Or Blanc (Histoire, sites associés, prestataires) a débuté en 2018 avec une forte volonté politique des 4 CC concernées visant à valoriser le patrimoine salin en Lorraine.



Enjeux :

- Capitaliser sur un patrimoine commun, méconnu, mais se différenciant des offres touristiques lorraines
- Mettre en commun des réseaux et des compétences au service du développement touristique et économique
- Cultiver une identité commune génératrice de richesses
- Créer un véritable réseau susceptible de structurer cette offre touristique soit par circuit, soit par thématique
- Se rendre visible auprès des financeurs
- Impulser une dynamique de territoire à l'échelle trans-départementale

Les objectifs à court et moyen terme :

A court terme : Une gouvernance à élaborer et conforter, impliquer les industriels et les acteurs locaux du tourisme, finaliser l'offre pour être identifié et soutenu.

A moyen terme : Structurer ce projet pour donner lieu à un véritable produit touristique dont l'offre est cohérente, scientifique et attractive et un levier économique et touristique.

Présenter l'histoire et l'avenir du sel sur ces territoires au travers, notamment, du patrimoine architectural, gastronomique, social et économique, comme élément attractif de la Lorraine.

Impact socio-économique et environnemental : augmenter la fréquentation touristique et ainsi les retombées économiques

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : nécessité d'augmenter la notoriété touristique pour dégager des revenus supplémentaires au territoire

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : les 4 communautés de communes, les départements de Moselle et Meurthe et Moselle, la Région

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2018

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Communication/marketing	100 000 €		
Equipements	120 000 €		
Montant total du projet	220 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche TC 2 : Organisation de Festi Saulnois dans plusieurs lieux du territoire

• Maître d’Ouvrage

Nom : CC du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Siret : 245 701 206 00147

Adresse : 14 ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Cécile CHAPUT

Téléphone du référent : 03 87 05 80 76

Adresse électronique du référent : cecile.chaput@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Festi Saulnois

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Festi Saulnois est un festival itinérant sur le territoire du Saulnois. Rayonnement : CC du Saulnois et territoires voisins

Descriptif du projet :

Il s'agit de l'organisation d'une manifestation visant, sur le principe de la solidarité et du « faire ensemble », à associer les élus, forces vives et habitants pour mettre en lumière le Saulnois (patrimoine, histoire, culture, gastronomie, savoir-faire...) au profit de son attractivité, de son rayonnement et de la cohésion territoriale.

Organisée sur une journée autour d'une scène ouverte à nos artistes, de stands de petite restauration tenus par nos producteurs et artisans et d'une animation visant à présenter et valoriser la commune organisatrice et son secteur.

Le premier rendez-vous s'est déroulé le 29 août 2021.

Objectifs du projet :

- Renforcer la cohésion territoriale, la solidarité et le « faire ensemble » en mobilisant les élus (communes, communauté de communes...), forces vives et habitants du territoire dans l'organisation et le déroulement de l'événement
- Faire connaître, briller et apprécier le territoire (en visant prioritairement ses habitants mais aussi les publics extérieurs) par la mise en valeur, dans une ambiance festive, de ses richesses : patrimoine, histoire, culture, gastronomie, savoir-faire...

- Promouvoir l'action de la CCS auprès des habitants en utilisant la manifestation pour valoriser certaines de ses compétences : organisation événementielle, développement touristique, culture...

Impact socio-économique et environnemental : augmenter la fréquentation touristique, faire connaître les filières locales et ainsi les retombées économiques

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : le territoire du Saulnois est vaste et nécessite d'être mieux connu par l'ensemble de ses habitants pour dégager un sentiment d'appartenance et les rendre ambassadeurs de leur territoire

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : la CCS, les communes, les associations locales, les producteurs fermiers, artisans, sportifs, acteurs culturels locaux...

- Échéancier du projet**

Date de début : 29 août 2021

Fin prévisionnelle : Aout 2026

Date de délibération sur le projet :

- Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
	48 000 €		
Montant total du projet	48 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département	1 000 €		Notifiée pour l'année 2021
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche TC 3 : Création d'une signalétique renouvelée du territoire

- Maître d'Ouvrage

Nom : CC du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Siret : 245 701 206 00147

Adresse : 14 ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Cécile CHAPUT

Téléphone du référent : 03 87 05 80 76

Adresse électronique du référent : cecile.chaput@cc-saulnois.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : Création d'une signalétique renouvelée du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Communautés de communes du Saulnois

La Communauté de Communes du Saulnois envisage ainsi d'améliorer sa signalétique de territoire qu'elle soit touristique et économique pour développer l'attractivité de son territoire. Dans le cadre de sa démarche de réappropriation de son espace territorial, la Communauté de Communes du Saulnois a décidé de retravailler l'ensemble de la signalétique la concernant, et notamment celle devant marquer symboliquement ses entrées. Pour développer l'attractivité touristique et économique de son territoire, la CCS souhaite mettre en place une signalétique touristique et économique forte, susceptible de valoriser les atouts du territoire et de gommer ses faiblesses. Le projet porte sur la mise en place des éléments suivants :

Mise en place de 7 panneaux routiers de signalisation d'intérêt culturel et touristique

- Rénovation de la fresque de Francaltroff
- Mise en place de panneaux aux entrées d'agglomération des communes
- Rénovation de la signalétique directionnelle et lieu et place d'une signalétique directionnelle – Panneau D21 ou D43
- Mise en place de totems d'entrée sur les zones économiques communautaires
- Mise en place de SIL sur les zones économiques communautaires

Enjeux :

- être un élément d'influence directe sur la perception qualitative du territoire par ses habitants et ses visiteurs,
- être un élément facilitateur d'accès et de connaissance des activités et équipements du territoire,
- permettre de renforcer la notoriété et l'unité territoriale du Saulnois

Les objectifs à court et moyen terme : Une gouvernance à élaborer et conforter, Impliquer les industriels et les acteurs locaux du tourisme, Finaliser l'offre pour être identifié et soutenu

Impact socio-économique et environnemental : augmenter la fréquentation touristique et ainsi les retombées économiques

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : nécessité d'augmenter la notoriété touristique pour dégager des revenus

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : les 4 communautés de communes, les départements de Moselle et Meurthe et Moselle, la Région

• **Échéancier du projet**

- Date de début des travaux : mai 2021
- Fin prévisionnelle des travaux ; juillet 2022
- Date de délibération sur le projet : 26 mai 2021

• **Plan de financement**

Dépenses (HT) – investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	235 240,00 €		Frais d'études, implantation signalétique, rénovation d'une fresque
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance/exceptionnelle			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat DETR	95 256,00 €	40%	Accordé
<input type="checkbox"/> Europe Leader	50 000,00 €	21%	

<input type="checkbox"/> Région	45 246,60 €	19%	
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public (ADEME,...)			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement (20% ou 30% si chef de filât)			
Montant total des recettes		190 502,60 €	

PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

Fiche TC4 - Création d'un nouveau tronçon de Vélo Voie Verte reliant le Saulnois à la métropole de Nancy via la voie de l'Amezule

- Maître d'Ouvrage

Nom : CC du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Siret : 245 701 206 00147

Adresse : 14 ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Cécile CHAPUT

Téléphone du référent : 03 87 05 80 76

Adresse électronique du référent : cecile.chaput@cc-saulnois.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : TC4 Création d'un nouveau tronçon de Vélo Voie Verte reliant le Saulnois à la métropole de Nancy via la voie de l'Amezule

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : Consciente de l'accroissement du nombre de touristes utilisant les véloroutes voie verte (3V), la Communauté de Communes du Saulnois souhaite aménager, en véloroute voie verte, l'ancienne voie ferrée située sur les bans communaux de Chambrey, Salornes et Vic-sur-Seille, afin de développer son offre touristique et de fournir à ses habitants un itinéraire de promenade sécurisé d'une dizaine de km.

Ce projet vise également à connecter la VVV de l'Amezule connectée à la métropole de Nancy pour permettre de développer une offre touristique qui rayonnera depuis la Petite Cité de Caractère de Vic-sur-Seille. Des connexions seront également proposées pour rejoindre la VVV V52 et EV5 ainsi que l'itinéraire cyclable Saar Lor Lux qui traverse le Saulnois.

Impact socio-économique et environnemental :

- Développement d'une nouvelle forme de tourisme respectueuse de l'environnement naturel et humain
- Contribution à l'aménagement du territoire, par la revitalisation de zones rurales restées à l'écart du tourisme de masse et des grands axes routiers

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : le diagnostic démontre la faiblesse des retombées économiques touristiques sur notre territoire. Cet aménagement développera la

fréquentation d'une nouvelle clientèle métropolitaine et l'attrait du territoire pour ses circuits aménagés.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Mairies, CCS, CC Seille et Grand Couronné

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Janvier 2022

Fin prévisionnelle des travaux : Janvier 2025

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	2 000 000		
<input type="checkbox"/> MOE et études	200 000		
<input type="checkbox"/> Equipements et signalétique	100 000		
Montant total du projet		2 300 000	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes		2 300 000	

PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

Fiche TC5 - Projets de maillage des voies vertes et sentiers à l'échelle du territoire

• Maître d’Ouvrage

Nom : CC du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Siret : 245 701 206 00147

Adresse : 14 ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Cécile CHAPUT

Téléphone du référent : 03 87 05 80 76

Adresse électronique du référent : cecile.chaput@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : TC 5 Projets de maillage des voies vertes et sentiers à l'échelle du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet : Le développement touristique doit se concevoir en respectant au mieux l'environnement naturel et les attentes touristiques, tournées désormais vers des idées plus écologiques en lien avec le respect de l'environnement. La CCS dispose de 125 km de circuits de randonnées pédestres inscrits au PDIPR, de 13 km de Véloroute Voie Verte (VVV) et d'un nouveau projet de VVV de 10 km. Elle souhaite poursuivre le développement de ces modes de déplacements doux en les connectant pour proposer une offre touristique plus complète en lien avec les prestations touristiques existantes (hébergement, restauration, sites touristiques...).

Impact socio-économique et environnemental :

- Développement d'une nouvelle forme de tourisme respectueuse de l'environnement naturel et humain
- Contribution à l'aménagement du territoire, par la revitalisation de zones rurales restées à l'écart du tourisme de masse et des grands axes routiers,

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : le diagnostic démontre la faiblesse des retombées économiques touristiques sur notre territoire. Cet aménagement développera la fréquentation d'une nouvelle clientèle métropolitaine et l'attrait du territoire pour ses circuits aménagés. Plus l'offre sera complète, plus le visiteur sera amené à rester sur le territoire et ainsi augmenter les retombées économiques (nuitées, restauration...)

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Mairies, CCS, associations sportives

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : Janvier 2022

Fin prévisionnelle des travaux : Janvier 2026

Date de délibération sur le projet :

-
- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	2 000 000		
<input type="checkbox"/> MOE et études	200 000		
<input type="checkbox"/> Equipements et signalétique	200 000		
Montant total du projet	2 400 000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	2 300 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche TC 6 - Crédit de sentiers de la mémoire (Organisation de manifestation commémorative d'ampleur) – Reconnaissance UNESCO site de Riche (Fiche TC6)

• Maître d’Ouvrage

Nom : CC du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Siret : 245 701 206 00147

Adresse : 14 ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Cécile CHAPUT

Téléphone du référent : 03 87 05 80 76

Adresse électronique du référent : cecile.chaput@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : TC 6 - Crédit de sentiers de la mémoire (Organisation de manifestation commémorative d'ampleur) – Reconnaissance UNESCO site de Riche (Fiche TC6)

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : territoire du Saulnois, communes, nécropoles

Descriptif du projet :

La Communauté de Communes du Saulnois souhaite développer le tourisme de mémoire sur son territoire. Cette forme de tourisme constitue un enjeu civique et pédagogique, afin de favoriser la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

C'est aussi un enjeu culturel et touristique, afin de préserver ces vestiges comme témoins d'une époque et contribuer au dynamisme touristique du Saulnois. Ce travail devra également contribuer au travail déjà engagé pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale et notamment la Nécropole Nationale de Riche.

Ce projet s'articule autour de 2 axes :

- La mise en place un événementiel annuel « Le Saulnois se souvient » pour mettre en lumière et expliquer au plus grand nombre l'histoire particulière de ce territoire souvent ignorée. « Le Saulnois se souvient » est organisé pour commémorer le souvenir de l'annexion de 1871 et des conflits mondiaux qui se sont déroulés sur son territoire. L'évènement sera mené dans chaque « micro-territoire » de la Communauté de

Communes du Saulnois avec les établissements scolaires du secteur et ses associations locales.

- La création de sentiers de mémoire à partir d'un recensement des sites en lien avec les conflits mondiaux qui se sont déroulés sur notre territoire (bataille de Morhange, de Lagarde de 1914), bataille de chars de 1944...

Objectifs poursuivis

- Faire connaître l'histoire du territoire aux plus grand nombre et notamment aux plus jeunes et ainsi diffuser auprès du public les questions de transmission de la mémoire et participer à l'éducation à la citoyenneté,
- Rendre les habitants ambassadeurs de ce passé,
- A moyen terme : développer un nouvelle filière touristique à savoir celle du tourisme mémoriel au moyen de circuits de mémoire.
- Échéancier du projet

Date de début : Novembre 2021

Fin prévisionnelle : Novembre 2026

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement (fonctionnement)**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Manifestations	60 000 €		
Montant total du projet	60 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes	60 000 €		

- **Plan de financement(Investissement)**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Equipements et signalétique	80 000		
<input type="checkbox"/> Applications numériques	50 000		
<input type="checkbox"/>			
Montant total du projet	130 000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			

<input type="checkbox"/> Etat autres		Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe		Préciser :
<input type="checkbox"/> Région		Préciser :
<input type="checkbox"/> Département		
<input type="checkbox"/> Autre collectivité		Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public		Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé		
<input type="checkbox"/> Autofinancement		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	130 000 €	

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche TC 7 - Réserve de Biosphère Moselle Sud avec le PETR du Pays de Sarrebourg

- Maître d’Ouvrage

Nom : CC du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Siret : 245 701 206 00147

Adresse : 14 ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Cécile CHAPUT

Téléphone du référent : 03 87 05 80 76

Adresse électronique du référent : cecile.chaput@cc-saulnois.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : TC 7 - Réserve de Biosphère Moselle Sud

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : CC du Saulnois et territoires voisins

Descriptif du projet :

Le PETR du Pays de Sarrebourg en collaboration avec le Parc Naturel Régional de Lorraine et la Communauté de Communes du Saulnois, a candidaté, en décembre 2020, pour devenir une réserve de biosphère de l'Unesco et a obtenu la reconnaissance le 15 septembre 2021.

Pour cela, des objectifs de protection de l'Environnement, de développement durable, de recherche et d'éducation ont été fixés. L'ensemble de ce programme est traduit dans un plan de gestion (cf annexe) structuré en objectifs stratégiques eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels. Ce document définit les actions portées dans le cadre de la réserve de biosphère pour une période de 10 ans.

Afin d'atteindre ces objectifs, le PETR a instauré une gouvernance organisée autour d'un comité de pilotage, un comité de gestion et un conseil scientifique.

Une convention cadre de partenariat a également été signée entre les différents partenaires. Celle-ci prévoit des objectifs de :

- S'accorder sur un périmètre de mise en œuvre du plan de gestion de la réserve de biosphère ;

- Définir des interactions entre le plan de gestion de la réserve de biosphère, de la Charte du PNRL, des projets de territoire de la CC du Saulnois ;
- Définir la participation financière, humaine et technique de chaque partenaire à la future réserve de biosphère pour la période de la convention ;
- Définir les modalités de gouvernance entre les différents partenaires ;
- Officialiser un processus de partenariat pérenne.

- **Échéancier du projet**

Date de début : Décembre 2020

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Participation CCS à la convention (par an)	50 000 €		
Montant total du projet	50 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

Fiche OM1 – Travaux d'agrandissement et de sécurisation de la déchèterie de Dieuze

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : RICCI Lauriane

Téléphone du référent : 03.87.01.90.00 ou 06.26.73.76.55

Adresse électronique du référent : lauriane.ricci@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Travaux d'agrandissement et de sécurisation de la déchèterie de Dieuze

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

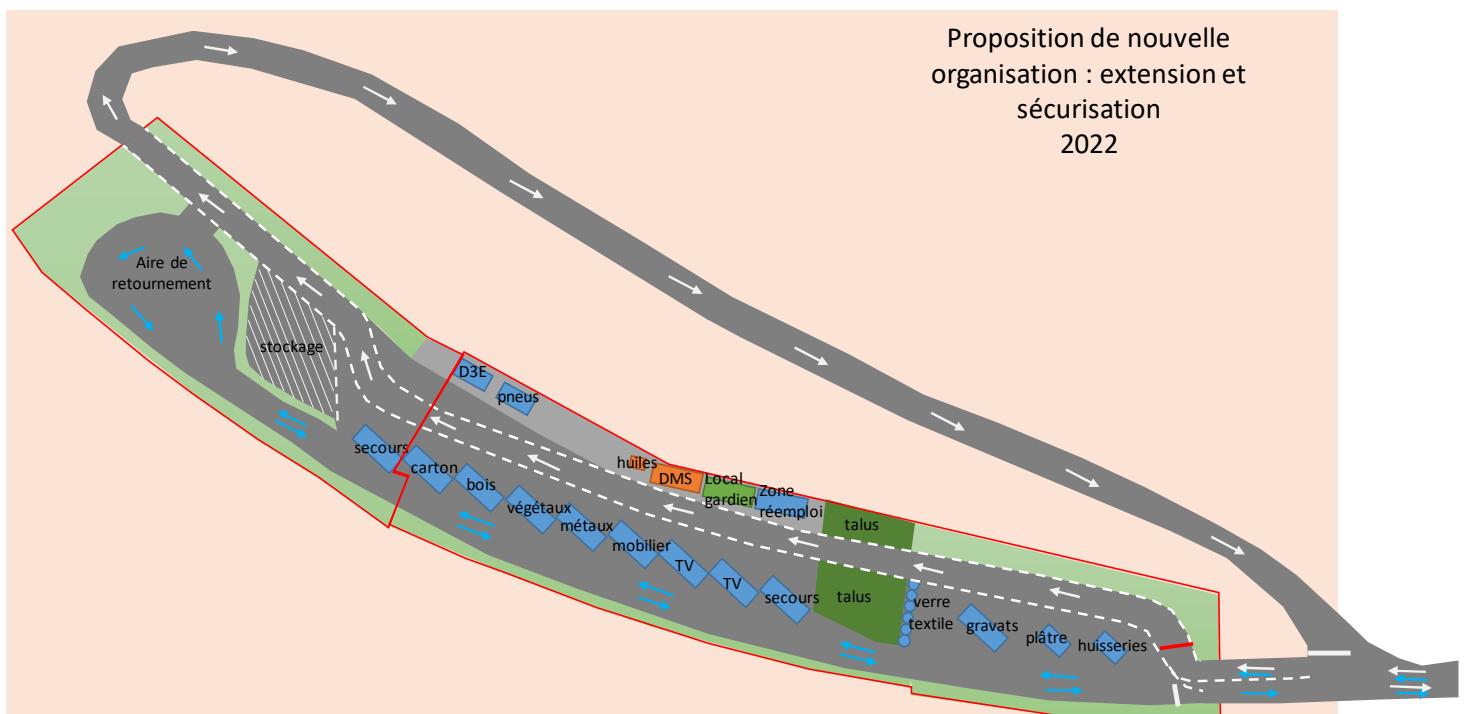
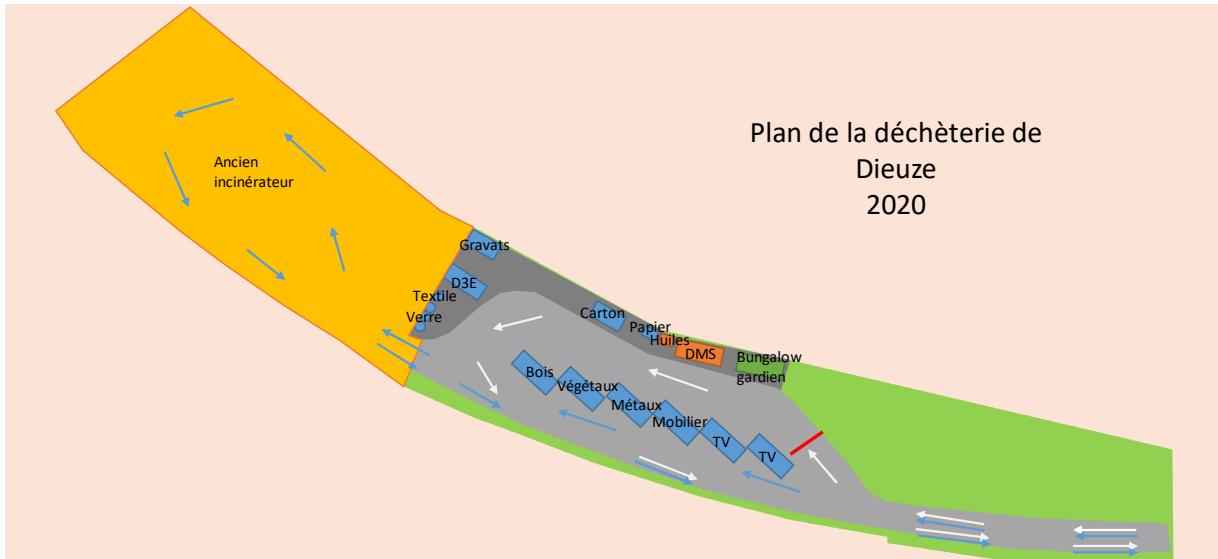
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Déchèterie de Dieuze – Route de Loudrefing – 57260 DIEUZE

Descriptif du projet :

Pour faire suite aux travaux entrepris sur les déchèteries communautaires en 2017 (rénovation/installation de garde-corps, mise en place d'une signalétique, acquisition de nouveaux locaux pour le stockage des déchets dangereux...), des travaux de sécurisation et d'extension sont prévus en 2022 sur la déchèterie de Dieuze. Le site est particulièrement dangereux du fait de la sortie des usagers de la déchèterie par le bas de quai, où manœuvrent les camions des prestataires pour effectuer les échanges de bennes. La démolition de l'incinérateur en 2019 a permis de libérer le fond de la déchèterie, laissant la possibilité de créer une sortie à l'arrière du site. En plus de la séparation des voies de circulation des usagers et des poids lourds, les travaux permettront également de créer :

- des quais supplémentaires afin d'accepter les quantités croissantes de déchets à stocker et de nouveaux flux (notamment un espace réemploi),
- une zone de stockage pour les distributions de compost, opération de broyage, etc.
- une aire de retournement pour faciliter et sécuriser les manœuvres de camions des prestataires lors des échanges de bennes.



Impact socio-économique et environnemental :

L'extension de la déchèterie de Dieuze permettra la création de nouvelles filières de valorisation. A court terme, il est ainsi prévu de déployer des bennes pour le réemploi (convention avec l'ASSAJUCO-EMMAÜS Dieuze) et pour la collecte du plâtre, des huisseries ou encore des pneus. Des quais supplémentaires permettront de mettre en place d'autres filières à moyen et à long terme, notamment dans le cadre de la création de nouvelles filières REP (responsabilité élargie du producteur). Ces nouvelles filières permettront de détourner des déchets des bennes tout venant, traitées en enfouissement, dont le coût est amené à largement augmenter dès 2022, avec la forte évolution de la TGAP et des coûts appliqués par les exploitants de centres de stockage.

De plus, l'utilisation de l'espace anciennement occupé par l'incinérateur permettra de réhabiliter une friche industrielle, et de traiter dans des installations agréées les terres polluées qui seront excavées lors des travaux de terrassement.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La mise en place de la redevance incitative en 2016 a engendré des transferts de flux importants des ordures ménagères résiduelles vers les filières de tri. Dès 2015 (année de facturation à blanc de la redevance incitative), les déchets issus des déchèteries représentent le tonnage collecté le plus important, devant les ordures ménagères résiduelles, et sont de plus en plus sollicitées.

Depuis l'ouverture d'une quatrième déchèterie à Delme en 2019, permettant d'améliorer le service rendu aux habitants de l'ouest du territoire et de désengorger la déchèterie de Château-Salins, le site de Dieuze est devenu le plus sollicité, en termes de fréquentation et de tonnage de déchets. Il s'agit également de la déchèterie la plus exigüe et présentant des risques d'accident importants, liés à un croisement de circulation entre les usagers et les prestataires manœuvrant pour échanger les bennes. La sollicitation toujours croissante des déchèteries et le déploiement constant de nouvelles filières rendent urgent la réalisation des travaux sur la déchèterie de Dieuze.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- l'ASSAJUCO-EMMAÜS Dieuze pour le développement de la filière réemploi,
- la filière Aliapur et le collecteur Gilles Henry pour le déploiement d'une collecte de pneus,
- les futures filières REP,
- les prestataires de collecte,
- le CHSCT de la communauté de communes pour les aspects sécuritaires.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 10-2022

Fin prévisionnelle des travaux : 04-2023

Date de délibération sur le projet : 27/10/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	360 000 €	59,8	
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	21 000 €	3,5	Postes généraux
	130 000 €	21,6	Traitement des terres polluées
	48 000 €	8,0	Citerne défense incendie, clôture, espaces verts
	25 000 €	4,2	Serrurerie
	18 000 €	3,0	Électricité
Montant total du projet	602 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	100 000 €	16,6	CLIMAXION : ADEME/Région

<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	602 000 €		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

Fiche OM2 – Création d'une plateforme relais pour le transit des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables secs

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : RICCI Lauriane

Téléphone du référent : 03.87.01.90.00 ou 06.26.73.76.55

Adresse électronique du référent : lauriane.ricci@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Création d'une plateforme relais pour le transit des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables secs

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

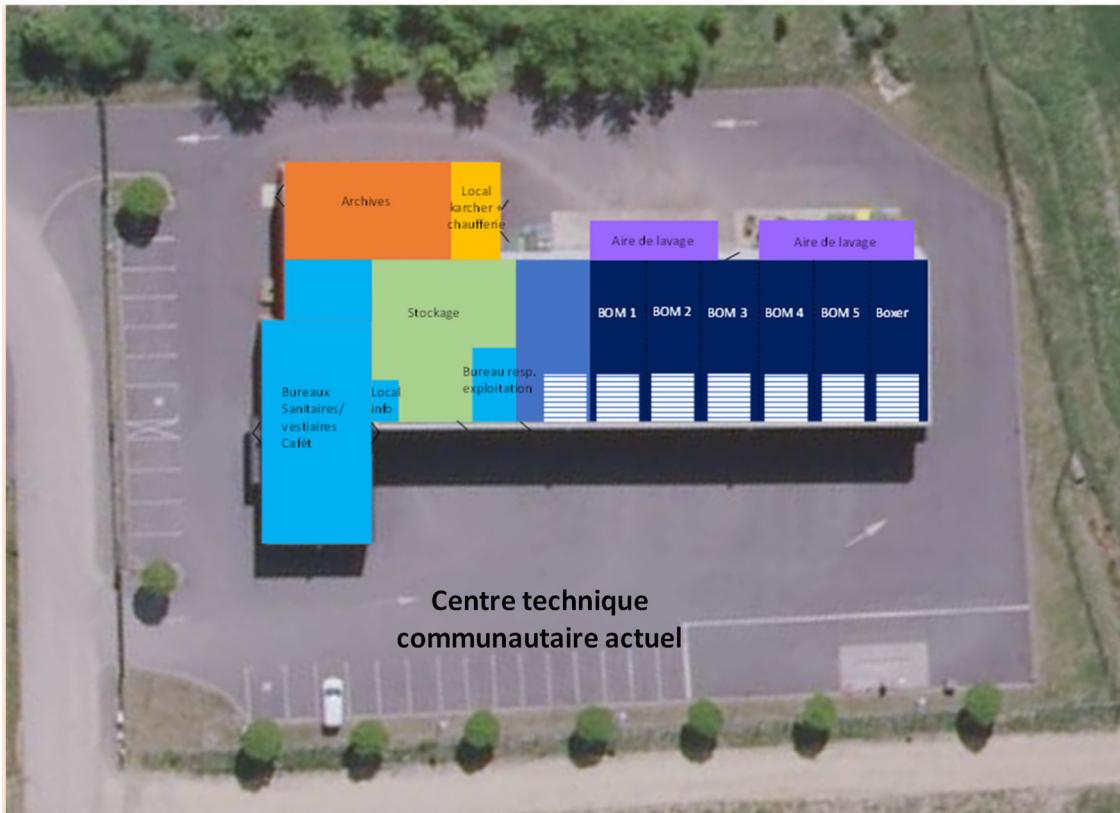
Adresse postale du projet : centre technique communautaire – zone d'activité l'Aubépine – 57170 MORVILLE-LES-VIC

Descriptif du projet :

Le territoire du Saulnois se caractérise par sa vaste étendue et sa faible densité de population. La collecte des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables secs) réalisée en porte à porte par un service en régie, engendre ainsi un kilométrage important pour un faible tonnage pris en charge. De plus, l'éloignement des centres de traitement vient renforcer les contraintes sur les collectes en porte-à-porte :

- Augmentation du temps de travail des agents de collecte pour aller vider les ordures ménagères résiduelles (OMR) au centre d'enfouissement de Teting-sur-Nied,
- Recours à un prestataire pour réaliser le transit des déchets recyclables secs depuis Amelécourt jusqu'au centre de tri situé à Dieulouard.

Afin de maîtriser les coûts du service, de multiplier les opportunités de sites de traitement et de limiter les nuisances liées au transport des déchets, la communauté de communes du Saulnois souhaite construire et exploiter une plateforme relais. Une réhabilitation du centre technique de Morville-lès-Vic permettrait, en plus d'héberger les locaux administratifs et techniques (garage des bennes à ordures ménagères, stockage des bacs...), de créer un bâtiment dédié au transfert des OMR et des recyclables secs.



Une station de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Elle permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans un plus grand moyen de transport (ici par la route). Les déchets sont alors déversés sur une dalle, dans un bâtiment fermé, où ils sont chargés dans un camion permettant de transporter environ 80 m³ de déchets (contre 16 à 20 m³ pour une benne de collecte).



La création et l'exploitation de la plateforme relais nécessiterait les investissements suivants :

- Création d'un bâtiment fermé avec dalle étanche dédiée au transit des déchets au centre technique communautaire de Morville-lès-Vic,
- Acquisition d'un chargeur à godet pour transférer les déchets de la dalle vers le camion de transport des déchets,
- Achat d'un camion ampiroll, de bennes et d'une remorque pour acheminer les déchets vers les exutoires.

Impact socio-économique et environnemental :

La station de transfert représente un double enjeu économique et environnemental dans la chaîne globale d'acheminement des déchets vers leur lieu de traitement :

- Maîtrise des temps, donc des coûts de collecte (moins de moyens techniques et humains),
- Rationalisation des moyens de transport vers les installations de traitement.

En outre, un axe principal d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets de la communauté de communes du Saulnois est la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles à un ramassage toutes les 2 semaines. L'éloignement des sites de traitement des OMR est un facteur limitant pour mener à bien cette évolution du service. La réduction de la fréquence de collecte des OMR rendue possible par la création de la plateforme relais permettrait de renforcer l'intérêt économique et environnemental de ce projet.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Dès 2022, le contexte national et local va engendrer une forte augmentation des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets : généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique, généralisation du tri à la source des biodéchets, doublement des tarifs d'enfouissement, investissement à court terme pour la sécurisation des déchèteries...

Il devient urgent de déployer des solutions afin de maîtriser au mieux les coûts du service, le plus rapidement possible. L'exploitation du quai de transfert et la diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles qui en découle sont une priorité pour limiter la pression fiscale sur les usagers de la collectivité.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 05-23
 Fin prévisionnelle des travaux : 11-23
 Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	600 000 €	73,6	Travaux de réhabilitation du centre technique
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	100 000 €	12,3	Ampiroll
	35 000 €	4,3	Remorque + bennes
	80 000 €	9,8	Chargeur à godet
Montant total du projet	815 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

Fiche OM3 – Acquisition d'un rouleau compacteur mobile

• Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : RICCI Lauriane

Téléphone du référent : 03.87.01.90.00 ou 06.26.73.76.55

Adresse électronique du référent : lauriane.ricci@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Acquisition d'un rouleau compacteur mobile

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : centre technique communautaire – zone d'activité l'Aubépine – 57170 MORVILLE-LES-VIC

Descriptif du projet :

L'étendue du territoire et les distances vers les exutoires engendrent des coûts de transport des déchets issus des déchèteries importants. Un compactage de certains flux apparaît comme une solution pour maîtriser les rotations des bennes, permettant ainsi une limitation des coûts de transport et un risque moindre de devoir refuser des usagers pour cause de bennes pleines.

Une étude technico-économique interne menée en 2020 a étudié 3 scénarios de compactage :

- Achat ou location de caissons compacteurs fixes pour les cartons,
- Acquisition de plusieurs compacteurs à rouleau fixes, gérés par les gardiens de déchèterie,
- Acquisition d'un compacteur à rouleau mobile et exploité en régie ou en prestation.

Le dernier scénario est celui qui apparaît comme le plus adapté au territoire. Le compacteur à rouleau mobile est chargé sur un camion ampiroll, et peut ainsi être déplacé dans toutes les déchèteries du territoire. Le compactage s'effectue depuis le bas de quai, ce qui ne perturbe pas la zone d'accueil des usagers.



Les flux pouvant être compactés sont le tout-venant, les déchets verts, le bois, le carton, et éventuellement le mobilier.

L'étude interne a montré que l'utilisation du rouleau compacteur nécessitait ½ ETP d'un chauffeur, ainsi qu'un camion ampiroll. Dans un premier temps, il est prévu de confier l'exploitation du rouleau compacteur à un prestataire. Une reprise en régie est prévue avec l'exploitation de la plateforme relais (station de transfert) et l'acquisition d'un ampiroll qui pourra être mutualisé sur les deux projets.

Impact socio-économique et environnemental :

Selon le type de déchets, le taux de compaction est compris entre 40 et 50%, entraînant des économies importantes sur le transport des bennes et sur l'impact environnemental lié à ce transport.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Dès 2022, le contexte national et local va engendrer une forte augmentation des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets : généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique, généralisation du tri à la source des biodéchets, doublement des tarifs d'enfouissement, investissement à court terme pour la sécurisation des déchèteries...

Il devient urgent de déployer des solutions afin de maîtriser au mieux les coûts du service, le plus rapidement possible. L'acquisition et l'exploitation d'un compacteur permettra d'optimiser les coûts de transport des déchets issus des déchèteries, dont les quantités sont de plus en plus importantes. Il s'agit d'une priorité à court terme pour limiter la pression fiscale sur les usagers de la collectivité.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Echéancier des réalisations**

Date de début des travaux : acquisition prévue courant 2022

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	90 000 €	100	Rouleau compacteur mobile
Montant total du projet	90 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement		100	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

Fiche OM4 – Travaux d'amélioration d'accessibilité aux bennes – déchèterie d'Albestroff

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : RICCI Lauriane

Téléphone du référent : 03.87.01.90.00 ou 06.26.73.76.55

Adresse électronique du référent : lauriane.ricci@cc-saulnois.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Travaux d'amélioration d'accessibilité aux bennes – déchèterie d'Albestroff

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : déchèterie d'Albestroff – rue du Stade – 57670 ALBESTROFF

Descriptif du projet :

Pour faire suite aux travaux entrepris sur les déchèteries communautaires en 2017 (réovation/installation de garde-corps, mise en place d'une signalétique, acquisition de nouveaux locaux pour le stockage des déchets dangereux...), des travaux d'amélioration de l'accessibilité sur la déchèterie d'Albestroff sont prévus en 2023.

Les quais n'étant pas assez élevés, les bennes dépassent de plus d'1,50 m pour certaines, rendant les dépôts de déchets dans les bennes compliqués pour les usagers.



La faisabilité technique du projet a été étudiée par le bureau d'études Techniconseil en 2017. Il propose ainsi de rehausser les quais d'une trentaine de centimètres, afin de faciliter le dépôt des déchets dans les bennes par les usagers, et d'optimiser leur remplissage.

Impact socio-économique et environnemental :

La réglementation de plus en plus contraignante dans le domaine de l'accessibilité démontre bien qu'il s'agit d'un enjeu essentiel pour notre société. L'accès aux équipements de la collectivité doit être rendu possible pour tous, particulièrement dans les déchèteries qui constituent un maillon essentiel dans le tri et la valorisation des déchets issus du territoire.

Améliorer l'accès et rendre plus fonctionnelle la déchèterie d'Albestroff, c'est ainsi :

- Permettre au plus grand nombre d'accéder aux services proposés par la collectivité,
- Augmenter la valorisation des déchets produits sur le territoire,
- Limiter le transport des déchets par les usagers qui seraient tentés de se rendre dans une déchèterie plus éloignée mais plus fonctionnelle,
- Limiter les transports de benne en améliorant leur taux de remplissage.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La mise en place de la redevance incitative en 2016 a engendré des transferts de flux importants des ordures ménagères résiduelles vers les filières de tri. Dès 2015 (année de facturation à blanc de la redevance incitative), les déchets issus des déchèteries représentent le tonnage collecté le plus important, devant les ordures ménagères résiduelles, et sont de plus en plus sollicitées.

Afin de répondre aux besoins des usagers, mais également pour améliorer la sécurité sur la déchèterie, la réhausse des quais de la déchèterie d'Albestroff est prévue à court terme.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 10-23

Fin prévisionnelle des travaux : 01-24

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD	120 000 €	92,3	
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	10 000 €	7,7	Postes généraux
Montant total du projet	130 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

Fiche OM5 – Acquisition de véhicules alternatifs pour la collecte des ordures ménagères

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : RICCI Lauriane

Téléphone du référent : 03.87.01.90.00 ou 06.26.73.76.55

Adresse électronique du référent : lauriane.ricci@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : acquisition de véhicules alternatifs pour la collecte des ordures ménagères

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Centre technique communautaire – zone d'activité l'Aubépine – 57170 MORVILLE-LES-VIC

Descriptif du projet :

La communauté de communes du Saulnois, compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, assure le ramassage en régie et en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables secs sur l'ensemble des 128 communes qui composent son territoire. A ce titre, elle dispose de 5 camions bennes à ordures ménagères (2 de 19 tonnes et 3 de 26 tonnes, dont un de secours) roulant tous au gasoil.

Les rapides avancées technologiques dans le domaine des véhicules alternatifs permettent aujourd’hui à la collectivité d’envisager renouveler son parc avec des alternatives au gasoil. Au vu de l’étendue du territoire et de la nécessité d’autonomie importante, le choix se dirigerait plutôt vers des camions alimentés au GNV ou à l’hydrogène. Une étude technico économique doit être réalisée avec le service déchets ménagers, les constructeurs et les fournisseurs d’énergie, afin de trouver la meilleure alternative correspondant aux spécificités du territoire et de la collectivité. La solution retenue devra prendre en compte la possibilité d’approvisionnement des véhicules en carburant (lien avec la création d’une station multi-énergie).

Impact socio-économique et environnemental :

Bien que les normes de anti-pollution soient de plus en plus contraignantes, la consommation des bennes de collecte en gasoil est importante (en moyenne 45L/100km). Les émissions de gaz à effet de serre et de microparticules générées par la collecte des déchets représentent une part importante des émissions de la collectivité. Le renouvellement du parc de bennes à

ordures ménagères par des véhicules alternatifs permettrait de limiter l'impact environnemental de la collecte des déchets.

D'autre part, le gasoil connaît des augmentations de coûts importantes depuis plusieurs années. Les carburants alternatifs représentent également une perspective de maîtrise des coûts de collecte pour la collectivité.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Le cadre réglementaire devient de plus en plus précis pour contribuer à la lutte contre le changement climatique. Plus particulièrement, la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat fixe les objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) suivants :

- Neutralité carbone à horizon 2050, soit une division par 6 des GES,
- Réduction des consommations énergétiques finales : -7% en 2023 par rapport à 2012 et -20% en 2030 par rapport à 2012,
- Réduction de la part des consommations énergétiques fossiles de 40% en 2030 par rapport à 2012,
- Porter à 33% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.

En parallèle, la communauté de communes du Saulnois s'engage depuis 2018 dans la mise en place de sa politique climat air énergie, notamment via son engagement dans la démarche CIT'ERGIE mais également via la rédaction de son plan climat air énergie territorial. Des actions sur le thème de la mobilité durable et l'exemplarité de la collectivité y sont menées, dont la conversion du parc de BOM en véhicules plus propres.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Les constructeurs de châssis et de bennes
- Les fournisseurs d'énergie

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres		100	Achat 5 BOM
Montant total du projet	1 250 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT

Fiche OM6 – Déploiement du tri à la source des biodéchets

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : RICCI Lauriane

Téléphone du référent : 03.87.01.90.00 ou 06.26.73.76.55

Adresse électronique du référent : lauriane.ricci@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Déploiement du tri à la source des biodéchets

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : territoire de la communauté de communes du Saulnois

Descriptif du projet :

La réglementation impose un tri généralisé des biodéchets d'ici 2025. Cela n'implique pas forcément le déploiement d'une collecte des biodéchets en porte-à-porte pour les usagers, mais une solution doit être proposée à chacun afin de pourvoir valoriser ses biodéchets.

Le territoire de la communauté de communes du Saulnois se distingue par les caractéristiques suivantes :

- Territoire très rural, avec une faible densité de population (environ 30 hab/km²),
- Performance de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) autour de 160 kg/hab/an, c'est-à-dire très largement inférieur à la moyenne régionale du Grand Est située à 211 kg/hab/an en 2019,
- Un gisement de biodéchets dans les OMR estimé à 46 kg/hab/an dans le Saulnois, contre 83 kg/hab/an au niveau national.

Le déploiement d'une collecte en porte à porte sur l'ensemble du territoire n'apparaît pas judicieux au vu des éléments cités ci-dessus. Le développement de sites de compostage partagé pour les habitats collectifs semble plus approprié. Une étude interne menée en 2018-2019 a estimé à 60 le nombre potentiel de sites de compostage partagé à installer sur le territoire.

Chaque site est composé de 3 bacs à compost :

- Un bac d'apport, où les usagers déposent leurs déchets fermentescibles,
- Un bac de maturation,
- Un bac de stockage de broyat.

Une signalétique adaptée identifie et détaille le rôle de ces bacs.

Les usagers sont équipés de bioseaux, utilisés pour stocker et transporter leurs biodéchets vers le composteur.

Outre ces investissements, la réussite du compostage partagé réside dans l'animation de ces sites. Un agent de la collectivité sera dédié au suivi des sites.



En parallèle, une solution spécifique pourra être proposée pour les centre-bourgs, où le nombre limité d'espaces verts est un frein au développement du compostage partagé. Une étude technico-économique sur la mise en place de points d'apport volontaire de déchets fermentescibles sur les centre-bourgs est prévue pour 2022. Si elle aboutit à une phase opérationnelle, la collectivité devra se doter de bornes d'apport volontaire adaptées au stockage des biodéchets, et mettre en place une collecte, en régie ou en prestation, pour acheminer les déchets collectés vers un site de traitement.

Impact socio-économique et environnemental :

Les ordures ménagères résiduelles collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets de la communauté de communes du Saulnois sont actuellement traités en enfouissement. Ce mode de traitement ne permet qu'une valorisation très limitée des déchets (récupération du biogaz dans les alvéoles du centre d'enfouissement), alors que l'on estime qu'environ 1 500 tonnes annuelles de déchets organiques pourraient être orientés vers des filières de valorisation par compostage (individuel ou industriel) ou méthanisation, plus respectueuses de l'environnement.

Au-delà de l'intérêt environnemental d'orienter les biodéchets vers les filières de traitement appropriées, le projet répond à une contrainte de maîtrise des coûts avec un doublement prévu des coûts d'enfouissements entre 2021 et 2022.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Le contexte réglementaire réserve le mode de traitement par enfouissement aux seuls déchets ultimes. La présence de biodéchets dans les OMR, bien que significativement inférieure aux moyennes nationales, représente un triple enjeu réglementaire, économique et environnemental important pour le territoire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Les habitants du territoire
- Les associations
- Les prestataires de collecte et de traitement
- Les bailleurs sociaux
- Les élus communaux

• **Échéancier du projet**

Date de début : 07-2019

Fin prévisionnelle : sans objet

Date de délibération sur le projet : 22/07/2019

Plan de financement

⇒ **Investissement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
	50 000 €	62,5	60 sites de compostage partagé + signalétique
<input type="checkbox"/> Autres	45 000 €	37,5	30 bornes d'apport volontaire
Montant total du projet	95 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité	38 500 €	37,2	ADEME
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	56 500 €	62,8	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	95 000 €		

⇒ **Fonctionnement – dépenses annuelles**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Petit matériel et fournitures pour l'entretien des sites	2 000 €	2,3	
Relais terrain biodéchets	31 100 €	36,1	
Déplacements	1 000 €	1,2	
Conception et impression de documents d'information	2 000 €	2,3	
Collecte et traitement des déchets issus des point d'apport volontaire biodéchets	50 000 €	58,1	
Montant total du projet	86 100 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité	30 000 €*	34,8	ADEME
Autre financement public			

Autre financement privé			
Autofinancement	56 100 €	65,2	
Montant total des recettes	86 100 €		

*Financement possible jusqu'au 31/12/2023

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche EDD1 - Adhésion au dispositif « Paiements pour services environnementaux » (PSE) de l'Agence de l'Eau

- Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 Ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Darlène TOUSSAINT

Téléphone du référent : 0387058074

Adresse électronique du référent : darlene.toussaint@cc-saulnois.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : Adhésion au dispositif « Paiements pour services environnementaux » (PSE) de l'Agence de l'Eau

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Acteurs et victimes du changement climatique, les agriculteurs n'ont pas attendu les injonctions sociétales pour prendre conscience des enjeux environnementaux. Néanmoins, le contexte économique actuel ne favorise pas la prise de risque et l'investissement nécessaire à la mise en place de nouvelles pratiques, parfois plus coûteuses.

Dans ce cadre, la CCS met en place les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur les 6 Aires d'Alimentation des Captages (AAC) Grenelle du territoire, Le dispositif des PSE est un dispositif gagnant-gagnant qui rémunère les agriculteurs pour un service de bonne pratiques rendues.

La CCS prévoit :

D'engager une étude PSE

De mettre en place des mesures

De définir les modalités et condition de versement (en lien avec les aides PAC)

De mettre en place les PSE

De suivre les PSE sur 5 ans auprès des agriculteurs

Impact socio-économique et environnemental :

La mise en place des Paiements pour Service Environnementaux sur les AAC du Saulnois permettra de réduire l'impact des émissions de Gaz à effet de serre et de diminuer l'impact de la pollution de l'eau (les pollutions diffuses)

De plus, les PSE sont des instruments mobilisables pour la résolution des majeurs problèmes environnementaux. Il s'agit donc d'évaluer pour chaque situation quelle est la politique la plus appropriée pour répondre aux besoins sur le terrain. Pour cela, il semble indispensable de dépasser les barrières érigées à la fois par le cloisonnement artificiel des disciplines et les idéologies, pour réaliser que la complémentarité entre instruments économiques, réglementaires et de gouvernance est souvent indispensable pour l'atteinte des objectifs fixés.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Depuis le début de l'année 2021, 2 AAC sont hautement polluées et sous la surveillance d'un contentieux européen. La mise en place des PSE va permettre de mettre en place des mesures pour répondre aux attentes environnementales des AAC, des agriculteurs et services de l'Etat.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse

La DDT

La police de l'eau

L'Agence Régionale de Santé

Les syndicats des eaux

Les agriculteurs

La collectivité

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet : 2020

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
	80000	70	
Montant total du projet	80000		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche EDD 2 - Réponse à l'appel à projet AMI « Système d'Accompagnement à la Rénovation Energétique SARE », en délégation à l'ADIL 57

• Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 Ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Darlène TOUSSAINT

Téléphone du référent : 0387058074

Adresse électronique du référent : darlene.toussaint@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Réponse à l'appel à projet AMI « Système d'Accompagnement à la Rénovation Energétique SARE », en délégation à l'ADIL 57

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Le programme d'information "SARE - Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique" porté par l'ADEME et co-porté au niveau régional par la Région Grand Est, vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux du tertiaires privés. Le résidentiel représente un enjeu important en termes de réduction des consommations d'énergie sur le territoire de la CCS. La rénovation thermique massive du parc de logement apparaît comme le premier levier d'action dans le résidentiel.

- S'engager auprès de la Région Grand Est pour le déploiement du programme SARE et organiser sur le territoire un accompagnement des particuliers et des TPE dans leur démarche de rénovation énergétique :

- informer et conseiller gratuitement les ménages et les professionnels du petit tertiaire privé dans leur démarche de rénovation,
- mettre en réseau les professionnels et faciliter leur relation avec les ménages et les professionnels du petit tertiaire via des actions de sensibilisation, de communication, et d'animation auprès des ménages et du petite tertiaire privé du territoire,
- accompagner les ménages dans leur projet de rénovation globale et leur proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans ce cadre la CCS prévoit de :

- missionner l'ADIL pour répondre au dispositif SARE .
- Communiquer davantage sur le dispositif SARE à destination des communes et des habitants

Impact socio-économique et environnemental :

Ce dispositif de financement permet, en s'appuyant notamment sur les Espaces conseils FAIRE, de développer sur tout le territoire le conseil et l'accompagnement des particuliers et du petit tertiaire privé ainsi que les actions de mobilisation de tous les acteurs professionnels et institutionnels de la rénovation énergétique.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Les habitations de la CC du Saulnois se caractérisent par un patrimoine très énergivore (veille habitation de type « lorraine »). La mise en place du service SARE va permettre aux habitants de la collectivité de disposer d'un service d'accompagnement pour le financement et le suivi de leur travaux. La rénovation de ces habitations va permettre une diminution des coûts énergie des ménages et engendrer une plus-value au patrimoine.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

ADEME

ADIL57

- **Échéancier du projet**

Date de début :

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche EDD3 - Réponse à l'appel à projet « Accélérateur de Transition » pour poursuivre et approfondir les actions menées dans le cadre de Citergie et s'agissant de la mobilité durable

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 Ter place de la Saline 57170 CHATEAU SALINS

Nom du représentant légal : Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Darlène TOUSSAINT

Téléphone du référent : 0387058074

Adresse électronique du référent : darlene.toussaint@cc-saulnois.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Réponse à l'appel à projet « Accélérateur de Transition » pour poursuivre et approfondir les actions menées dans le cadre de Citergie et s'agissant de la mobilité durable

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Les leviers d'actions pour mener et mettre en œuvre la transition écologique (TE) sont nombreux : rénovation des bâtiments, mobilité et urbanisme durable, développement des énergies renouvelables, évolutions des pratiques agricoles et régimes alimentaires, achats durables, déploiement d'une écologie industrielle et territoriale, consommation responsable, allongement de la durée d'usage des biens, recyclage...

Permettre à la CC du Saulnois de poursuivre la démarche transversale « Cit'ergie », proposant un processus d'amélioration continue basé sur les outils de Transition Ecologique de l'ADEME. Le référentiel de Transition Ecologique utilisé comme cadre structurant est constitué de Cit'ergie et de la démarche territoriale d'économie circulaire ;

Favoriser la transversalité et la montée en compétence de la CCS, pour assurer un pilotage et une mise en œuvre plus efficaces des actions de TE, en renforçant les moyens humains par le recrutement d'un poste dédié et par l'adoption d'un plan de formation et de communication;

Faciliter la mise en œuvre de projets de TE par le fléchage des dispositifs d'accompagnement techniques et financiers les plus adaptés au territoire du Saulnois ;

Etendre et renforcer le réseau des collectivités engagées dans des politiques et/ou dispositifs Climat – Air – Energie et Economie Circulaire ambitieux. Créer de l’émulation, de l’entraide permettant d’accélérer le rythme de la TE;

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

S’assurer de la bonne réalisation/appropriation de Cit’ergie

Labélisation Cit’ergie de la collectivité

Mobiliser et renforcer les acteurs autour de la dynamique

Informier les parties prenantes sur la mise en œuvre, les réussites et les difficultés

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

ADEME

DREAL

Communes

- **Échéancier du projet**

Date de début :

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche EDD4 - Actions de communication et de pédagogie en matière de développement durable

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : RICCI Lauriane

Téléphone du référent : 03.87.01.90.00 ou 06.26.73.76.55

Adresse électronique du référent : lauriane.ricci@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Actions de communication et de pédagogie en matière de développement durable

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Périmètre de la communauté de communes du Saulnois

Descriptif du projet :

La communauté de communes du Saulnois effectue une mission de sensibilisation envers les habitants de son territoire, à travers ses compétences « préservation et mise en valeur de l'environnement » et « collecte et traitement des déchets ». A ce titre, elle développe de multiples actions, dont :

- La réalisation d'animations scolaires et périscolaires, de la maternelle au lycée : Les principales thématiques abordées sont le tri, la réduction des déchets, le compostage ou encore la consommation responsable. La durée et le contenu des séances sont adaptés en fonction du niveau des élèves et des attentes des enseignants.

- L'animation de stands d'information lors des manifestations locales : Le vaste territoire du Saulnois bénéficie d'un nombre important de manifestations locales où la tenue de stands de sensibilisation sur la thématique de l'environnement et des déchets s'inscrit naturellement. On peut notamment citer : Festi'Saulnois, La foire agricole de Delme, la foire articolé de Château-Salins, la fête de la grande pêche du Lindre, la fête des poules et des jardins d'Ajoncourt, l'art'au'court des sens à Haraucourt-sur-Seille, les nombreux marchés de producteurs du territoire, etc. Depuis près de 10 ans, la communauté de communes du Saulnois est présente sur ces manifestations, via un stand d'information sur le tri et la réduction des déchets, mais également avec des animations réalisées par le réseau des guides composteurs bénévoles du Saulnois (coordonné par la communauté de communes), ou encore avec un stand d'information tenu par le réseau FAIRE (anciennement Espace Info Energie).

- L'organisation de visites de sites et de réunions publiques,
Des visites de sites de traitement des déchets, ou encore de renaturation des cours d'eau, sont régulièrement organisées à destination des élus et des habitants du territoire. Des réunions publiques et groupes de travail rassemblent également les habitants, association et entreprises locales autour des thématiques variées telles que le compostage, le tri des déchets, la mise en place de la redevance incitative, l'élaboration de la stratégie et du plan d'action du PCAET (Plan climat air énergie territorial), etc.

- La création et diffusion de documents d'information,
De nombreuses brochures à destination des habitants sont élaborées et diffusées par la communauté de communes. On peut par exemple citer : le guide des producteurs locaux, le guide de l'éco-citoyen, le Saulois'mag et ses nombreux articles sur la thématique de l'environnement, le guide du tri et de la réduction des déchets, le guide du compostage, le guide de promotion des couches lavables, etc.

- La communication à destination des habitants sur le site internet et les réseaux sociaux.
La communication numérique prend une place de plus en plus importante pour diffuser efficacement l'information auprès des habitants. Le site internet régulièrement alimenté, recense l'ensemble des actions proposées par la communauté de communes dans le cadre de la sensibilisation au développement durable. La collectivité dispose également d'une page facebook, servant de canal de communication pour l'ensemble des actions réalisées par les services, notamment dans le cadre de la sensibilisation au développement durable.

Si toutes ces actions de sensibilisation sont bien déployées sur le thème du tri et de la réduction des déchets, grâce au suivi du programme local de prévention des déchets, elles restent à développer sur les autres thématiques du développement durable, telles que la réduction des consommations d'énergie (partenariat avec le réseau FAIRE), ou la préservation de la ressource en eau (voir avec le transfert des compétences eau et assainissement prévu au 1^{er} janvier 2026).

Impact socio-économique et environnemental :

La préservation de l'environnement et la réduction des déchets sont des sujets majeurs pour le territoire, tant sur le plan environnemental qu'économique. Il est primordial de communiquer auprès des publics relais et notamment des jeunes pour diffuser l'information.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Préservation de l'environnement et lutte contre les réchauffements climatiques sont des enjeux majeurs qui deviendront de plus en plus importants dans les années à venir.
La communication sur les sujets se rapportant au développement durable est une attente importante de la population envers la collectivité. Elle permet également d'entretenir une bonne image de la communauté de communes auprès des usagers.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les principaux acteurs associés à cette action sont :

- Les établissements scolaires,
- Les associations du territoire,
- Les guides composteurs du Saulnois,
- Le réseau FAIRE.

• Échéancier du projet

Date de début : action en cours

Fin prévisionnelle : action continue sans limite dans le temps
 Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement – dépenses annuelles**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
	45 000 €	69,2	Salaire des agents de la collectivité en charge de l'animation de la réalisation de supports d'information + frais de déplacement
	5 000 €	7,7	Intervenant extérieurs pour l'organisation de conférences ou d'animations
	10 000 €	15,4	Impression et diffusion de documents
	5 000 €	7,7	Achat de petit matériel pour les animations et les stands d'information
Montant total du projet	65 000 €		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département	1 000 €	1,5	Appel à projets SEDD du Département
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	64 000 €	98,5	
Montant total des recettes	65 000 €		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

Fiche MOB1 – Création d'une station multi-énergie de territoire

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : RICCI Lauriane

Téléphone du référent : 03.87.01.90.00 ou 06.26.73.76.55

Adresse électronique du référent : lauriane.ricci@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : création d'une station multi-énergie

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : territoire de la communauté de communes du Saulnois

Descriptif du projet :

Le territoire du Saulnois se caractérise par son étendue et son maillage important en axes routiers. Les déplacements vers les pôles d'activité (Nancy, Metz, Sarrebourg, Saint Avold, Sarreguemines, Strasbourg, etc.) y sont importants. L'offre très réduite en modes de transports alternatifs à la voiture rendent les usagers très dépendants des carburants fossiles dans leurs déplacements. De plus, la traversée du territoire par des axes routiers majeurs (RD 955, N 74 ou encore D 38) engendre un trafic de poids lourds important. Le Saulnois apparaît donc comme un territoire idéal pour développer au moins une station multi-énergie, au croisement des axes routiers principaux.

A la différence des stations de carburant traditionnelles qui proposent uniquement des carburants fossiles (gasoil, essence et plus rarement GPL), les stations multi-énergie alimentent les véhicules en énergies alternatives : GNV, électrique et hydrogène. Ces technologies ne se concurrencent pas mais se complètent pour offrir la meilleure énergie possible au meilleur coût en fonction des besoins.

Impact socio-économique et environnemental :

Le principal frein au développement des véhicules à énergie alternative est le manque de stations d'approvisionnement de ces carburants. L'implantation d'une station multi-énergie au cœur du Saulnois permettrait de répondre à plusieurs besoins :

- Besoins des habitants dans le cadre de leurs transports quotidiens,
- Besoins des transporteurs traversant le territoire,
- Besoins des acteurs locaux du transport (régie de collecte des déchets de la communauté de communes du Saulnois par exemple).

La création d'une telle station permettrait ainsi de convertir une partie du parc de véhicules traversant le Saulnois vers des technologies plus propres, moins émettrices de microparticules et de gaz à effets de serre. L'aspect socio-économique est également à prendre en compte, puisque ces carburants alternatifs, plus propres, sont moins taxés et donc moins onéreux pour les utilisateurs.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Le cadre réglementaire devient de plus en plus précis pour contribuer à la lutte contre le changement climatique. Plus particulièrement, la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat fixe les objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) suivants :

- Neutralité carbone à horizon 2050, soit une division par 6 des GES,
- Réduction des consommations énergétiques finales : -7% en 2023 par rapport à 2012 et -20% en 2030 par rapport à 2012,
- Réduction de la part des consommations énergétiques fossiles de 40% en 2030 par rapport à 2012,
- Porter à 33% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.

En parallèle, la communauté de communes du Saulnois s'engage depuis 2018 dans la mise en place de sa politique climat air énergie, notamment via son engagement dans la démarche CIT'ERGIE mais également via la rédaction de son plan climat air énergie territorial. Des actions sur le thème de la mobilité durable y sont prévues.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Les fournisseurs d'énergie
- Les transorteurs

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	1 000 000 €	100	
Montant total du projet		1 000 000 €	

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Fiche O1 - Préparation de l'échéance réglementaire du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

• Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de Communes du Saulnois

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 14 ter place de la Saline – BP 54 – 57170 Château-Salins

Nom du représentant légal : M. Jérôme END

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : RICCI Lauriane

Téléphone du référent : 03.87.01.90.00 ou 06.26.73.76.55

Adresse électronique du référent : lauriane.ricci@cc-saulnois.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Préparation de l'échéance réglementaire du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Périmètre de la communauté de communes du Saulnois

Descriptif du projet :

La loi NOTRe prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026.

Si cette échéance paraît lointaine, il convient néanmoins de préparer ces transferts de compétences dès 2021 ou 2022, afin d'appréhender l'ensemble de ce vaste sujet :

- Acquisition de connaissances fines et objectivées sur : les services avant transfert, la qualité de la ressource et du service, le patrimoine (état actuel, travaux prévus et à venir), les budgets de chaque autorité gestionnaire, les tarifs, les moyens humains affectés à chaque service ;
- Démarche d'information et de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, au premier rang desquels les élus du territoire, mais aussi les usagers ;
- Formalisation d'un projet politique et territorial autour de la politique de l'eau ;
- Elaboration de scénarii à partir du projet du territoire, étudiant des options de gestion et de financement du service ;
- Discussion avec les prestataires privés ;
- Rédaction d'un schéma directeur des services d'eau et d'assainissement ;

- Mise en œuvre progressive de la nouvelle organisation ;
- Mise en œuvre du volet RH du transfert (information des agents, entretiens...) ;
- Mise en œuvre progressive de la nouvelle tarification.

Afin d'organiser l'ensemble des volets ci-dessus, la communauté de communes du Saulnois souhaite dans un premier temps réaliser une pré-étude en interne. Dans ce cadre, un questionnaire portant sur les volets techniques et financiers de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement a été élaboré par le pôle environnement, à destination des communes. Il servira de support lors de rendez-vous organisés entre les élus communaux et le vice-président de la communauté de communes délégué au développement durable et à l'hydrologie. Ces rencontres débuteront au dernier trimestre 2021.

L'appui d'un bureau d'étude spécialisé sera ensuite nécessaire afin d'appréhender l'ensemble des enjeux du transfert de compétence (juridiques, RH, techniques, financiers, etc.). Une étude sera donc réalisée dès 2022.

Impact socio-économique et environnemental :

Les enjeux du transfert de compétence sont multiples. Tous d'abord, il s'agit d'anticiper au mieux l'échéance réglementaire afin de garantir une continuité de service pour l'usager, notamment un maintien de la qualité de la ressource en eau.

Enfin, l'objectif de l'étude est d'organiser au mieux les nouveaux services. Les enjeux financiers sont nombreux, parmi lesquels l'harmonisation et la fixation des nouveaux tarifs, l'évaluation des charges transférées, ou encore le devenir des excédents et déficits budgétaires.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

A législation constante, le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes doit avoir lieu au 1^{er} janvier 2026 au plus tard. D'après les retours d'expérience d'autres intercommunalités, les études préparatoires durent au minimum 2 ans. Il est également nécessaire de se donner une année entre la fin de l'étude et la prise de compétence, afin d'organiser au mieux les services (reprise de personnel, reprise des investissements, recherche et aménagements de locaux, etc.).

Au vu du nombre important d'acteurs concernés par cette étude (128 communes + 13 syndicats d'eau + 6 syndicats d'assainissement) et la probable difficulté pour obtenir l'ensemble des abondantes informations nécessaires pour anticiper le transfert des compétences (budget en fonctionnement et investissement affecté à l'eau potable et à l'assainissement, agents affectés avec détails RH, état des réseaux et des installations, etc.), 4 à 5 ans paraissent une meilleure échéance pour conduire au mieux la concertation avec les communes et syndicats compétents sur le territoire. Il devient donc urgent de lancer la démarche afin de garantir un transfert des compétences optimal.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Il convient d'associer l'ensemble des parties prenantes au projets, principalement les communes et syndicats en charge de l'eau et/ou de l'assainissement et les entreprises délégataires.

- **Échéancier du projet**

Date de début : 10-2022

Fin prévisionnelle : 31/12/2025

Date de délibération sur le projet :

Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
	150 000 €	100	Etude de transfert de compétence
Montant total du projet	150 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité	70 000 €	46,7	Agence de l'Eau Rhin Meuse
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	80 000 €	53,3	
Montant total des recettes	150 000 €		

13. Annexe n°1 - Aides régionales accordées en 2020 et 2021 au territoire communautaire du Saulnois



Aides régionales accordées en 2020 et 2021 au territoire communautaire du Saulnois

Politique Aménagement du Territoire			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
DIEUZE	Création d'une pépinière commerciale en centre bourg	552 447 €	187 500 €
DIEUZE	Reconversion de l'espace social en MSAP connectée et espace résidentiel associatif - tranche 1	415 057 €	124 517 €
GUEBLING	Aménagement qualitatif de la traversée du village	52 228 €	15 668 €

Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CONTHIL	Réhabilitation et extension de la salle des fêtes	136 933	41 080 €
DONJEUX	Aménagements paysagers de la traversée du village	101 926,48 €	40 771 €
FRANCALTROFF	Aménagement d'un cheminement piétonnier entre Francaltroff et Léning	21 734 €	8 560 €
GIVRYCOURT	Aménagement qualitatif d'une liaison piétonne	64 076 €	19 223 €
GUEBESTROFF	Création d'une aire de détente et rénovation du patrimoine communal (fontaine)	13 602 €	6 801 €
LANEUVILLE-en-SAULNOIS	Réhabilitation de la salle communale	329 585 €	72 376 €
LENING	Aménagements qualitatifs valorisant le mode de déplacements doux du quartier gare au cœur du village	211 320 €	83 984 €
ORON	Aménagements qualitatifs de la rue de Frémery incluant un parking de covoiturage et la valorisation de la mobilité douce	205 370 €	42 500 €
PETTONCOURT	Aménagement paysager chemin piéton	4 940 €	2 470 €
VAHL-lès-BENESTROFF	Aménagements végétalisés sur l'ensemble de la commune	13 062 €	3 919 €

VANNECOURT	Rénovation de deux logements communaux	293 878 €	20 000 €
VIBERSVILLER	Création d'une aire de jeux	28 128,12 €	14 064,06 €
VIC-sur-SEILLE	Aménagement du secteur Efka en zone d'accueil touristique incluant des aménagements qualitatifs	156 333 €	46 900 €
VITTERSOURG	Création d'un plateau multisports	97 933 €	29 380 €
XANREY	Rénovation de la salle communale	32 135,02 €	16 067,51 €

Soutien aux bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CC du SAULNOIS	Installation de deux bornes d'installation de recharge pour véhicules électriques ou hybrides	18 907,80 €	4 000 €
VIC-sur-SEILLE	Installation d'une borne de recharge avec 2 points de recharge pour véhicules électriques sur l'aire de camping-car	10 033 €	4 400 €

Soutien aux projets culturels, commémoratifs et événementiels relatifs à la mémoire des conflits			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CC du SAULNOIS	Le Saulnois se souvient	-	2 000 €

Pacte territorial Grand Est - fonds d'accompagnement territorial - volet cohésion et équilibre des territoires			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CC du SAULNOIS	Programme d'amélioration de la signalétique touristique et économique du Saulnois	238 140 €	45 246 €

Relance rurale (mesure d'urgence) - communes de moins de 500 habitants			
Dispositif éteint au 30 septembre 2021			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
ACHAIN	Travaux de rénovation de l'église Saint-Michel	106 016 €	20 000 €
BEZANGE-la-PETITE	Rénovation de l'église	114 142 €	12 028 €
BIONCOURT	Sécurisation du bâtiment mairie-école	11 007 €	4 402,80 €
BLANCHE-EGLISE	Réfection du crépi du mur d'enceinte des bâtiments communaux	15 134 €	7 567 €
BURLIONCOURT	Rénovation de bâtiments communaux (mairie et logement)	48 451 €	20 000 €
CHENOIS	Aménagement des abords de bâtiments publics	27 308 €	13 654 €
CONTHIL	Réfection du crépi du mur du cimetière	9 983 €	4 991,50 €
CRAINCOURT	Rénovation mairie	280 890 €	20 000 €
CUTTING	Appartement communal	160 028,58 €	20 000 €

FONTENY	Aménagement sécurisation de l'aire de jeux	47 537 €	14 261,50 €
FRESNES-en-SAULNOIS	Plantations d'arbres	14 883 €	7 442 €
GUEBLING	Création d'un auvent communal couvert	38 567 €	15 427 €
HARAUCOURT-sur-SEILLE	Réfection du mur du cimetière	4 878 €	1 463 €
JUVILLE	Accessibilité PMR dans le bâtiment de la mairie	36 200 €	10 860 €
LAGARDE	Mise en sécurité de l'église	39 071 €	19 535 €
LEMONCOURT	Rénovation du secrétariat de mairie, de la salle du conseil et des archives	18 250 €	9 125 €
LENING	Création d'une liaison douce via la rue des vergers	78 546 €	20 000 €
LESSE	Mise en conformité de l'accessibilité de l'église et création d'un parking	92 080 €	20 000 €
LEZEY	Dépollution, remise aux normes de sécurité et sécurisation des abris de bus avec aménagement urbain	4 789 €	1 437 €
LIOCOURT	Aménagement des abords de l'Eglise Saint Christophe	31 243,55 €	15 621,78 €
LOUDREFING	Création d'un escalier pour l'accès au columbarium	5 800 €	1 160 €
LUBECOURT	Requalification du mobilier urbain	26 000 €	11 682 €
MALAUCOURT-sur-SEILLE	Réfection du mur d'enceinte du cimetière	49 408 €	20 000 €

MANHOUE	Aménagement paysager	4 780 €	2 390 €
MARIMONT-lès-BENESTROFF	Aménagement de sécurité, changement des abats son de l'église et rénovation des zingueries	6 700 €	3 350 €
MARSAL	Mise en place d'une signalisation d'information locale	7 950 €	2 385 €
MUNSTER	Rénovation d'un bâtiment communal et aménagement d'un espace de vie	39 303 €	19 651,50 €
OBRECK	Sécurisation du bâtiment communal	8 466 €	1 693 €
PREVOCOURT	Aménagement dans l'ancienne école d'un logement communal	57 950 €	7 533 €
PUZIEUX	Rénovation du secrétariat de la Mairie	11 476,60 €	5 738,30 €
RICHE	Réhabilitation de la salle communale et mise en conformité P.M.R., sanitaire, électrique et acoustique	100 000 €	20 000 €
RODALBE	Réfection du crépi de l'église, mur du cimetière et peinture de la chapelle	41 174 €	20 000 €
RORBACH-lès-DIEUZE	Rénovation et entretien du bâtiment communal de la mairie et pose d'une cheminée pour le logement communal et la mairie	16 320 €	8 160 €
TINCRY	Rénovation intérieure de la mairie	35 964 €	14 385 €
VAHL-lès-BENESTROFF	Rénovation énergétique bâtiment Communal	11 418 €	5 709 €
VIRMING	Aménagement d'une placette et d'un cheminement piéton	111 302 €	20 000 €

VITTERSBOURG	Réaménagement du cimetière communal	121 805,13 €	20 000 €
XANREY	Rénovation de la salle communale	32 135,02 €	16 067,51 €
XOCOURT	Rénovation de la toiture de la mairie et local technique	21 882,50 €	10 941 €
ZOMMANGE	Peinture de la façade de la mairie	5 323,60 €	2 661,80 €

Diagnostic des bâtiments publics et associatifs			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CHÂTEAU-SALINS	Diagnostic énergétique d'un bâtiment à usage de gîte	4 400 €	1 000 €

Traitement et requalification des friches			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CHÂTEAU-SALINS	Rénovation du site des Salines	132 694 €	66 347 €

Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CHÂTEAU-SALINS	Démolition de garages communaux insalubres et aménagement urbain rue Brigade Alsace Lorraine	18 550 €	6 308 €

Arts vivants et arts visuels			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
DELME	Réhabilitation de la Gue(ho)st House du Centre d'art contemporain la Synagogue	804 556 €	140 000 €

Dispositif régional de préservation et de restauration du patrimoine non protégé			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
BIDESTROFF	Restauration de la toiture de l'église – tranche 1	92 651 €	18 530 €
BIONCOURT	Sécurisation du bâtiment mairie-école	11 007 €	4 402,80 €

LENING	Restauration de la toiture du chœur de l'église Saint-Barthélémy (Tranche 4)	52 946 €	10 589 €
--------	--	----------	----------

Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CHÂTEAU-SALINS	Rénovation énergétique du bâtiment abritant une salle au rez de chaussée et des chambres à usage de gîte à l'étage	261 400 €	42 243,45 €

Elaboration d'un plan de désherbage et de gestion différenciée des espaces communaux			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CHÂTEAU-SALINS	Mise en place d'un plan de gestion différenciée	9 405 €	2 821,50 €

14. Annexe n°2 - Subventions d'investissement (DETR/DSIL) accordées par l'Etat au titre du plan de relance (2020 et 2021)

ANNEE	COLLECTIVITE / EPCI	SUBVENTION	OPERATION	MONTANT
2020	ACHAIN	DETR	CREPI ET PEINTURES DE L'EGLISE	42 637,84
2020	ALBESTROFF	DETR	COURT DE TENNIS COUVERT	75 000,00
2021	ALBESTROFF	DETR	SECURISATION ABORDS ECOLE ET FOYER RURAL	20 054,00
2021	ALBESTROFF	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	43 264,39
2020	ATTILLONCOURT	DETR	ACCÈS PMR AU CIMETIÈRE	8 201,20
2021	BAUDRECOURT	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUB PAR LED	4 507,96
2021	BELLANGE	DETR	PARKING PMR DEVANT LA MAIRIE	13 011,00
2021	BEZANGE-LA-PETITE	DSIL EXCEP RELANCE	RENOVATION EGLISE COMMUNALE	50 222,00
2021	BIDESTROFF	DETR	REFECTION COMPLETE DE L'EGLISE	68 352,04
2021	BIDESTROFF	DETR	CHARPENTE DE L'EGLISE – TR 2	27 427,76
2021	BIONCOURT	DETR	SECURISATION BATIMENT MAIRIE / ECOLE	3 302,10
2020	BLANCHE-EGLISE	DETR	ACCESSIBILITE PMR CIMETIERE	870,00
2021	BLANCHE-EGLISE	DETR	REFECTION DU SOL DE L'EGLISE	2 922,06
2021	BLANCHE-EGLISE	DETR	REFECTION MUR ENCEINTE BATIMENTS COMMUNAUX	3 026,80
2020	BOURDONNAY	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	5 631,92
2020	BOURGALTROFF	DSIL EXCEP RELANCE	ASSAINISESMENNT COLLECTIF / STEP	474 380,00
2021	BREHAIN	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	14 500,00
2020	BURLIONCOURT	DETR	RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	5 512,50
2021	BURLIONCOURT	DETR	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE	6 758,50
2021	BURLIONCOURT	DETR	ACCESSIBILITE / PARKING PMR EGLISE CIMETIERE	3 308,82
2021	BURLIONCOURT	DETR	ISOLATION DE LA MAIRIE	9 243,91
2021	BURLIONCOURT	DETR	RENOVATION VITRAIL EN LUCARNE EGLISE	1 200,48
2020	CHATEAU-SALINS	DETR	RÉNOVATION DU GÎTE D'ÉTAPE TRANCHE 2	33 824,88
2020	CHATEAU-SALINS	DETR	EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE GITE MUNICIPAL	2 357,92
2020	CHATEAU-SALINS	DETR	ÉCLAIRAGE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EXTÉRIEURS	8 273,28
2020	CHATEAU-SALINS	DETR	ISOLATION DE LA MAIRIE ET DU CCAS	7 486,50
2020	CHATEAU-SALINS	DETR	VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE	8 826,30
2020	CHATEAU-SALINS	DETR	SOLS DU GYMNASIUM ET TENNIS	8 100,70
2020	CHATEAU-SALINS	DETR	RELEVAGE DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE	10 250,00
2020	CHATEAU-SALINS	DETR	CITY PARK	40 812,80
2020	CHATEAU-SALINS	DETR	REHABILITATION DES ATELIERS MUNICIPAUX	26 489,56
2021	CHATEAU-SALINS	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE METZ	17 737,50
2021	CHATEAU-SALINS	DETR	ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE	15 664,00
2021	CHATEAU-SALINS	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSO A COUTURES	18 797,06
2021	CHATEAU-SALINS	DETR	RENOV ECLAIRAGE PUBLIC / CREATION PLACES STATIONNEMENT	35 346,54
2021	CHATEAU-SALINS	DETR	CHEMIN PIETONNIER POUR ELEVES	4 371,82
2021	CHATEAU-SALINS	DETR	REHABILITATION BATIMENT COMMUNAL POUR LE 3EME AGE	24 899,11
2021	CHENOIS	DETR	AIRE DE JEUX	8 192,53

2021	CRAINCOURT	DSIL EXCEP RELANCE	RENOUVELLEMENT RESEAU EAU POTABLE	285 029,00
2021	CRAINCOURT	DETR	EXTENSION / AMELIORATION DE LA MAIRIE	134 591,60
2021	CUTTING	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	3 769,50
2021	CUTTING	DETR	RESTRUCTURATION APPARTEMENT DE LA MAIRIE	72 400,00
2021	DALHAIN	DETR	TOITURE DU BATIMENT MAIRIE /ECOLE	29 468,08
2021	DALHAIN	DETR	TOITURE DE L'EGLISE ET DU CLOCHER	50 558,50
2020	DELME	DETR	VIDÉOSURVEILLANCE	8 489,50
2020	DELME	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	25 997,50
2021	DELME	DETR	REHABILITATION / NORMES PMR DU GYMNAS	105 630,00
2020	DIEUZE	DETR	AMENAGEMENTS DES LOCAUX DU FAB LAB	26 800,00
2021	DIEUZE	DETR	RENOVATION EGLISE / SECURISATION CLOCHE	6 409,20
2021	DIEUZE	DETR	CREATION D'UN CITY STADE	17 892,36
2021	DIEUZE	DETR	RENOVATION VILLA LAPONTE POUR ASSOCIATIONS	51 172,12
2021	DIEUZE	DETR	RENOVATION EGLISE STE M MADELEINE / SAS	4 086,00
2021	DIEUZE	DETR	ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE	11 432,38
2021	DIEUZE	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	4 455,00
2021	FONTENY	DETR	AMENAGEMENT / SECURISATION DE L'AIRE DE JEUX	16 638,06
2020	FRANCALTROFF	DETR	ALLEES ET SECURISATION DU CIMETIERE	27 597,50
2021	FRANCALTROFF	DSIL	CHEMINEMENTS PIETONNIERS	10 524,00
2020	FRESNES-EN-SAULNOIS	DETR	SECURISATION DE LA TRAVERSEE VILLAGE	23 669,61
2021	FRESNES-EN-SAULNOIS	DETR	6 CANDELABRES RUE DE LA FORET	3 000,00
2020	GERBECOURT	DETR	FEUX COMPORTEMENTAUX	24 931,44
2020	GUEBLANGE-LES-DIEUZE	DETR	ACCESSIBILITE DE L'EGLISE ET DU CIMETIERE	6 804,00
2021	GUEBLING	DETR	AUVENT AU CENTRE DU VILLAGE	15 426,80
2021	VAL-DE-BRIDE	DETR	NORMES INSTALLATIONS ELECTRIQUES / ALARME ATTENTAT	3 049,30
2021	HAMPONT	DETR	RAMPE D'ACCES PMR A L'EGLISE	6 122,70
2020	HARAUCOURT-SUR-SEILLE	DETR	RÉFECTIION DE LA ZINGUERIE DE L'ÉGLISE	1 303,88
2021	HARAUCOURT-SUR-SEILLE	DETR	REFECTION DU MUR DU CIMETIERE COMMUNAL	1 951,20
2021	HONSKIRCH	DETR	REFECTION TOITURE ATELIER MUNICIPAL	6 979,00
2020	INSMING	DETR	VIDEO SURVEILLANCE	3 172,55
2020	INSVILLER	DETR	DÉMOLITION DE L'ANCIENNE SALLE COMMUNALE	4 800,00
2021	INSVILLER	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC LED	8 666,13
2021	INSVILLER	DETR	MATERIEL INFORMATIQUE POUR ECOLE	6 091,50
2021	JALLAUCOURT	DETR	PORTE / FENETRES A LA MAIRIE	8 978,45
2021	JUVELIZE	DETR	REFECTION / SECURISATION DE L'EGLISE	18 948,26
2020	LENING	DETR	TOITURE ET CHOEUR DE L'EGLISE	15 468,00
2020	LENING	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	4 000,00
2021	LENING	DSIL	CHEMINEMENT PIETON QUARTIER GARE	76 908,00
2020	LESSE	DETR	RÉNOVATION DU CITY STADE	13 630,29
2020	LESSE	DETR	VITRAUX HORLOGE À L'ÉGLISE	3 864,90
2021	LESSE	DETR	ACCESSIBILITE EGLISE / PARKING	51 489,10
2021	LESSE	DETR	CREATION PLACES PARKING DEVANT SALLE COMMUNALE	24 549,50
2020	LEY	DETR	VOLETS ISOLANTS DE L'ÉCOLE ET DE LA MAIRIE	2 105,50

2020	LEY	DETR	VIDÉO PROJECTEUR POUR L'ÉCOLE	392,50
2020	LEY	DETR	FENÊTRS ET VOLETS AU FOYER RURAL	3 084,50
202	LEY	DETR	TRAITEMENT DE L'HUMIDITÉ À L'ÉGLISE	2 900,00
2021	LEY	DETR	AMENAGEMENTS EXTERIEUR / EXTENSION DU FOYER RURAL	5 544,16
2021	LEY	DETR	INSTALLATION CHAUFFE-EAU AU FOYER RURAL	311,40
2021	LEY	DETR	ACCESSIBILITE MAIRIE ECOLE / PARKING EGLISE	396,00
2021	LEY	DETR	ABRI-BUS	2 631,00
2021	LEY	DETR	ABRI POLYVALENT POUR ECOLE / SPORTS	4 435,80
2021	LEY	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	7 173,00
2021	LEZEY	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	7 878,24
2021	LEZEY	DETR	MISE AUX NORMES ABRIS-BUS / MOBILIER URBAIN	1 915,94
2020	LIDREZING	DETR	RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	3 793,68
2020	LIDREZING	DETR	CREPI INTERIEUR ET TOITURE DE L'ÉGLISE	14 220,33
2021	LIDREZING	DETR	ACCESSIBILITE PMR AU CIMETIERE	2 072,00
2021	LINDRE-BASSE	DETR	AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX	7 771,50
2021	LINDRE-HAUTE	DETR	RENOVATION / EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	4 230,00
2021	LINDRE-HAUTE	DETR	REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU	4 503,60
2021	LINDRE-HAUTE	DETR	PARKING POUR LA MAIRIE	5 348,70
2020	LIOCOURT	DETR	REMPLEMENTATION DU BEFFROI DE L'ÉGLISE	8 356,50
2021	LIOCOURT	DETR	CREATION DE PARKINGS	8 910,92
2021	LOSTROFF	DETR	REFECTION MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ÉGLISE	2 348,50
2021	LOUDREFING	DETR	REMPLEMENTATION PORTE SECOURS / VESTIAIRE ECOLE	1 705,38
2021	LOUDREFING	DETR	ESCALIER ACCES AU COLUMBARIUM	2 900,00
2020	MAIZIERES-LES-VIC	DETR	REMPLEMENTATION DE L'ÉCLAIRAGE DU LOTISSEMENT DU VERGER	9 805,00
2020	MAIZIERES-LES-VIC	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	15 652,00
2021	MAIZIERES-LES-VIC	DETR	MISE NORMES ACCESSIBILITE / INCENDIE SALLE POLYVALENTE	20 467,71
2021	MAIZIERES-LES-VIC	DETR	POTEAU INCENDIE GRAND'RUE	1 510,73
2020	MANHOUE	DETR	TRAVAUX SUR VITRAUX ET ZINGUERIE DE L'ÉGLISE	5 850,50
2021	MANHOUE	DETR	AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX	5 478,38
2021	MARIMONT-LES-BENESTROFF	DETR	ABAT-SONS / ZINGUERIES BATIMENTS COMMUNAUX	5 452,40
2021	MARSAL	DETR	TRAVAUX REPARATION PONT DE LA SEILLE	8 505,00
2021	MARTHILLE	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC PAR LED	14 644,81
2021	MONTDIDIER	DETR	INSTALLATION D'UN CHAUFFAGE A L'ÉGLISE	7 121,88
2020	MORVILLE-LES-VIC	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	7 979,95
2021	MORVILLE-LES-VIC	DETR	SECURISATION RUISSEAU PRES ARRET DE BUS	4 097,50
2021	MORVILLE-LES-VIC	DETR	TOITURE DU PRESBYTERE / ISOLATION THERMIQUE	12 258,85
2020	MORVILLE-SUR-NIED	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	4 537,20
2021	MOYENVIC	DETR	RENOVATION / ISOLATION SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	4 022,87
2020	MUNSTER	DETR	BLOC SANITAIRE À L' ÉCOLE	7 711,78
2021	MUNSTER	DETR	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	24 093,00

2021	MUNSTER	DETR	LOCAL POUR SYNDICAT D'INITIATIVE	991,80
2021	MUNSTER	DETR	REFECTION PARTIELLE TOITURE MAIRIE	1 348,05
2020	NEBING	DETR	TRAVAUX DE TOITURE DE L' EGLISE	15 633,20
2020	NEBING	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	25 431,73
2020	OBRECK	DETR	TRAVAUX DE REHABILITATION DU COEUR DU VILLAGE	35 509,60
2021	OBRECK	DETR	SECURISATION BATIMENTS COMMUNAUX MAIRIE ET GARAGE	4 233,00
2021	ORON	DETR	PARKING DE COVOITURAGE	23 877,50
2020	PETTONCOURT	DETR	AMENAGEMENT DU CIMETIERE	8 125,00
2021	PREVOCOURT	DETR	LOGEMENT COMMUNAL ANCIENNE ECOLE	14 463,75
2021	PUZIEUX	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC LED	12 100,00
2021	PUZIEUX	DETR	RENOVATION DE L'ENTREE DE L'EGLISE	976,50
2021	SAINT-EPVRE	DETR	INSTALLATION DE LUMINAIRES LED	3 432,00
2021	SALONNES	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	5 595,75
2020	TARQUIMPOL	DETR	REQUALIFICATION DE LA MAISON DU PAYS DES ETANG	99 672,30
2021	TINCRY	DETR	RENOVATION TOTALE TOIT PRESBYTERE	12 697,50
2021	TINCRY	DETR	RENOVATION DE LA MAIRIE	10 178,70
2021	VAHL-LES-BENESTROFF	DETR	RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT COMMUNAL	9 713,45
2021	VAHL-LES-BENESTROFF	DETR	COFFRET ELECTRIQUE CLOCHES DE L'EGLISE	939,60
2021	VAXY	DSIL RENO THERMIQUE	MAIRIE	25 383,00
2021	VIBERSVILLER	DETR	CREATION D'UNE AIRE DE JEUX	8 438,40
2021	VIBERSVILLER	DETR	REEMPLACEMENT FENETRES DE LA MAIRIE	2 055,60
2020	VIC-SUR-SEILLE	DETR	RÉFECTION DES TRIBUNES ET DES VESTIAIRES	14 459,80
2020	VIC-SUR-SEILLE	DSIL	SON LUMIERE MAPPING	19 824,00
2020	VIC-SUR-SEILLE	DETR	RENOVATION DE LA SALLE DES CARMES TRANCHE 2	55 350,00
2020	VIRMING	DETR	AIRE DE JEUX	12 453,90
2020	VIRMING	DETR	PARKING DU CENTRE SOCIO CULTUREL	11 550,00
2020	VIRMING	DETR	PARKING DE LA MAIRIE, DE L'EGLISE ET DE L'ECOLE	10 481,28
2020	VIRMING	DETR	SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE	12 614,00
2021	VIRMING	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	19 786,50
2020	VITTERSBOURG	DETR	3 LOGEMENTS DANS DES LOCAUX COMMUNAUX	55 322,40
2020	VITTERSBOURG	DETR	RÉAMENAGEMENT DU CIMETIÈRE COMMUNAL	45 882,45
2020	VITTERSBOURG	DETR	PLATEAU SPORTIF ET ACCES PIETONS	49 126,10
2021	VITTERSBOURG	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	14 795,50
2020	VIVIERS	DETR	RÉFECTION DE L'EGLISE	4 651,44
2020	VIVIERS	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	8 005,63
2021	CC SAULNOIS	DSIL	BORNES RECHARGES VEHICULES ELECTRIQUES	4 970,00
2021	CC SAULNOIS	DSIL RENO THERMIQUE	PAC AU CT MORVILLE	70 030,00
2021	CC SAULNOIS	DSIL RENO THERMIQUE	BATIMENT MULTIACCUEIL DELME	78 335,00
2021	CC SAULNOIS	DETR	AMELIORATION SIGNALTIQUE DU SAULNOIS	95 256,00